

Etude commanditée par



Etude prospective

Pauvreté, précarité et exclusion socio-économique en Wallonie : quels futurs possibles ?

Annexe au rapport synthétique

Présentation des 19 variables de la base
prospective et de leurs hypothèses d'évolution
pour les quatre scénarios prospectifs

Octobre 2018

Table des matières

1. Introduction	5
2. Fiche n°1 : Cadre économique de référence	6
2.1. Définition de la variable	6
2.2. Indicateurs pertinents de la variable	6
2.3. Rétrospective de la variable (à partir de 1980)	6
3. Fiche n°2 : Cadre d'action publique	9
3.1. Définition de la variable	9
3.2. Indicateurs pertinents de la variable	9
3.3. Rétrospective de la variable	9
4. Fiche n°3 : Valeurs	11
4.1. Définition de la variable	11
4.2. Indicateurs pertinents de la variable	15
4.3. Rétrospective de la variable	16
5. Fiche n°4 : Structure d'âge de la population	18
5.1. Définition de la variable	18
5.2. Indicateurs pertinents de la variable	18
5.3. Rétrospective de la variable	20
6. Fiche n°5 : Flux migratoires	22
6.1. Définition de la variable	22
6.2. Indicateurs pertinents de la variable	22
6.3. Rétrospective de la variable	22
7. Fiche n°6 : (Re)Distribution des revenus	27
7.1. Définition de la variable	27
7.2. Indicateurs pertinents de la variable	27
7.3. Rétrospective de la variable	27
8. Fiche n°7 : Usages NTIC	33
8.1. Définition de la variable	33
8.2. Indicateurs pertinents de la variable	33
8.3. Rétrospective de la variable	33
9. Fiche n°8 : Structuration sectorielle de l'emploi	36
9.1. Définition de la variable	36

9.2.	Indicateurs pertinents de la variable	36
9.3.	Rétrospective de la variable	36
10.	Fiche n°9 : Système d'enseignement et de formation	40
10.1.	Définition de la variable	40
10.2.	Indicateurs pertinents de la variable	40
10.3.	Rétrospective de la variable	41
11.	Fiche n°10 : Modes de consommation	42
11.1.	Définition de la variable	42
11.2.	Indicateurs pertinents de la variable	43
11.3.	Rétrospective de la variable	44
12.	Fiche n°11 : Composition socio-démographique des ménages	47
12.1.	Définition de la variable	47
12.2.	Indicateurs pertinents de la variable	47
12.3.	Rétrospective de la variable	47
13.	Fiche n°12 : Disponibilité-qualité de l'emploi	50
13.1.	Définition de la variable	50
13.2.	Indicateurs pertinents de la variable	50
13.3.	Rétrospective de la variable	50
14.	Fiche n°13 : Protection sociale et conditionnalité des droits	52
14.1.	Définition de la variable	52
14.2.	Indicateurs pertinents de la variable	53
14.3.	Rétrospective de la variable	53
15.	Fiche n°14 : Coût de la vie	56
15.1.	Définition de la variable	56
15.2.	Indicateurs pertinents de la variable	56
15.3.	Rétrospective de la variable	56
16.	Fiche n° 15 : Inégalités socioéconomiques	59
16.1.	Définition de la variable	59
16.2.	Indicateurs pertinents de la variable	59
16.3.	Rétrospective de la variable	59
17.	Fiche n°16 : Précarité – Carrière – Exclusion	67
17.1.	Définition de la variable	67
17.2.	Indicateurs pertinents de la variable	70
17.3.	Rétrospective de la variable	71
18.	Fiche n°17 : Politique d'emploi	73

18.1. Définition de la variable	73
18.2. Indicateurs pertinents de la variable	73
18.3. Rétrospective de la variable	73
19. Fiche n°18 : Politique sociale	76
19.1. Définition de la variable	76
19.2. Indicateurs pertinents de la variable	76
19.3. Rétrospective de la variable	76
20. Fiche n°19 : Politique fiscale	80
20.1. Définition de la variable	80
20.2. Indicateurs pertinents de la variable	83
20.3. Rétrospective de la variable	83
21. Hypothèses d'évolution pour le scénario n°1 : <i>Light State for Winners</i>	85
22. Hypothèses d'évolution pour le scénario n°2 : <i>État social actif 2.0</i>	90
23. Hypothèses d'évolution pour le scénario n°3 : <i>Solidarité.com</i>	95
24. Hypothèses d'évolution pour le scénario n°4 : <i>Des racines mais pas d'ailes</i>	100

1. Introduction

Toute recherche prospective se veut tournée vers l'avenir. Son regard est définitivement porté sur le devenir de l'objet étudié. Pour se permettre ce bond en avant, l'appui sur la compréhension rétrospective des phénomènes retenus est nécessaire pour que la réflexion prenne son élan. Pour ne pas se limiter aux connaissances et représentations propres à un chercheur, l'étape de la constitution de la base prospective entend rassembler les savoirs et représentations des personnes impliquées dans la recherche afin de profiter d'une approche pluridisciplinaire de la problématique et d'asseoir une base de connaissance commune à l'ensemble des parties prenantes, corpus mobilisable à souhait par ceux-là mêmes lors des étapes suivantes.

Le présent document entend donc servir la recherche dans cette perspective. Il ne prétend ni à l'exhaustivité des connaissances ni à une compréhension systématiquement globale des phénomènes abordés. Il se défend également de proposer des connaissances nouvelles. Celui-ci ne trouve son attrait que dans l'appropriation qu'il permet aux parties prenantes n'ayant pas de représentation suffisamment construite de certaines variables pour aborder la réflexion prospective. Il se veut donc synthétique, car nécessairement maniable par variable, bien que son volume global soit conséquent. Il s'arrête à un stade de développement considéré satisfaisant pour les membres de l'Équipe de Recherche, le Groupe de Suivi Restreint et le Comité d'Accompagnement, sans prétendre que son contenu soit figé. Il se veut outil pour la réflexion bien plus que production scientifique.

Cette annexe présente les 19 variables de notre système prospectif.

2. Fiche n°1 : Cadre économique de référence

2.1. Définition de la variable

Ensemble des règles globales régissant les objectifs du système économique mondial ainsi que les relations entre les différentes économies nationales.

2.2. Indicateurs pertinents de la variable

Afin de cerner au mieux cette variable, il nous paraît opportun de s'arrêter sur :

- les lieux de décisions en matière de régulation de l'économie
- le degré d'ouverture/fermeture des frontières étatiques
- l'intensité des échanges internationaux

2.3. Rétrospective de la variable (à partir de 1980)

L'économie, depuis plusieurs siècles, se mondialise. Ce constat est simplement celui de l'intensification continue des échanges entre les États. Pour comprendre le cadre économique qui impacte notre système prospectif, nous devons aller au-delà de ce constat et caractériser la manière dont cette mondialisation s'organise. Nous devons explorer comment les pays, les régions, et les acteurs économiques privés adoptent, au fil des époques, des positions différentes, de relatives importances, et se soumettent à un ensemble de règles régissant la nature et la raison de leurs relations.

En 1979, le cadre économique de référence connaît un tournant majeur avec l'avènement des doctrines libérales, médiatisées par les élections de Ronald Reagan aux États-Unis et de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne. Dès ce moment, nous assistons à une « unification des modèles économiques », processus durant lequel plusieurs pays « libéralisent » leurs économies, jusqu'ici nationalistes, protectionnistes et autarciques. On assiste à la fin de la régulation étatique, processus enclenché par les accords de Bretton Woods (1946), qui créèrent deux institutions de régulation internationale : le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. En 1995, un troisième organisme, déjà prévu lors des accords de Bretton Woods, est mis sur pied également : l'Organisation Mondiale du Commerce. Une observation attentive à l'indicateur « Product Market Regulation » (PMR ci-après) permet d'appuyer ces constats. L'indicateur, présenté dans le tableau ci-dessous, évalue « dans quelle mesure les politiques publiques favorisent ou entravent la concurrence sur les marchés de produits où celle-ci est viable. Ils

offrent un aperçu global des conditions de réglementation et de marché observées dans 34 pays de l'OCDE en 1998, 2003, 2008 et 2013 »¹. Plus l'indicateur est proche de zéro, plus les politiques publiques favorisent la concurrence sur les marchés de produits.

Indicateur	PMR: Réglementation du marché des produits			
Année	1998	2003	2008	2013
Pays				
Belgique	2,30	1,64	1,52	1,39
France	2,38	1,77	1,52	1,47
Allemagne	2,23	1,80	1,40	1,28
Italie	2,36	1,80	1,51	1,29
Luxembourg	..	1,60	1,44	1,46
Pays-Bas	1,82	1,49	0,96	0,92
Pologne	3,19	2,42	2,04	1,65
Espagne	2,39	1,79	1,59	1,44
Royaume-Uni	1,32	1,10	1,21	1,08

Source : OCDE

Écart type	0,53	0,35	0,29	0,22
-------------------	------	------	------	------

Calcul : Sonecom

Ce double tableau laisse entrevoir tant une unification des modèles économiques (réduction de l'écart type au fil des années) qu'une tendance à la libéralisation des marchés (diminution constante de l'indice PMR au fil des années). Nous ne présentons ici les résultats que sur un certain nombre de pays européens. Le constat est le même lorsque l'on compare l'ensemble des pays pour lesquels l'indicateur est disponible.

Parallèlement au transfert de la régulation économique d'instance nationale vers des pouvoirs supranationaux, un certain nombre de mesures sont prises afin de faciliter les échanges (de biens, de services, de capitaux et de forces de travail). Globalement, jusqu'à nos jours, les échanges entre les pays continuent d'être facilités, comme deux accords récents l'illustrent : signature du CETA entre l'Union Européenne et le Canada (octobre 2016) et entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC pour la facilitation des échanges (février 2017). Sur le marché du travail, cette facilitation des échanges pose le problème du *dumping social*.

Dans ce cadre, les économies nationales, et régionales, sont de plus en plus dépendantes d'instances de régulation internationales comme la BCE et le FMI, précédemment cités, ou l'Union Européenne. En effet, le processus de démantèlements des frontières physiques et financières s'accompagne d'une certaine « dépossession de la souveraineté financière des nations » (J.Adda, p.62). Actuellement, une des illustrations de ce changement de niveau de pouvoir se situe au niveau de l'Union Européenne qui marque fortement son empreinte sur l'économie politique des différents pays

¹ <http://stats.oecd.org/index.aspx?lang=fr#>

membres au vu des objectifs budgétaires qu'elle impose. En effet, les membres de l'UE et, en conséquence, la Wallonie sont soumis à une politique d'austérité budgétaire qui limite fortement les possibilités d'investissement de la Région wallonne. Suite à la récession de 2008-2009, les grandes instances internationales (OCDE, FMI, Commission européenne) ont renforcé l'austérité en initiant ce que certains disent être des « politiques de consolidation budgétaire violentes » (SHS, pg.11). Néanmoins, depuis l'été 2016, face à la faiblesse de la zone Euro, elles soutiennent une certaine expansion budgétaire. « Elles ont ainsi reconnu qu'un soutien à l'investissement public, par le biais de dépenses d'infrastructure, d'éducation, de recherche, créerait à moyen et à long terme un redressement de la croissance potentielle, mise à mal par l'austérité » (Sc Hum HSn°111, pg.11). D'une certaine manière, il s'agit d'un retour des politiques d'inspirations keynésiennes.

Actuellement, les discours protectionnistes sont très présents, au sein de camps d'obédiences politiques diverses. La Wallonie s'est d'ailleurs distinguée dans ce domaine par sa réticence à autoriser le pouvoir fédéral belge à signer le CETA (octobre 2016).

3. Fiche n°2 : Cadre d'action publique

3.1. Définition de la variable

Nous traitons ici de deux éléments contextuels qui structurent l'action publique : le référentiel d'action publique et les rapports de force. Le référentiel d'action publique est l'ensemble plus ou moins systématisé d'idées régissant les normes et les règles de la vie politique et économique. Les rapports de force concernent les relations entre les différents acteurs qui composent l'État, et les groupes (d'intérêts privés) qui exercent une pression sur lui.

3.2. Indicateurs pertinents de la variable

Le référentiel articule une double dimension, globale et sectorielle, et se compose de quatre éléments (Muller, 2000) :

- les valeurs : représentations du monde (ce qui est bien, mal, désirable, à rejeter, etc.)
- les normes : écarts entre le réel perçu et le réel souhaité qui définissent des principes d'action
- les algorithmes : relations causales qui expriment une théorie de l'action
- les images : véhiculent les valeurs et les normes

3.3. Rétrospective de la variable

La social-démocratie, en tant que philosophie politique, a longtemps constitué un élément central du référentiel d'action publique de l'Etat-providence. Il se caractérise, en Belgique comme en France, par un large engagement de l'Etat dans la vie économique et sociale ; cet engagement se fonde sur une convention sociétale passée entre l'Etat et les personnes : la convention keynésienne de plein emploi (Salais et al., 1986).

Les années '80 sont marquées par un « tournant néolibéral en Europe » (Jobert, 1994). Le néolibéralisme prône, dans sa forme extrême, l'abstention de toute intervention dans le domaine économique et la réduction au strict minimum de la taille de l'État. Ce nouveau référentiel apparaît, dans les différents États européens, comme une critique du modèle d'Etat-providence.

Social-démocratie	Néolibéralisme
Large engagement de l'État dans la vie économique et sociale	Gouvernement minimal
L'État domine la société civile	Société civile autonome
Collectivisme	Fondamentalisme marchand
Gestion keynésienne de la demande et corporatisme	Autoritarisme moral et individualisme économique puissant
Rôle limité des marchés : économie mixte	Marché du travail libre comme tous les autres
Plein emploi	Acceptation de l'inégalité
Égalitarisme fort	Nationalisme traditionnel
État-providence universel, protégeant les citoyens « du berceau à la tombe »	Aide sociale en dernier recours

(Source : Giddens, 2002)

4. Fiche n°3 : Valeurs

4.1. Définition de la variable

Par « valeurs » (au pluriel), on se réfère à des croyances et à des évaluations (individuelles et collectives) au sujet des buts à poursuivre, des moyens à mettre en œuvre et des règles de conduite à adopter dans les différentes circonstances de la vie en société. Les valeurs qui orientent les comportements et les attitudes dans le domaine économique ne seront pas nécessairement identiques à celles qui se manifestent en politique, dans l'éducation des jeunes, la vie de famille, la sexualité, etc. Ainsi, l'Enquête mondiale sur les valeurs (« World value Survey ») dont la septième vague vient de commencer (janvier 2017) porte sur 14 thématiques². Quant à l'enquête européenne sur les valeurs (dont le dernier passage remonte à 2008) elle distingue les domaines suivants : l'existence en général, la famille, la politique, le travail, la religion, la société. Cependant, au-delà des spécificités propres à ces différents domaines, certains anthropologues mettent en évidence la relative homogénéité et cohérence des cultures en termes de valeurs fondamentales, qui sont alors déclinées plus ou moins fidèlement dans les différents domaines de l'existence. C'est que chaque culture est confrontée à un nombre restreint de questions fondamentales auxquelles elle doit apporter des réponses. L'identification de ces questions fondamentales et du spectre des réponses plausibles à y apporter constitue donc une grille d'analyse qui permet de caractériser de façon synthétique les différents « systèmes de valeurs » possibles. On trouve dans la littérature anthropologique, sociologique et même psychologique plusieurs cadres d'analyse de ce type. On se contentera ici d'en évoquer la « théorie culturelle » fondée par Mary Douglas et développée ensuite par divers continuateurs dont principalement Michael Thompson et que l'on se propose d'adopter pour la scénarisation.

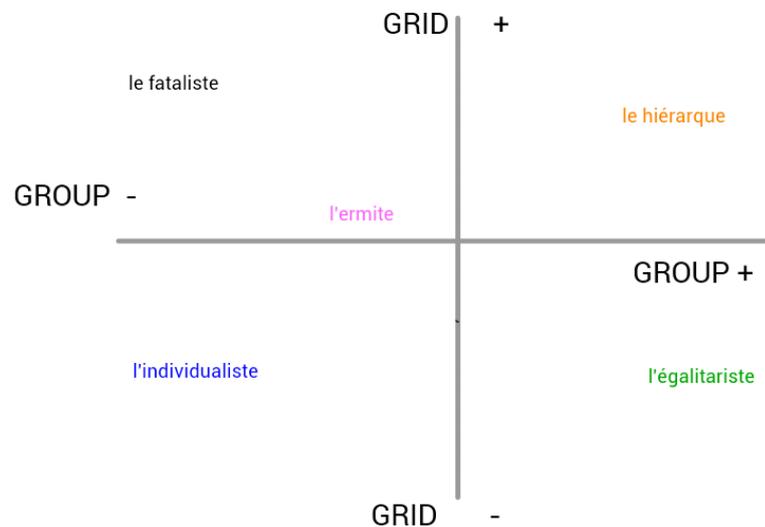
La théorie culturelle

La théorie culturelle ou « Grid-Group theory » consiste à classer les modes de vie, les systèmes de pensée et de normes³ et les discours institutionnels dans un espace cartésien défini par deux axes orthogonaux l'un dénommé "grid" dénotant le degré de dépendance du comportement individuel par

² Cfr. « <http://www.worldvaluessurvey.org/WVSContents.jsp> »

³ "We argue that the ways in which people understand social and political issues are derived from a strictly limited number of alternative perceptions of reality. These alternative ways of perceiving the world justify, represent and emerge from alternative ways of organizing social relations." Vereij, M., M.Douglas, R. Ellis, C. Engel, F. Hendriks, S. Lohmann, S. Ney, S. Rayner & M. Thompson (2006). "Clumsy Solutions for a Complex World: The Case of Climate Change", *Public Administration*, Vol 84, N° 4, 817-843, p.818.

rapport à des prescriptions liées au système de stratification sociale; l'autre, dénommé "group" dénotant le degré de dépendance des croyances, attitudes et comportements individuels d'engagements dans et à l'égard de groupes sociaux inclusifs.



Comme l'illustre la figure ci-dessus, ces axes définissent 5 modèles culturels ou systèmes d'interprétation et de conduite :

4. Le modèle individualiste (Grid - / Group -) est caractérisé par une faible inclusion sociale et une grande latitude d'expression individuelle du fait de l'absence de référence à un cadre normatif imposé par le groupe. Le petit entrepreneur qui se voit comme un "self made man" illustre assez bien le modèle individualiste. L'homme est perçu comme un atome social fondamentalement égocentrique et la nature comme un réservoir dans lequel puiser.
5. L'égalitaire (Grid - / Group +) accorde une grande importance au(x) lien(s) social (aux) mais refuse ou conteste les prescrits normatifs imposés de l'extérieur. Les militants des ONG "de gauche" participent assez bien de ce modèle culturel. La vision égalitariste de la nature est celle d'une nature fragile dont l'homme doit prendre soin d'autant qu'il participe de cette nature. Douglas caractérise ce modèle culturel de « sectaire » (sans connotation péjorative).
6. Le hiérarchique (Grid + / Group +) vit dans un monde marqué à la fois par une forte insertion individuelle dans les structures sociales et par un ensemble serré de normes et de valeurs correspondants aux différents statuts et rôles sociaux. Le villageois indien d'une caste de rang élevé donne une image presque caricaturale du modèle hiérarchique.
7. Le fataliste (Grid + / Group -) vit dans un univers social contraignant, structuré par un système hiérarchique de règles et des codes sociaux mais sans bénéficier du soutien que peut apporter l'insertion dans un ou plusieurs groupes inclusifs. La situation des petits commerçants ou artisans traditionnels, et des petits agriculteurs confrontés à la modernité ou la

mondialisation en apporte une bonne illustration.

8. L'ermite se caractérise par une position de retrait à la fois par rapport aux groupes sociaux institués et aux codes sociaux. Il serait du reste plus approprié de l'appeler l'autonome ou même l'anarchiste dans la mesure où ce qui le caractérise est le rejet de tout code et de toute affiliation qui ne résulte pas de sa décision personnelle.

On trouve dans le tableau 1 des exemples de manifestations de ces 5 types culturels dans différents domaines.

Tableau 1. Manifestations diverses des cinq formes d'orientation culturelle de la théorie culturelle⁴

Modèle	Individualiste	Hiérarchique	Egalitaire	Fataliste	Ermite
Mode de régulation sociétale	Incitation financière	Prescriptions, normes	Discours, conviction	Injonction	Aucune
Type social	Entrepreneur Avocat	Magistrat, notaire Militaire Manager Expert Moine	Militant syndical Travailleur social Intellectuel de gauche	Hobereau Chômeur de longue durée	Artiste Berger
Vision de la société	Marché	Etat ou Eglise	Communauté	Théâtre	Fourmilière
Philosophe	Hobbes, Hayek, Von Mises, Nozick	Platon, Saint Augustin, Confucius	Rousseau, Marx	Machiavel	Nietzsche Schopenhauer
Religion/spiritualité (doctrine)	Protestantisme	Hindouisme	Catholicisme	Taïisme	Bouddhisme
Forces	Inventivité Dynamisme	Stabilité Prévisibilité	Altruisme Empathie	Résistance	Indépendance
Faiblesses	Egoïsme	Rigidité Autoritarisme	Nivellement Intransigeance	Passivité Ressentiment	Asocialité
Risques (dérives)	Anomie Licence	Despotisme Oligarchie	Communisme totalitaire	Fascisme Racisme	Anarchie

Il est important de comprendre qu'il ne s'agit pas ici de types de personnalité mais de conceptions du monde, même s'il est exact que certains individus (et personnages fictifs, de roman par exemple) peuvent effectivement incarner celles-ci au point de devenir de véritables types sociaux.

L'application des catégories de la théorie culturelle à la prospective peut se révéler éclairante à condition de garder à l'esprit les considérations suivantes :

- les 4 types sont présents dans toute société d'un certain niveau de

⁴ Op. cit.

complexité⁵ ;

- il n'existe pas de société complexe immobile et la répartition de la population entre les 4 types est en perpétuel mouvement ;
- les différents modèles sont toujours en compétition au sein d'une formation sociale mais il peut y avoir des alliances stratégiques entre elles donnant lieu à une situation d'équilibre dynamique plus ou moins durable ;
- une hégémonie trop importante de l'un des types conduit (par réaction) au renforcement progressif de l'un ou l'autre (ou plusieurs) des 3 autres types et à terme soit à l'hégémonie d'un autre type antagonique soit un équilibre relatif entre eux ;
- les différents modes de vie sont normalement en compétition mais il peut exister une forme d'alliance entre eux sur certains problèmes soit par entrecroisement, soit par complémentarité soit encore par intégration.
 - a. Entrecroisement : le fait d'avoir une dimension en commun. Par exemple, les individualistes comme les égalitaristes sont de type GRID -, ce qui les amènera naturellement à s'entendre, par exemple, pour limiter l'intervention de l'Etat dans les questions de morale personnelle. Autre exemple, les « hiérarchistes » et les égalitaristes partageant une orientation GROUP+ pourront s'entendre sur une politique fiscale redistributive, etc.
 - b. Complémentarité : des conceptions culturelles opposées sur les 2 dimensions peuvent se mettre d'accord sur une même politique mais pour des raisons diamétralement opposées. Par exemple, les individualistes comme les « hiérarchistes » peuvent s'entendre pour mener une politique de soutien à l'innovation technologique même si les raisons pour lesquelles ils le font sont différentes.
 - c. Intégration : dans certaines circonstances exceptionnelles, les trois points de vue peuvent cohabiter comme par exemple dans l'espèce de compromis historique qui a caractérisé les politiques de croissance et de reconstruction en Europe après la seconde guerre mondiale et ont donné lieu aux « trente glorieuses ».

La théorie culturelle a été appliquée comme hypothèse de travail ou comme base de scénarios dans de nombreux domaines : la perception des risques nucléaires, l'environnement, la solidarité, la justice, etc. Elle a trouvé de nombreuses applications dans le domaine politique.

⁵ Pour Michael Thompson, il faut les comprendre comme des attracteurs au sens de la théorie des systèmes. Cf. Thompson, M. (2008). *Organising & Disorganising. A Dynamic and Non-Linear Theory of Institutional Emergence and its Implications*. Axminster: Triarchy Press.

4.2. Indicateurs pertinents de la variable

Les valeurs sont des constructions (des « variables latentes ») que le chercheur abstrait de réponses individuelles à des questionnaires comme ceux que l'on retrouve dans l'Enquête Européenne sur les Valeurs ou le World Values Study. Schwartz, pour sa part, a élaboré son propre questionnaire type pour faire apparaître la part relative de ces 10 valeurs dans le répertoire culturel des différents pays du monde sur lesquels il a enquêté. De même, la théorie culturelle a fait l'objet de plusieurs tentatives d'opérationnalisation au moyen d'échelles de Lickert censées permettre de cerner les 4 principaux « modes de vie » ou « formes de solidarité » de la théorie.

A titre d'exemple, on trouve dans l'enquête européenne sur les valeurs (Questionnaire « Politique et Société », question 12), la question suivante relative à la pauvreté :

« Pourquoi y a-t-il, à votre avis, dans ce pays, des gens qui vivent dans le besoin ? Voici quatre explications possibles. Quelle est la plus importante à votre avis ? »

Et les quatre explications proposées sont les suivantes :

1. C'est parce qu'ils n'ont pas eu de chance ;
2. C'est par paresse ou mauvaise volonté ;
3. C'est parce qu'il y a beaucoup d'injustice dans notre société ;
4. C'est inévitable avec l'évolution du monde moderne.

Les réponses données peuvent s'interpréter assez naturellement comme des indicateurs respectivement de fatalisme, individualisme, égalitarisme et hiérarchie. Nous utiliserons d'ailleurs cette question pour tenter d'apprécier comment la population belge a évolué entre 1990 et 2008.

Une autre source est constituée des textes et discours propagés par les médias, réseaux sociaux, etc. A titre d'exemple on peut citer l'étude par Martin Lodge et Kai Wegrich des discours sur la crise financière mondiale de 2008 à travers l'analyse de contenu de la presse grand public d'Allemagne, des Grande-Bretagne et des Etats-Unis. L'analyse a permis de dégager quatre ensembles nettement distincts caractéristiques des 4 positions de la théorie culturelle. Le tableau 2 rend compte des résultats de ces analyses.

FATALISME	HIERARCHIE	Individualisme	Egalitarisme
- Les crises sont inhérentes au capitalisme - Personne ne comprend rien à ce qui s'est passé	- le problème c'est la corruption et l'accaparement - Il faut une régulation prudentielle	- la crise résulte de règles perverses - Trop de régulateurs et d'interventions	- On a trop laissé faire les marchés - Les firmes privées ne voient que leur propre intérêt et pas l'ensemble

- La réglementation ne changera rien - Les règles sont toujours contournées - le marché a toujours une longueur d'avance	- la solution doit être internationale - Il faut séparer les banques (dépôt et investissement) - Les banques centrales doivent jouer un rôle dominant	de l'Etat - Les marchés sont plus efficaces - L'intervention des gouvernements est illégitime	- Il faut changer la structure de l'actionariat des banques - Il faut limiter les bonus des <i>traders</i> et de la finance - Il faut mieux faire circuler l'information
--	---	---	--

Source : Lodge, M. and K. Wegrich (2011). « Arguing about Financial Regulation : Comparing National Discourses on the Global Financial Crisis »
PS : *Political Science & Politics*, Vol.44 (4),726-730. P.728.

4.3. Rétrospective de la variable

Faute d'analyses empiriques fiables sur la distribution de ces attitudes dans la société wallonne au cours des décennies précédentes, on ne peut guère que se fier à l'expertise d'un panel d'experts pour tenter de caractériser le « régime »⁶ et les « alliances » de la société wallonne dans les catégories de la théorie culturelle. Tout au plus pouvons-nous nourrir un tel exercice participatif des quelques bribes d'information ci-dessous.

Gunnar Grendstad (1999) a utilisé les données du World Values Study (1981 et 1990) pour analyser la façon dont les 4 visions du monde sont représentées dans 12 pays européens, dont la Belgique. Ses résultats (en %) sont les suivants :

	Hiérarchie	Egalitarisme	Individualisme	Fatalisme	Total
1980	25 (24)	19 (27)	16 (20)	40 (30)	100
1990	22 (18)	24 (26)	18 (23)	36 (33)	100

(Source : Grenstad 1999, p.473. (entre parenthèses : la moyenne sur les 12 pays)

Nous avons par ailleurs procédé à une analyse de la question sur la pauvreté dans les trois vagues de l'Enquête Européenne sur les Valeurs. Voici les résultats obtenus :

	Hiérarchie	Egalitarisme	Individualisme	Fatalisme	Total
1990	16,8	35,3	26,4	14,0	100
1999	19,2	34,7	15,6	26,0	100
2008	23,7	30,9	18,2	25,7	100

(Source : Enquête Européenne sur les valeurs 1990, 1999, 2008. Calculs IDD)

⁶ On entend par « régime » la part relative des différentes visions du monde dans une population à un moment donné. Les « alliances » désignent les relations de coopération entre visions différentes.

Sur la question de la pauvreté proprement dite, on assisterait à une augmentation de la perspective fataliste ainsi que de la perspective hiérarchique et à un recul des positions égalitaristes et individualistes.

Il serait imprudent de tirer des conclusions de ces quelques données pour de nombreuses raisons, l'une d'entre elles étant que les résultats ne sont pas ventilés selon la région linguistique alors qu'il est patent que les différences culturelles entre celles-ci sont considérables. On serait par exemple tenté de penser que la région flamande serait plutôt un mix individualisme et de fatalisme et la région wallonne de hiérarchie et d'égalitarisme.

5. Fiche n°4 : Structure d'âge de la population

5.1. Définition de la variable

Actuellement, on observe un vieillissement de la population : situation dans laquelle l'âge moyen de la population s'accroît. Ce phénomène est lié à l'augmentation de l'espérance de vie et/ou à la diminution de la fécondité ; il impacte le rapport de dépendance démographique (rapport entre actifs et inactifs), par exemple dans le cas du financement des retraites ou de l'assurance-maladie (enjeu de l'espérance de vie en bonne santé). Il s'accompagne d'évolutions socio-démographiques (ex : ménages avec des âges différents – voir Variable : Composition socio-démographique des ménages).

Attention : les évolutions de l'âge moyen/médian ou encore de la proportion de personnes très âgées, indicateurs parmi d'autres du vieillissement (voir ci-après), doivent être interprétées en tenant compte d'autres évolutions. Illustration : jusqu'à maintenant l'état de santé moyen des personnes âgées tend, à âge donné, à s'améliorer. Autre illustration : la charge supposée des pensionnés est autant dépendante du nombre de personnes âgées que des évolutions socio-économiques et des règles en vigueur pour le calcul des pensions individuelles.

5.2. Indicateurs pertinents de la variable

Ils sont très nombreux. Commençons par les indicateurs classiques.

Indicateurs démographiques « classiques »
Nombre moyen d'enfants par femme
Espérance de vie à la naissance - Hommes
Espérance de vie à la naissance - Femmes
Espérance de vie à 65 ans - Hommes
Espérance de vie à 65 ans - Femmes
Répartition de la population 0-17 (%) 18-66 (%) 67+ (%)
Âge moyen
Remplacement des actifs en % (18- 24)/(55-66)
Vieillessement des actifs en % (40-66)/(18-

39)
Vieillessement en % $(67+)/ (0-17)$
Intensité du vieillissement en % $(80+)/ (67+)$
Dépendance en % $[(0-17)+ (67+)]/ (18-66)$
Dépendance des âgés en % $(67+)/ (18-66)$
Personnes d'âge actif par âgé $(18-66)/ (67+)$
Dépendance en % $[(0-14)+ (65+)]/ (15-64)$
Dépendance des âgés en % $(65+)/ (15-64)$
Personnes d'âge actif par âgé $(15-64)/ (65+)$

Certes incontournables pour ce qui est des analyses et projections démographiques proprement dites, ces indicateurs sont de peu d'utilité – à eux seuls en tout cas – pour l'objet de notre recherche.

D'autres indicateurs sont plus pertinents:

- L'espérance de vie par catégorie socio-économique (ou autres indicateurs des différences/inégalités entre individus) et/ou par âge. Les évolutions de cet indicateur – en moyenne et par catégorie – peuvent être à la fois un indicateur des besoins et difficultés des personnes en fonction des « atouts » dont elles disposent mais aussi refléter les conséquences des inégalités dans les parcours de vie. La relation entre « santé » (et donc, pour partie, l'espérance de vie) et « inégalités » (socio-économiques et/ou socioculturelles) est bidirectionnelle !
- L'espérance de vie en bonne santé par catégorie socio-économique (ou autres indicateurs des différences/inégalités entre individus) et/ou par âge. L'évolution de cet indicateur est d'une extrême importance pour l'évolution de dépenses publiques (notamment, par exemple, dans le cadre de l'assurance-autonomie et des Maisons de repos et de soins - MRS) et des dépenses privées (mobilisées par les personnes directement concernées et/ou leurs proches). Il y a donc un impact direct de périodes plus ou moins longues de mauvaise santé sur les personnes qui, au départ, manquent de moyens et sur les personnes qui vont s'appauvrir pour pouvoir faire face à ces dépenses.
- Des mesures dynamiques du vieillissement de la population. Plutôt que de travailler avec des "seuils" fixes (ex : l'évolution de la part des plus de 75 ans) – cette approche classique empêchant de capter les améliorations de l'état de santé moyen des personnes âgées – des mesures dynamiques (qui sont certes moins développées et nécessitent des améliorations

méthodologiques) doivent être activées. (voir Rétrospective de la variable).

- Des indicateurs de l'état de santé par âge et des dépenses de santé par âge. À environnement technique et légal donné, il y a bien sûr une corrélation élevée entre ces deux catégories d'indicateurs. Les (grandes) difficultés dans lesquelles sont plongées les personnes qui doivent entrer en MRS (soit un membre du couple, l'autre restant au domicile soit une personne seule) sont une illustration parmi d'autres des risques d'une paupérisation liés au cumul du grand âge et d'un mauvais état de santé. Il importe néanmoins d'analyser les deux dimensions séparément pour deux raisons : 1° on sait que des personnes renoncent à des soins pour des raisons économiques ou autres ; il en va de même pour des personnes âgées ; 2° il y a l'enjeu spécifique des MRS. (voir Rétrospective de la variable)
- Des indicateurs d'autonomie des personnes âgées. Outre les dépenses de santé proprement dites, les personnes âgées doivent faire face à des pertes d'autonomie susceptibles d'entraîner des dépenses (services aux domiciles, recours à ces Centres de soins de jour, séjours en maison de convalescence, transports spécifiques...). L'accès à ces services peut donc être contraint par les coûts à charge des bénéficiaires.
- En ce qui concerne plus spécifiquement la force de travail, des problèmes de santé sont positivement corrélés avec l'âge. Le taux d'invalidité par âge en est une bonne illustration. Or, des périodes plus ou moins longues d'invalidité peuvent, à court moyen terme ou à plus long terme (impact sur le niveau des revenus des retraités), contribuer à l'appauvrissement des travailleurs concernés.

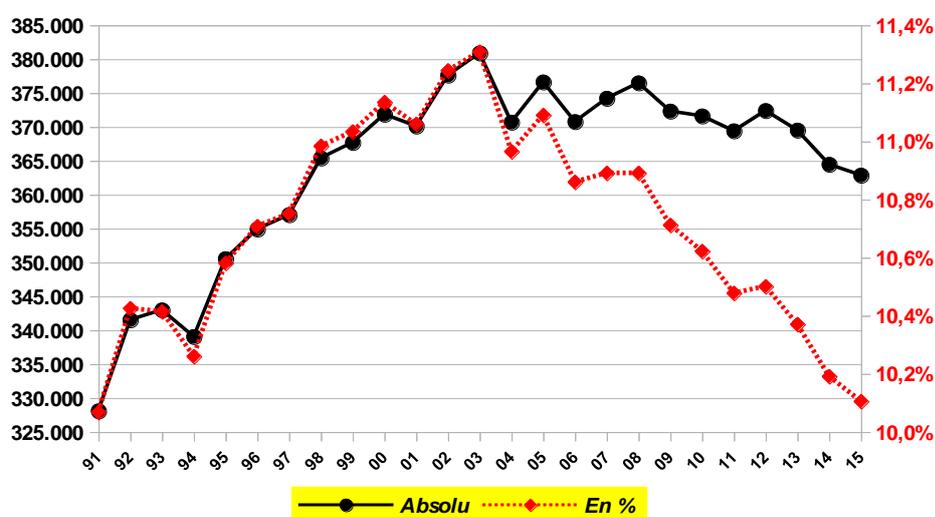
5.3. Rétrospective de la variable

Dans les faits, les données utilisables et/ou conclusives sont très peu nombreuses, en particulier au niveau régional. Que peut-on néanmoins dire des évolutions passées ?

Une augmentation régulière de l'espérance de vie est observée ; tout au plus peut-on penser que certains progrès tendent à se tasser (quelque peu) au cours des dernières années, à l'instar de ce qu'on observe dans d'autres pays. Les écarts hommes-femmes de l'espérance de vie à la naissance et à 65 ans se sont tassés. Les quelques données fragmentaires dont on dispose donnent à penser que les différences d'espérance de vie (en bonne santé) en fonction des inégalités socio-économiques/socioculturelles sont peu affectées ; en tout état de cause elles sont/restent importantes et se mesurent en années. L'impact du vieillissement au cours des 25 dernières années a été très limité si on mesure le vieillissement démographique de manière dynamique. L'indicateur proposé ici calcule le nombre de

personnes dont l'âge est – au minimum – celui de l'espérance de vie à 65 ans de l'année considérée moins 10 ans. Concrètement : si l'espérance de vie à 65 ans est de 15 ans, donc jusqu'à 80 ans, on prendra en compte toutes les personnes dont l'âge est de 70 ans ou plus. Le graphique ci-après confirme ce que l'on sait par ailleurs : la Wallonie a pu bénéficier d'une période de grâce depuis le début des années 2000 qui prépare mal aux évolutions à venir.

Nombre de personnes "âgées" en Wallonie (= toutes les personnes dont l'âge est au minimum celui de l'espérance de vie à 65 ans moins 10 ans) en milliers et en % de la population totale - 1991-2015
En absolu : échelle de gauche – En % : échelle de droite



Source : Bureau fédéral du Plan - Calculs : IDD

Un second indicateur confirme la situation plus « confortable » vécue par la Wallonie en matière de vieillissement au cours des dernières années : le recul de l'âge moyen des 65 ans et plus.

La proportion de personnes âgées déclarant être en mauvaise ou en très mauvaise santé est restée stable au cours des années récentes, ce qui, tenant compte de l'évolution à la hausse de l'âge moyen des personnes âgées pendant cette période, constitue un progrès.

6. Fiche n°5 : Flux migratoires

6.1. Définition de la variable

Phénomènes ayant trait aux mouvements / déplacements de population d'une (sous) région à une autre ou d'un pays à un autre, d'une ville à une autre. Déplacements transitoires ou permanents, liés à des motifs variables.

6.2. Indicateurs pertinents de la variable

Un certain nombre d'indicateurs quantitatifs existent pour approcher cette variable :

- stock d'étrangers : Nombre d'étrangers résidant sur le territoire en un temps donné ;
- solde migratoire : Différence entre le nombre d'immigrations et le nombre d'émigrations. Ces deux valeurs étant également informatives sous leur forme brute ;
- profils d'immigrés : cet intitulé recouvre en réalité beaucoup d'indicateurs différents, pour lesquels des données ne sont pas nécessairement disponibles. Le pays de départ des populations migrantes apporte une information importante, tout comme l'âge, le sexe et le niveau de qualification permettent de caractériser au mieux les flux migratoires. Le motif de migration est également au cœur de cette variable.

Un regard sur la politique migratoire nous semble également permettre une meilleure compréhension de la variable dans la mesure où, même si elle ne joue pas sur l'importance des flux, elle caractérise leurs conditions de réalisation.

6.3. Rétrospective de la variable

Compte tenu de la difficulté de renseigner cette variable d'un point de vue strictement wallon, nous tracerons une rétrospective « belge » de la variable, en pointant, lorsque l'information est disponible et pertinente, les spécificités wallonnes. Bien que cette variable revête un caractère principalement démographique, nous entamons la rétrospective de la variable par une brève rétrospective de la politique migratoire belge, qui paraît incontournable pour mieux comprendre les chiffres.

6.3.1. Politique migratoire⁷

Du début des années soixante, jusque 1967, la Belgique, afin de faire face à l'importante demande de main-d'œuvre, opte pour un relatif 'laisser-faire'

⁷ Cette section est tirée de l'ouvrage suivant :

M. Martiniello, A. Rea, *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012, <http://germe.ulb.ac.be/uploads/pdf/infos%20livres/BreveHistImmBelg2012.pdf>

migratoire qui contribue au développement d'une immigration clandestine. À partir de 1967, la législation est à nouveau appliquée et une nouvelle loi, issue de la construction européenne, apparaît pour organiser l'attribution des permis de travail. Dès 1968, les ressortissants de l'Union européenne ne doivent plus détenir de permis de travail pour accéder à une activité salariée. Les populations des pays adhérents par la suite à l'UE bénéficient également de cette libre circulation des travailleurs, dans les 5 à 7 années qui suivent l'adhésion de leur pays.

À la fin des années soixante, parallèlement à cette ouverture des frontières aux travailleurs des pays de l'UE, le gouvernement prend des mesures afin de réduire l'attribution de permis de travail (plus de nouveaux permis de travail, accès des immigrés à l'emploi uniquement dans le secteur initialement prévu). En 1974, nouveau durcissement de la législation avec une décision du Conseil des ministres de limiter « les nouvelles entrées aux seuls migrants porteurs de qualifications non disponibles dans le pays »⁸. Dans le même temps, le pays applique une politique de régularisation des séjours clandestins (9000 étrangers se voient délivrer un titre de séjour en 1975. Malgré ces décisions, un nombre important de permis de travail continue d'être accordé : 100000 entre 1974 et 1984, 100000 également entre 1985 et 1993. La différence majeure entre l'avant et l'après 1974 porte sur le profil des travailleurs. Après 1974, ceux-ci sont plus souvent hautement qualifiés. Au cours de la période 1974-1991, le regroupement familial devient le type principal d'immigration. L'immigration de populations étudiantes se développe également, que ces étudiants soient originaires de l'UE ou non.

Les années nonante sont marquées, en Belgique, par un accroissement conséquent du nombre de demandeurs d'asile. En 1999, le nombre de demandes d'asiles atteint le sommet de 42691. Seuls 10% de ces demandeurs d'asile obtiennent chaque année le statut de réfugié. Les autres quittent le pays, sous la contrainte ou de leur propre gré, ou restent dans la clandestinité. Notons que, jusqu'à la fin des années 1970, l'asile est considéré par les différents partis politiques comme une nécessité humanitaire. Depuis 1980, progressivement, la problématique de l'asile est moins considérée comme une question de droits humains que comme une question d'immigration économique déguisée.

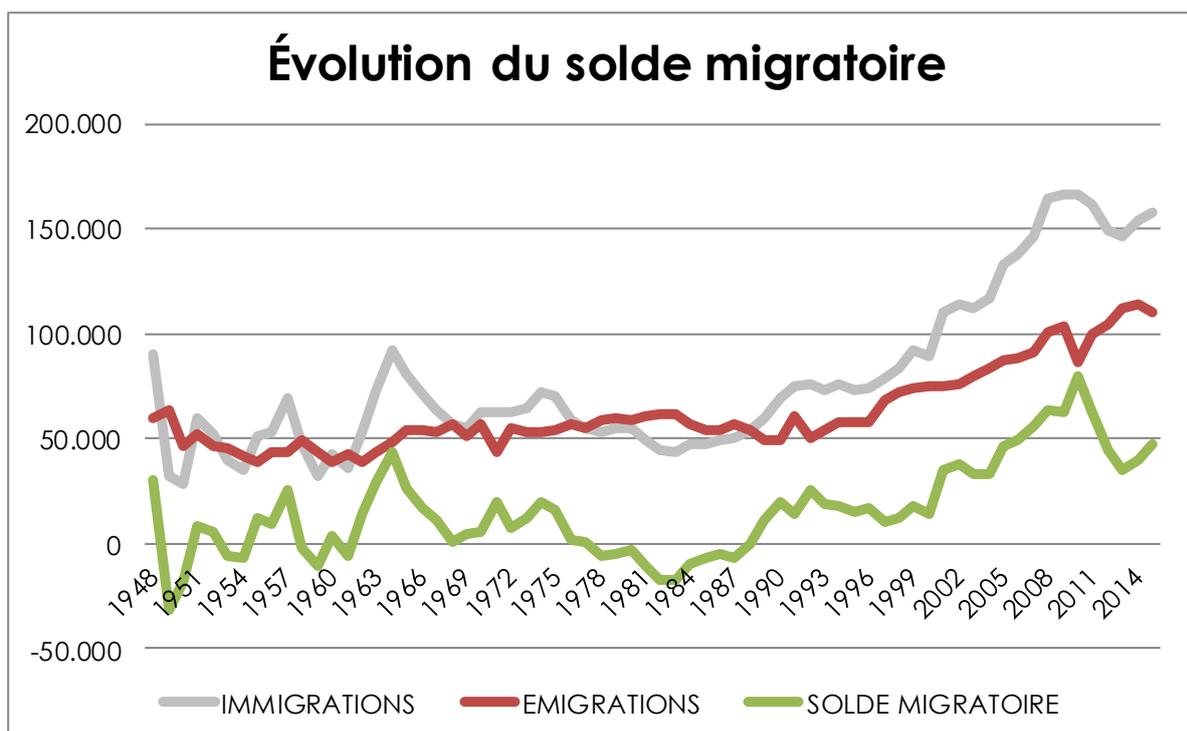
Durant les années 2000, la Belgique organise officiellement une nouvelle immigration du travail, en privilégiant la venue de ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE, facilitée par l'ouverture des frontières au sein de l'espace Schengen.

En 2016, la Belgique, l'UE en général, a fait face à une entrée massive d'immigrés en raison de plusieurs situations d'urgence tant à l'est de l'Europe qu'au Sud. L'Union Européenne a cependant réagi par la fermeture de ses frontières extérieures.

6.3.2. Flux migratoires

Avant de commenter les quelques chiffres que nous exposons ci-dessous, il nous paraît important d'attirer l'attention du lecteur sur ce dont parlent les statistiques. Les chiffres dont nous disposons sont issus du registre national ou de l'office des étrangers. Ceux-ci couvrent donc l'immigration légale, les flux migratoires réguliers. Les données ne portent en rien sur les situations irrégulières ou les flux migratoires illégaux (Myria, 2008, p.163).

⁸ Op. cit.



Source : Statbel 2015

Notons d'abord qu'aujourd'hui, plus de 230 millions de personnes vivent dans un pays différent de celui dans lequel elles sont nées. Ce chiffre représente un peu plus de 3% de la population mondiale⁹. Au niveau européen, au 1^{er} janvier 2016, 35,1 millions de personnes étant nées dans un pays non européen (EU28) résident sur le vieux continent.

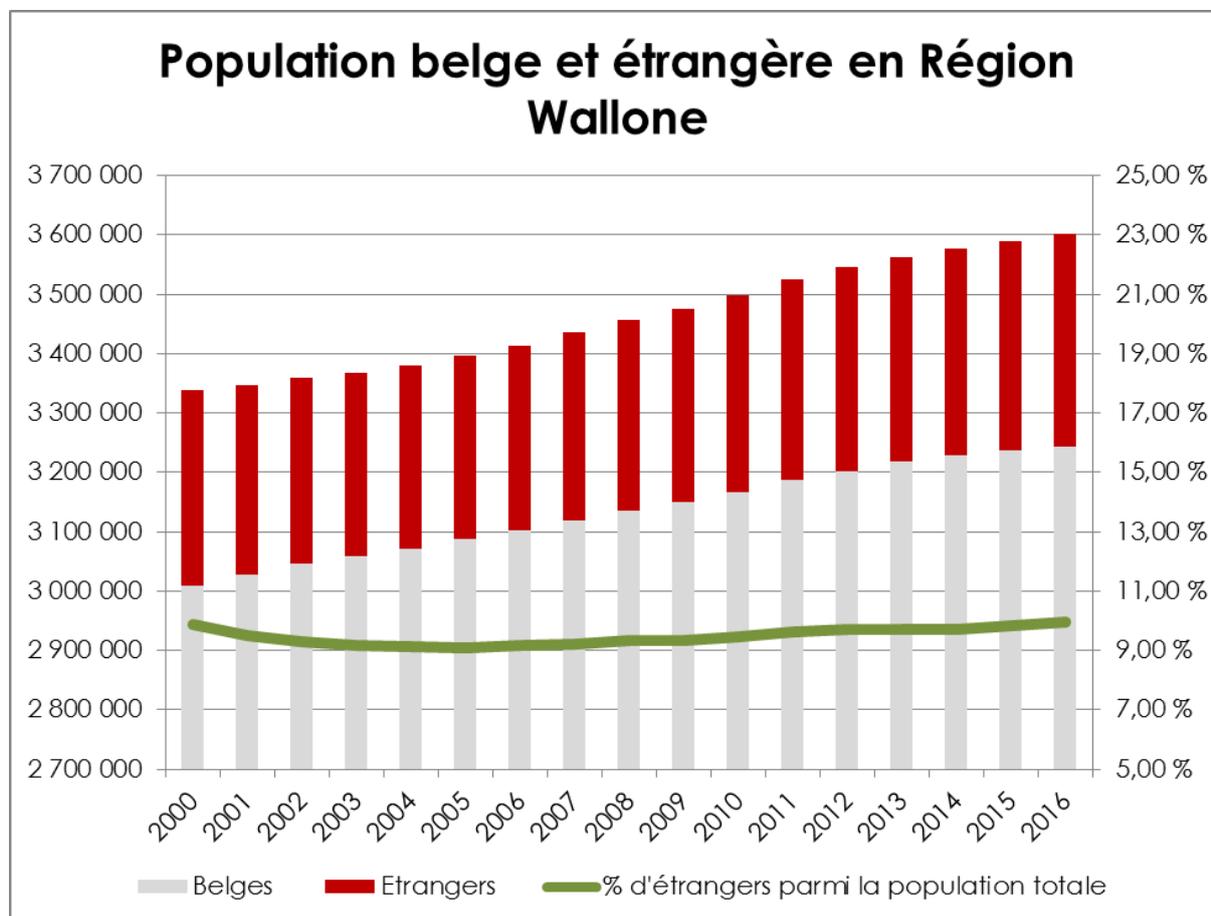
Au niveau européen toujours, 4,7 millions de personnes ont rejoint un état membre durant l'année 2015. Sur ce total, 2,4 millions de personnes sont des citoyens de pays extérieurs à l'UE. Ce flux en provenance de l'extérieur de l'Europe représente donc 51% de l'immigration totale. Par ailleurs, en 2015 toujours, les migrants sont, en moyenne, beaucoup plus jeunes que la population européenne. Ainsi, si l'âge médian des Européens est de 42,6 ans, celui des immigrés est de 27,5 ans (Eurostat, 2016). À court terme au moins, les flux migratoires ont donc un effet compensatoire au vieillissement de la population.

Si nous nous intéressons maintenant plus précisément à la Belgique, nous pouvons avoir un regard sur l'évolution des flux migratoires sur une large période. Sur la période qui nous intéresse, nous constatons une rupture nette à partir de 1983 où l'immigration entame une hausse conséquente, continue, et, surtout, supérieure à la courbe de l'émigration. Cela entraîne une hausse du solde migratoire, et ce, jusqu'en 2010, date à partir de laquelle une légère baisse de l'immigration est constatée.

⁹ F.Gemene, *Migrations : Réaligner les discours publics sur les réalités, Migrations internationales, un enjeu Nord-Sud ?*, Alternatives Sud, vol.22, 2015

6.3.3. "Stock" d'étrangers

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la population en Wallonie. Si, comme on l'observe, l'effectif total est en augmentation, la part relative d'étrangers dans la population ne varie que très faiblement, malgré les flux observés ci-dessus. Elle oscille en effet, tout au long de la période 2000-2016, autour de la barre des 10%.

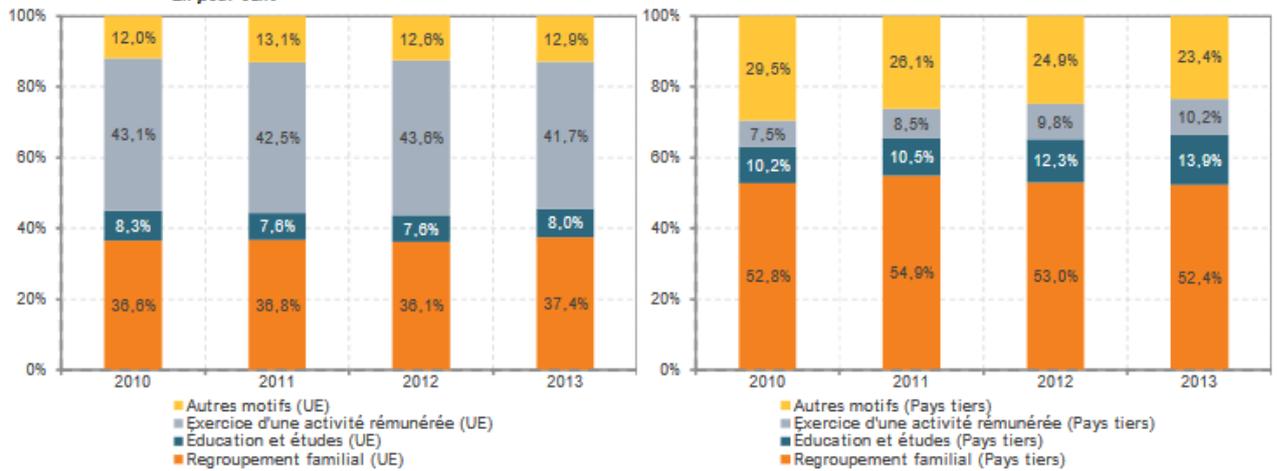


Source : Statbel 2015

6.3.4. Motifs d'immigration

Le graphique ci-dessous permet de constater les grandes différences de motivations de l'immigration. Les flux en provenance de l'Union Européenne sont principalement dus à l'exercice d'une activité rémunérée et, dans une moindre mesure, au regroupement familial. Les immigrations en provenance de l'extérieur de l'Union sont, elles, motivées, en premier lieu, par le regroupement familial et, en second lieu, pour des motifs « autres » (dont les raisons humanitaires).

Graphique 1 Répartition des premiers titres de séjour délivrés selon le motif pour les citoyens issus de l'UE (à gauche) et les pays tiers (à droite)
En pour cent



Source : SPF Intérieur - Office des étrangers

Source : Bureau du Plan, 2014¹⁰

¹⁰ M. Vandresse, Bureau Fédéral du Plan, *Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale pour la Belgique, Working paper 2-15*, 2015, http://www.plan.be/admin/uploaded/201503201138360.WP_1502_10948.pdf

7. Fiche n°6 : (Re)Distribution des revenus

7.1. Définition de la variable

NB: Nous avons décidé de fusionner les fiches « Affectation du revenu national/régional » et « Revenus ».

La variable « (Re)distribution des revenus » de notre exercice de prospective concerne l'ensemble de la distribution primaire et de la redistribution des revenus. Elle englobe les dimensions suivantes :

- les performances macroéconomiques : PIB et RNB
- le « partage » du PIB/RNB et la part du PIB transformée en revenu disponible des particuliers
- la redistribution des revenus (verticale et horizontale)
- le taux de pauvreté/précarité (divers indicateurs).

7.2. Indicateurs pertinents de la variable

Ils sont nombreux ; ils doivent couvrir :

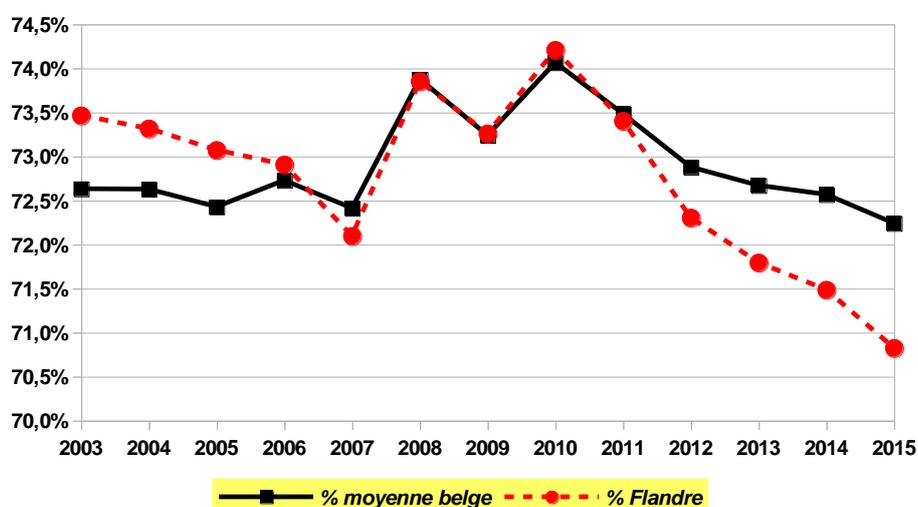
- des approches macroéconomiques : la croissance, absolue et relative (par rapport à des entités prises comme références), du PIB, la répartition des revenus primaires, l'évolution du revenu disponible moyen et du pouvoir d'achat moyen, globalement et par tête ou UC (unité de consommation), la nature des revenus, leur origine géographique (particulièrement important pour la Wallonie au vu du grand nombre - presque 20% - des travailleurs wallons qui sortent de leur région pour gagner leur croûte) ;
- des approches méso/microéconomiques : des indicateurs de (re)distribution des revenus (indice de Gini, écarts entre déciles...) et de pauvreté.

7.3. Rétrospective de la variable

Les évolutions majeures

Les performances macroéconomiques wallonnes sont, on le sait, médiocres, en absolu comme en termes relatifs, comme le rappelle le graphique suivant.

PIB par tête – Wallonie en % de la moyenne belge et de la Flandre



La période de crise depuis 2008 semble avoir « affaibli » un peu plus l'évolution des performances macroéconomiques relatives de la Wallonie ; cet affaiblissement s'inscrit dans une tendance de long terme globalement peu favorable, même si, pour certaines années, la situation relative peut s'améliorer (quelque peu) ou en tout cas se stabiliser.

Ceci dit, il faut tenir compte de ce que le RNB de la Wallonie bénéficie lui des salaires « rapatriés » par l'importante proportion de travailleurs wallons qui trouvent leur emploi à l'extérieur de leur région de résidence. On notera en particulier que sur la période 2008-2015 les emplois extérieurs à la région représentent 51% (!) de la création d'emplois nette en Wallonie.

Emploi total, et emploi à l'extérieur de la Wallonie – X 1.000 Moyennes mobiles sur 3 ans

	2000	2008	2015	2015-2000	2015-2008
Emploi total	1.204,4	1.307,7	1.336,3	131,9	28,6
dont à Bruxelles	124,8	125,1	125,7	0,9	0,7
dont en Flandre	34,8	39,3	44,4	9,6	5,1
dont ailleurs en en Belgique	159,6	164,3	170,1	10,5	5,8
dont à l'étranger	39,2	53,3	62,0	22,8	8,7
dont à « l'extérieur »	198,8	217,7	232,1	33,3	14,5
en % de l'emploi total	16,5%	16,6%	17,4%	25,2%	50,6%

Sources : Perspectives économiques régionales et Enquête sur les forces de travail -
Calculs : IDD

Contrairement à ce que l'on colporte en général, la part des salaires¹¹ dans le PIB n'a pas baissé de manière tendancielle en Belgique entre 1995 et 2015 ; il est difficile d'interpréter d'éventuelles tendances de long terme sur base des années de crise.

¹¹ Si on tient compte de l'évolution de la part de PIB qui va aux indépendants.

Par contre, la part des salaires augmente dans la distribution primaire des revenus échéant aux ménages.

Voici à grands traits de l'évolution du revenu disponible des ménages en Wallonie depuis 1995 :

- en tendance, une très modeste progression annuelle du pouvoir d'achat (= évolution du revenu disponible à prix courants divisée par l'évolution d'un indicateur des prix) par tête jusqu'en 2009 (+8% au total entre 1995 et 2009), résultant d'une progression d'environ 14% du revenu disponible global et d'une augmentation d'environ 5% du nombre d'habitants ; depuis lors on n'est pas encore revenu au niveau de 2009 ;
- le pouvoir d'achat par tête semble fluctuer depuis une quinzaine d'années autour de l'indice 105 (1995=100) ;
- les évolutions sont moins favorables encore quand on calcule le pouvoir d'achat par UC (Unité de Consommation) plutôt que par tête ; en 2016, la Wallonie se retrouve avec un pouvoir d'achat par UC de 3% supérieur à celui de 1995 ; et le retour au niveau de 2009 risque de prendre encore un peu de temps... ;
- le pouvoir d'achat des allocations sociales minimales a augmenté plus vite que celui de la moyenne des revenus ; elles ont été régulièrement réévaluées – au-delà de l'indexation sur les prix, notamment suite à la mise en œuvre du mécanisme de liaison au bien-être ; l'écart s'est fortement creusé au cours des dernières années comme le montre l'exemple du revenu d'intégration ;
- ceci dit, comme le déflateur des loyers est (ou a été en tout cas) sous-évalué par les mesures classiques (indices des prix et déflateurs de la comptabilité nationale)¹² et qu'il y a beaucoup de bénéficiaires de petites allocations sociales qui sont propriétaires, on a réestimé l'évolution du pouvoir d'achat du RIS en intégrant une hausse – hors index – de 1% par an entre 2000 et 2010, période pendant laquelle la hausse des loyers semble avoir été la plus forte ; la hausse du pouvoir d'achat sur le long terme s'en trouve rabaissée mais il y a malgré tout un gain final (+8%) supérieur à celui du pouvoir d'achat moyen par UC ;
- cette double évolution illustre bien deux tendances de fond :

1° un affaiblissement structurel des gains de pouvoir d'achat, résultant à la fois d'une baisse tendancielle des gains de productivité, d'une perte de compétitivité globale de la Wallonie et des conséquences des mesures relatives à la compétitivité et/ou au rétablissement des équilibres budgétaires

¹² Philippe Defeyt, « L'indice des prix et la comptabilité nationale sous-estiment la hausse des loyers », IDD, août 2011.

2° une préférence (implicite ou explicite) pour des politiques qui « soulagent » les pauvres.

La dimension intergénérationnelle

Ces dernières années, on assiste à une montée des différences d'évolutions entre les revenus des seniors et ceux des plus jeunes. La position – relative et absolue – des seniors en matière de revenus s'améliore très nettement. Cela se traduit notamment par :

- une baisse presque spectaculaire du taux de pauvreté des aînés alors que le taux de pauvreté des moins de 65 ans augmente
- une augmentation de la part des aînés dans le revenu imposable total, largement supérieure à l'évolution de leur part dans la population totale.

Les inégalités et la pauvreté

Sur ces évolutions globales se greffent des évolutions méso/micro-économiques.

On dispose de peu d'indicateurs spécifiquement wallons relatifs aux tensions entre les hauts et les bas revenus et encore moins à l'évolution des écarts. C'est surtout l'absence de données administratives complètes et/ou de données d'enquête avec des intervalles de confiance suffisamment faibles qui explique l'impossibilité de proposer une analyse un tant soit peu fondée.

On peut cependant penser que les tendances observées au niveau national valent largement pour la Wallonie :

- pas d'augmentation (significative) des écarts entre les bas et les hauts revenus si on travaille sur des tranches de revenus (relativement) larges (par exemple l'indicateur S80/S20)
- une probable hausse de la part des revenus échéants aux centiles les plus élevés.

Il faut par ailleurs tenir compte de l'augmentation absolue et relative des revenus salariaux distribués sous des formes non traditionnelles : voitures de société/de fonction, assurances hospitalisation, chèques-repas et écochèques, abonnements télécommunications, outils TIC, etc. Si on ne dispose pas d'études sur de longues périodes, on sait que ces avantages :

- occupent une place croissante dans le coût salarial
- profitent à un nombre croissant de travailleurs
- mais sont inégalement accordés en fonction des secteurs et/ou des catégories de salariés.

« Même s'il a fait beaucoup pour réveiller les consciences, l'indicateur européen de risque de pauvreté, dont la définition a été décidée par le Conseil européen de décembre 2000, semble de moins en moins pertinent.

D'abord à cause de nombreuses faiblesses statistiques et/ou méthodologiques. C'est ainsi, par exemple, que :

- la non-prise en compte du revenu imputé qu'apporte la propriété de son logement gonfle le taux de pauvreté relatif et absolu des personnes âgées ;
- la médiocre prise en compte des revenus de la propriété par l'enquête SILC1 (Statistics on Income and Living Conditions, à savoir l'Enquête dont les résultats servent, notamment, à calculer le taux de risque de pauvreté) conduit probablement à une sous-estimation du taux de pauvreté
- des intervalles de confiance élevés empêchent de déceler des tendances ou écarts (par exemple entre deux quintiles) significatifs.

Mais, surtout, ses résultats semblent ne plus correspondre au vécu sur le terrain et à d'autres observations ; la quasi-stabilité du taux de risque de pauvreté depuis plus de 10 ans apparaît ainsi en décalage par rapport aux données de fréquentation de nombreux services sociaux et aux contenus des témoignages (des professionnels ou usagers) et études qui indiquent qu'il y a de plus en plus de personnes en difficultés et que, pour beaucoup, les difficultés s'intensifient. »¹³

Deux autres indicateurs développés par l'IDD permettent, probablement, de mieux mesurer la montée de la précarité :

- le pourcentage de personnes vivant dans un ménage ayant (très) difficile à boucler ses fins de mois ; les principales conclusions de l'examen des données disponibles (attention : avec des intervalles de confiance élevés) sont :
 - entre 2005 et 2014, le nombre de personnes vivant dans un ménage ayant difficile ou très difficile pour boucler son budget a toujours été supérieur au nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, sauf pour les personnes âgées ;
 - la pauvreté subjective a été pendant toute la crise plus marquée qu'avant la crise, sauf à nouveau pour les personnes âgées.
 - les moins de 65 ans vivant sous le seuil de pauvreté ont de plus en plus de mal à boucler leur budget.

Pour cet indicateur aussi la situation apparaît plus dégradée en Wallonie. Les 18-64 ans apparaissent particulièrement fragilisés.

- Un indicateur de précarité, composé de deux sous-indicateurs (précarité socio-économique et précarité socio-démographique) ; cinq observations importantes :
 - l'indicateur de précarité des jeunes reste tendanciellement stable ; rappelons cependant que le niveau de précarité est très élevé dans cette catégorie d'âge ;
 - l'indicateur de précarité des 25-49 ans a augmenté jusqu'en 2005 chez les femmes pour se rétracter lentement depuis lors ; chez les hommes, par contre, on assiste, après une contraction

¹³Philippe Defeyt, « Un indicateur de précarité pour la Wallonie – 1999-2015 », IDD, janvier 2017

de l'indicateur entre 2006 et 2008, à une augmentation entre 2008 et 2014 ;

- l'indicateur de précarité augmente très fortement chez les 50-64 ans (+ 52% chez les femmes, +36% chez les hommes) ;
- au total, l'indicateur de précarité augmente plus vite chez les hommes (+23%) que chez les femmes (+18%) ;
- l'indicateur de précarité a évolué, au cours de la période considérée, en trois phases : montée assez soutenue entre 1999 et 2006 (+16%), une modeste contraction entre 2006 et 2008 et, depuis 2008, une augmentation de 6,6% (avec un très léger recul en 2011). »¹⁴

¹⁴ Philippe Defeyt, « Un indicateur de précarité pour la Wallonie – 1999-2015 », IDD, janvier 2017

8. Fiche n°7 : Usages NTIC

8.1. Définition de la variable

Manière dont les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont intégrées et impactent la vie du citoyen wallon.

8.2. Indicateurs pertinents de la variable

- Degré d'accès aux NTIC au sein de la population wallonne
- Fréquence d'utilisation des NTIC
- Types d'usage des NTIC

8.3. Rétrospective de la variable

Depuis les années 80-90, l'usage de l'électronique (automatisation, robotisation, informatisation) et des nouvelles technologies de l'information (internet) se propage dans toutes les sphères du champ social. Le constat est difficilement remis en question et concerne tant les relations sociales que le travail ou encore les modalités d'échanges avec les services publics.

Utilisation NTIC par la population

Accès et fréquence d'utilisation

Quelques chiffres permettent d'objectiver l'accès croissant des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. En Belgique, le pourcentage de ménages ayant accès à Internet depuis leur domicile est passé de 50,2% en 2005 à 81,8% en 2015 (OCDE.Stat). En termes d'accès la Wallonie semble très légèrement en retrait vis-à-vis de la Flandre et de Bruxelles. En effet, en 2015, 12,3% des Wallons¹⁵ n'avaient jamais utilisé un ordinateur, alors qu'ils sont 11,4% en Flandre et 10% à Bruxelles à être dans cette situation (Eurostat)¹⁶. Observons qu'en 2016, en Région Wallonne, 21% des personnes à n'avoir jamais utilisé internet déclarent que c'est en raison du caractère trop onéreux du matériel (contre 17% en Région flamande). Ils sont 33% à dire ne l'avoir jamais utilisé par manque de compétence (contre 52% en Région flamande) (Statbel)¹⁷.

¹⁵ Le Brabant Wallon n'est pas pris en compte dans la moyenne. Le pourcentage au sein de cette province est de 5%.

¹⁶ <http://ec.europa.eu/eurostat/web/digital-economy-and-society/data/main-tables>

¹⁷

http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche_du_travail_et_conditio ns_de_vie/indicateurs_t_i_c_aupres_des_menages_et_individus_2005-2016_.jsp

Cette généralisation de l'accès à l'informatique et à internet ne doit pas camoufler une disparité, toujours réelle, d'accès à ces outils. En effet, « les écarts par rapport à la moyenne se sont réduits entre 2005 et 2009 pour toutes les variables socio-démographiques prises en compte, sauf pour le revenu. Dans ce cas, les écarts entre le premier et le quatrième quartile ont augmenté » (Valenduc, 2010). Si les écarts se sont réduits pour les autres critères socio-démographiques, il n'en reste pas moins que certaines franges de la population restent « exclues » des NTIC. En 2009, « les moins diplômés, les plus de 55 ans et les personnes sans activité économique restent les plus exposés à l'exclusion numérique » (Valenduc, 2010).

La fréquence d'utilisation connaît également une évolution marquante vu que, si en 2005, les personnes utilisant Internet 'tous les jours ou presque' sont 38,2%, elles représentent 73,32% de la population en 2015. Bien que les chiffres ne soient pas encore disponibles pour 2017, nul doute que cette proportion a encore augmenté depuis. Ces chiffres étayent et justifient le glissement opéré par le débat de la fracture numérique : « traditionnellement centré sur les inégalités liées à l'accès matériel aux TIC, l'attention s'est progressivement déportée sur les inégalités sociales liées à leur usage, une fois la barrière de l'accès surmontée » (Brotcorne, Valenduc, 2009)¹⁸.

Usages

Compte tenu de ces considérations, outre l'accès et la fréquence d'utilisation, une attention particulière doit être apportée aux types d'usage. Comme le tableau ci-dessous l'illustre, certains usages déjà assez bien répandus en 2005 sont maintenant rejoints, en force, par une multitude d'autres fonctions.

Usage d'internet¹⁹...	2005	2015
<i>Pour du courriel privé (3 derniers mois)</i>	48,7%	77,7%
<i>Pour les réseaux sociaux (3 derniers mois)</i>	39,5%	66,7%
<i>Pour chercher un job (3 derniers mois)</i>	7,9%	18,2%
<i>Pour lire la presse/des magazines (3 derniers mois)</i>	12,9%	52,4%
<i>Pour de l'internet banking (3 derniers mois)</i>	23,4%	62,3%
<i>Pour visiter ou interagir avec des sites web d'autorités publiques (12 derniers mois)</i>	18,3%	52,1%
<i>Pour envoyer des formulaires complétés aux autorités publiques (12 derniers mois)</i>	4,4%	33,8%
<i>Pour acheter en ligne (12 derniers mois)</i>	16,3%	55,2%

¹⁸ Brotcorne, Périne, et Gérard Valenduc. « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'internet. Comment réduire ces inégalités ? », Les Cahiers du numérique, vol. 5, no. 1, 2009, pp. 45-68.

¹⁹ Parmi la population des 16-74 ans.

Comme on le voit, si l'utilisation des NTIC dans le domaine strictement privé a continué à progresser malgré une implantation déjà forte, la progression est d'autant plus marquante dans des sphères au départ moins 'connectées' : information, consommation, relations avec les autorités publiques... Compte tenu de la diffusion des NTIC dans de plus en plus de domaines, l'incapacité d'usage de certaines applications des NTIC est probablement de plus en plus problématique pour les personnes concernées. Particulièrement, l'accroissement de l'informatisation des démarches administratives est observé au cours des dernières années. Des dires d'acteurs de terrain, cela pose un véritable problème parmi les populations les plus précarisées.

9. Fiche n°8 : Structuration sectorielle de l'emploi

9.1. Définition de la variable

Nous traitons ici de la répartition de l'emploi (salarié et indépendant) par secteur d'activités. Selon la classification NACE-Bel, il existe trois secteurs d'activités : le secteur primaire (agriculture), secondaire (industrie) et tertiaire (services). Il est important de souligner que les conditions de travail et d'emploi varient fortement d'un secteur à l'autre (cf. fiche variable disponibilité – qualité de l'emploi).

9.2. Indicateurs pertinents de la variable

Sur la base des données de l'ONSS (emploi salarié) et de l'INASTI (emploi indépendant), il est possible d'obtenir une répartition sectorielle des postes de travail. Sur la base des enquêtes force de travail (EFT), il est possible d'estimer la répartition des travailleurs (salariés et indépendants) par secteur d'activité.

9.3. Rétrospective de la variable

9.3.1. Segmentation du marché du travail

Dans les années 1930, chacun des trois grands secteurs occupe environ un tiers des actifs. La Région wallonne, comme bien d'autres régions de l'Europe de l'Ouest, a connu dès les années 70 un important recul de l'activité industrielle, et donc une baisse de la contribution de l'industrie à la richesse du pays (Piaser, 1986). Ce mouvement de désindustrialisation (ou de délocalisation de l'activité industrielle vers des pays à bas salaires dits « émergents ») va de pair avec le développement d'une économie de services (tertiarisation de l'économie). Aujourd'hui, le secteur tertiaire concentre plus de 2/3 des actifs.

Emploi intérieur par secteur et par statut (mars 2016)

	Indépendants	Salariés	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	14.537	3.514	18.051
Industries extractives	39	2.082	2.121
Industries manufacturières	7.602	121.880	192.482
Production et distribution d'énergie	0	5.881	5.881
Production et distribution d'eau	226	9.206	9.432

Construction	19.615	62.555	82.170
Commerce	29.345	127.122	156.467
Transports	2.527	58.472	60.999
HORECA	12.024	27.033	39.057
Communication	4.212	14.519	18.731
Finances et assurances	2.314	16.662	18.976
Immobilier	1.438	5.183	6.621
Sciences et techniques	74.324	27.674	101.998
Services administratifs	8.379	84.961	93.340
Administration publique	0	130.587	130.587
Enseignement	1.727	118.316	120.043
Santé et action sociale	25.591	146.861	172.452
Arts et spectacles	2.857	9.821	12.678
Autres services	13.477	19.659	33.136
Activités de ménages	0	4.627	4.627
TOTAL	220.234	996.615	1.216.849

Source : IWEPS, 2016 ; ces données concernent les personnes qui travaillent en Wallonie, qu'elles y résident ou non.

Ce double mouvement (désindustrialisation et tertiarisation) a eu pour effet : 1) l'hégémonie du salariat (passant de 2/3 dans les années '50 à plus de 80% dans les années 2000) ; 2) l'augmentation des cadres et des professions intermédiaires ; 3) une ségrégation horizontale (les femmes dans certains secteurs) et verticale (dans les catégories les plus basses) ; 4) la multiplication des formes d'emploi atypiques (temps partiel, CDD, intérim, stages, etc.) (Maruani, Reynaud, 2004). En ce sens, la thèse de la segmentation du marché du travail (Doeringer, Piore, 1971) soutient l'existence d'un marché primaire (emploi stable, salaire élevé, bonnes conditions de travail, chances de promotion interne, régulation, etc.) et d'un marché secondaire qui présente les caractéristiques inverses.

9.3.2. Digitalisation de l'économie

Un focus particulier sur la place prise par le numérique nous paraît opportun tant l'essor des NTIC a clairement fait émerger la maîtrise, l'application et le développement des nouvelles technologies comme les éléments clés de la compétitivité économique et industrielle (ESPAS, 2015). Les nouvelles technologies deviennent le produit phare des économies compétitives. Pour Immanuel Wallerstein²⁰, à chaque époque correspond un procès de

²⁰ Immanuel Wallerstein, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, La Découverte, 2006

production central qui est, presque exclusivement, le propre des États dits centraux. Les États périphériques s'emparent, eux, de produits secondaires, plus concurrentiels et moins rentables. Régulièrement, ces produits centraux sont relégués vers la périphérie et de nouveaux procès de production viennent remplacer les anciens au sein des États centraux. L'auteur prend l'exemple de la production des textiles qui, en 1800, semblaient être le procès majeur, détenu par seuls quelques pays comme l'Angleterre et certains pays du Nord-ouest de l'Europe, et qui aujourd'hui est implantée un peu partout dans le « système-monde ». La Wallonie a sans aucun doute vécu à plusieurs reprises ce type de glissement d'un produit du centre vers la périphérie, souvent de manière violente, comme en 2013 avec la fermeture du site sidérurgique d'ArcelorMittal en région liégeoise ou encore, dans les années 60, avec la fermeture progressive des charbonnages.

À en croire le rapport de l'ESPAS, les NTIC seraient donc le nouveau produit central. La manière dont la Wallonie va les intégrer à son économie est donc un enjeu. Actuellement, « la Wallonie apparaît sous-spécialisée dans le secteur du numérique au niveau du nombre d'entreprises : le poids que pèse notre région dans le secteur du numérique belge est inférieur au poids qu'elle pèse dans l'ensemble de l'économie belge. La part de l'emploi national du secteur du numérique attribué à la Wallonie est très faible, comparativement aux deux autres régions (...) le numérique wallon est surtout constitué de petites structures et les entreprises de plus grande taille ne sont pas suffisamment nombreuses pour améliorer le positionnement de la région dans ce créneau de l'économie » (IWEPS, 2017).

Au niveau de l'emploi

Dans le monde du travail, l'essor des NTIC a clairement (1) facilité « la mise en place de changements organisationnels et de coordinations décentralisées » (France Stratégie, 2017), l'avènement de nouvelles formes de travail.

La société salariale, telle qu'elle s'est construite durant le XX^{ème} siècle, est progressivement mise à mal. « Avec l'accélération des technologies de l'information et de la communication, le modèle du travail salarié est remis en question fondamentalement. Si les technologies numériques redessinent nos manières de produire, d'apprendre, de travailler, elles ont des effets pernicioseux sur l'emploi et l'activité salariale, du fait de l'intensification du travail, de la compartimentation de la production, du morcellement des tâches, de l'externalisation, de l'émiettement du travail, en somme de son atomisation protéiforme et d'une certaine déliquescence » (Teboul, 2016). Pour ce même auteur, nous assistons actuellement à l'uberisation, qui n'est qu'une première vague d'une numérisation totale de notre économie.

Outre les potentielles pertes (dues à l'automatisation) et créations d'emplois que ce phénomène laisse entrevoir, il entraîne le développement du travail

indépendant, de la *freelancisation* du monde du travail, renforçant la nécessité d'une « véritable sécurisation des parcours professionnels » (Teboul, 2016).

Un marché de travailleurs invisibles est également en plein boom : celui des travailleurs consommateurs : « Ce travail invisible, mais qui se manifeste au travers de nos traces numériques, constitue le noyau autour duquel s'est articulée, dès le début des années 2010, la notion de digital labor ». Concrètement, ce travail consiste en « la production de données et d'informations par les consommateurs de services numériques sur lesquels sont fondés les modèles de profit des oligopoles d'internet » (Teboul, 2016).

Au niveau wallon :

« La part de l'emploi belge du numérique localisé en Wallonie est très faible, comparativement aux deux autres régions, même si elle tend à augmenter ces dernières années. Pour ce qui est de l'impact potentiel de la digitalisation sur l'emploi régional, notre exercice d'estimation quantitative indique que près de la moitié de l'emploi wallon existant serait menacé par la substitution d'ici une à deux décennies, ce qui correspond à quelque 564.000 emplois. Il s'agit là d'une estimation maximaliste à relativiser à la lumière de la littérature et d'autres estimations calculées par l'IWEPS ». (IWEPS, 2017).

10. Fiche n°9 : Système d'enseignement et de formation

10.1. Définition de la variable

Nous traitons ici de l'ensemble des règles qui structurent les pratiques d'enseignement et de formation ainsi que les relations entre l'école et l'entreprise. Dans cette perspective, on peut observer un ensemble de régularités qui ont trait à la conception, la production et la valorisation du bien commun, ici l'enseignement et la formation professionnelle ; elles sont constitutives d'un *régime d'éducation et de formation* (Verdier, 2001). Les institutions qui contribuent à réguler le régime sont hiérarchisées autour de conventions (méritocratique, professionnelle, marchande).

Convention	Professionnelle	Méritocratique	Marchande
<i>Certification</i>	Qualification reconnue	Diplôme d'Etat	Compétence homologuée
<i>Nature du programme</i>	Règlement négocié	Normes académiques	Hors champ
<i>Portée de la formation</i>	Règles professionnelles	Signal d'aptitudes	Capital humain
<i>Conception de la compétence</i>	Maîtrise d'un métier	Niveau d'études	Portefeuilles de savoirs opérationnels
<i>Espace de valorisation</i>	Marché professionnel	Marché interne	Marché externe
<i>Acteur pivot de la formation</i>	Entreprise	École	Prestataire de services
<i>Acteur central de la régulation</i>	Partenaires sociaux de branche	Etat	Employeurs

(Source : Verdier, 2001)

10.2. Indicateurs pertinents de la variable

- Niveau et modes de financement des systèmes d'enseignement et de formation.
- Modes d'organisation et de structuration des services d'enseignement et de formation.

Les différentes institutions (règles, coutumes, incitations, etc.) qui coordonnent et gouvernent l'élaboration et l'accès au service d'enseignement et de formation (ex : âge de la scolarité obligatoire, liberté pédagogique, etc.).

Statistiques relatives aux élèves et aux enseignants, par réseaux et filières en FWB (ETNIC) : taux de décrochage scolaire, taux de réussite/taux d'échec, formation et parcours professionnels des enseignants.

Statistiques relatives à la formation professionnelle : part des travailleurs/chômeurs bénéficiant d'action de formation, part de la masse salariale consacrée à la FP (accords interprofessionnels), caractéristiques des publics bénéficiaires (genre, âge, niveau d'études).

10.3. Rétrospective de la variable

Grosso modo, les trois conventions fondatrices (*cf. supra*) se retrouvent dans un régime d'éducation et de formation, mais leur agencement est *sociétalement* construit, prenant ainsi une forme spécifique.

En Belgique (comme en France), la convention méritocratique est prédominante. Elle se construit à partir de deux principes clés : la compétition scolaire entre individus (dont l'équité doit être garantie par l'Etat) ; la performance scolaire (indépendante et insensible aux influences locales et marchandes). Dans ce cadre, l'autonomie (relative) d'un système d'enseignement et de formation doit être préservée d'influences externes « porteuses d'impureté ». C'est une logique hiérarchique qui structure le système : les filières générales qui conduisent à l'Université constituent la « voie royale », alors que les filières techniques ou professionnelles sont considérées comme des filières de « relégation ».

Le secteur de l'enseignement, comme beaucoup d'autres, s'est construit historiquement autour de piliers (catholique, libéral, socialiste) qui ont donné lieu à la constitution des réseaux éducatifs organisés par des acteurs publics ou privés (Mangez, 2008). En Belgique, les compétences en matière d'enseignement sont presque entièrement du ressort des Communautés ; depuis 1993, les compétences en matière de formation professionnelle ont été transférées des Communautés vers les Régions.

11. Fiche n°10 : Modes de consommation

11.1. Définition de la variable

Il ne s'agit pas d'une variable au sens strict mais d'une modalité d'une variable qui pourrait s'appeler « Modèle de satisfaction des besoins » ou, plus simplement, « Mode de consommation ».

Une société de surconsommation²¹ est une société qui privilégie la consommation marchande individuelle comme mécanisme d'intégration sociale et culturelle et comme source principale de bien-être²². Une société de sur ou d'hyperconsommation est donc une société de marché, c'est-à-dire une société caractérisée par la suprématie du marché et de la marchandisation sur les autres modes de satisfaction des besoins. Nous reviendrons dans la section « prospective de la variable » sur les autres modes de satisfaction que la société de surconsommation relègue au deuxième plan.

Une « société de surconsommation » est une société où le discours dominant instituant la consommation marchande en justification principale du travail et donc de l'activité économique, celle-ci n'est plus susceptible d'aucune limitation externe, qu'elle soit éthique, religieuse ou idéologique.²³ Le préfixe « sur » dans société de surconsommation²⁴ signifie qu'il n'y a pas de limite à la consommation, que la satiété ou la satisfaction des besoins constituent des horizons qui ne cessent de s'éloigner au fur et à mesure que de nouvelles opportunités de consommation apparaissent sur le marché et donc que de nouveaux besoins sont créés. Du point de vue individuel, le préfixe indique aussi que ce qui apporte la satisfaction au consommateur est la consommation supplémentaire, celle qui vient en surplus par rapport à la consommation précédente, et en excès s'il le faut par rapport aux moyens disponibles. Comme l'écrit Lipovetsky : « l'époque de l'abondance est inséparable d'un élargissement indéfini de la sphère des satisfactions

²¹ Ou d'« hyperconsommation » pour reprendre le sous-titre de l'ouvrage de Guy Lipovetsky. Voir Lipovetsky, G. (2006). *Le bonheur paradoxal. Essai sur la société d'hyperconsommation*. Paris : NRF, Gallimard.

²² Pour Don Slater « The notion of consumer culture implies that, in modern world, core social practices and cultural values, aspirations, and identities are defined in relation to consumption rather than to other social dimensions such as work, citizenship, religious cosmology or military role. » (Slater 2006 [1997], p.24). Notre définition s'éloigne de cette proposition dans la mesure où nous ne pensons pas que les dimensions « travail » ou « citoyenneté » aient perdu leur importance.

²³ Seule la préservation de l'environnement se profile (de façon encore très limitée) comme facteur externe susceptible de légitimer un frein à l'expansion de la consommation présente. Encore s'agit-il surtout de préserver les possibilités de consommation future.

²⁴ « sur-consommation » est utilisé ici comme équivalent de « consumerism » en anglais dont le sens exact n'est pas préservé dans le terme français « consumérisme ».

désirées et d'une incapacité à résorber les appétits de consommation, toute saturation d'un besoin s'accompagnant aussitôt de nouvelles demandes » (p.35).

Le mécanisme du crédit à la consommation permet précisément de consommer davantage que ce que les ressources du moment permettent. La consommation est alors toujours en avance par rapport aux ressources disponibles et se fonde sur l'hypothèse d'une croissance future de ces ressources. En principe, c'est la perspective des revenus futurs, perspective étroitement conditionnée par l'institution de la « carrière » (c'est-à-dire du parcours professionnel conçu et vécu comme une croissance garantie des gratifications tant symboliques que matérielles jusqu'au stade fatidique de la retraite) qui donne au mécanisme du crédit sa rationalité, une rationalité qui devient un piège dès lors que se produit un décalage entre les promesses et la réalité de la carrière.

L'importance de la consommation dans la culture occidentale contemporaine a eu pour conséquence que l'identité sociale, l'image de soi et les relations avec autrui ont été en grande partie conditionnés ou médiatisés par la consommation. Toute privation à ce niveau correspond donc à bien davantage qu'un déficit ou un inconfort matériels ; c'est la personne sociale toute entière qui se trouve dépossédée d'attributs indispensables à l'intégration sociale. C'est en ce sens que l'on parle, par exemple en anthropologie (Daniel Miller) mais aussi en marketing, de « dématérialisation » de la consommation.

Pour Lipovetsky, nous serions passés d'une consommation orientée vers les autres (intégration sociale, identification) à une consommation expérientielle. Nous ne consommons plus (ou presque) pour nous distinguer des autres. Il ne s'agit plus d'objet « à faire voir » mais d'objets « à vivre », aux fonctions émotionnelles, corporelles, sensorielles, esthétiques, ludiques, distractives, ... De symboles de statut, les biens de consommation sont devenus des « services à la personne ». La recherche du bonheur privé supplante les « satisfactions sociales différentielles ».

11.2. Indicateurs pertinents de la variable

Un des indicateurs de cette culture de la consommation réside précisément dans la conception officielle de la pauvreté comme déficit de consommation relatif par rapport à une norme statistique (moyenne et maintenant médiane). Certes, c'est le revenu qui sert ici d'indicateurs mais il est clair que ce qui est visé, ce n'est pas la capacité d'épargner mais celle de consommer selon les normes de la société de consommation.

L'existence d'un modèle normatif de (sur)consommation est paradoxalement attestée par la multiplication et la diffusion d'initiatives et de mouvements sociaux qui visent à éroder ou à contourner ce modèle.

Parmi les initiatives ou thématiques visant à « consommer mieux, moins, autrement », (bref à « dé-consommer » ou « dé-marchandiser ») on peut citer en vrac (Kim Humphery):

- le mouvement Anti-pub ;
 - la consommation responsable ou éthique ;
 - la simplicité volontaire et le dés-emcombement ;
 - la décélération style « slow-XXX : food, city ») ;
- les initiatives communautaires (AMAP, transition...) ;
- le « zéro déchet » ;
 - le locavorisme (GAS, GASAP...) ;
 - les SEL ;
 - le mouvement de la décroissance ;
 - etc.

On retrouvera ces initiatives dans la section « tendances émergentes »
D'autres indices témoignent d'une expansion continue du modèle de la surconsommation : la diffusion de la carte de crédit, l'explosion du commerce en ligne et de la publicité sur internet (sans parler des autres media tels que la radio et la télévision, etc.

11.3. Rétrospective de la variable

On peut, suivant Lipovetsky²⁵ distinguer 3 grandes phases dans l'avènement de la société de sur ou d'hyperconsommation

PHASE I : *Naissance des marchés de masse (années 1880 – fin Seconde Guerre mondiale)*

Cette naissance est permise par différents facteurs :

1. Un développement d'une production et d'un marketing de masse. On ne produit plus à l'unité mais à la chaîne, la publicité n'est plus localisée mais de plus en plus globalisée. Dans son analyse de la naissance des marchés de masse, Lipovetsky considère que « le capitalisme de consommation n'est pas né mécaniquement de techniques industrielles capables de produire en grandes séries des marchandises standardisées. Il est aussi une construction culturelle et sociale qui a requis l'« éducation » des consommateurs en même temps que l'esprit visionnaire d'entrepreneurs créatifs, la “main visible des managers” »²⁶. Une nouvelle philosophie commerciale est née. Le marketing en a été son moteur.
2. L'invention de marques, du packaging et de la publicité. Avec cette triple invention apparaît le consommateur moderne, achetant le produit sans l'intermédiaire obligé du commerçant, jugeant les produits d'après leur

²⁵ Lipovetsky, G. (2006). *Le bonheur paradoxal. Essai sur la société d'hyperconsommation*. Paris : NRF, Gallimard.

²⁶ Idem, pp.25-26.

nom, achetant une signature plutôt qu'une chose²⁷.

3. Naissance des grands magasins, grandes surfaces, centres commerciaux, ... temples de la consommation. Ces endroits auraient apporté une «démocratisation du désir» en révolutionnant le rapport à la consommation.

²⁷ Idem, p. 27

PHASE II : *La société de consommation de masse (années 1950 – 1980)*

Cette phase se caractérise principalement par une économie fordienne qui s'installe dans tous les rouages économiques. Elle se définit comme une « société d'abondance ». Des politiques de diversification des produits ainsi que des processus visant à raccourcir le temps de vie des marchandises, à les démoder par le renouvellement rapide des modèles et des styles commencent à apparaître. Lipovetsky constate le fait que « bien que de nature essentiellement fordienne, l'ordre économique s'agence déjà partiellement selon les principes de la séduction, de l'éphémère, de la différenciation des marchés [...] » (p.31). Au marketing de masse de la première phase succèdent des stratégies de segmentation centrées sur l'âge et les facteurs socioculturels.

On assiste à de nombreuses substitutions : la séduction remplace la coercition ; hédonisme >< devoir ; dépense >< épargne ; humour >< solennité ; libération >< refoulement ; présent >< futur ... Une « société du désir » émerge, la quotidienneté se trouve imprégnée progressivement par le bonheur consommatoire.

PHASE III : *La société d'hyperconsommation*

Cette phase se caractérise par de nouvelles manières de consommer, par de nouveaux modes d'organisation des activités économiques, de nouvelles manières de produire et de vendre, de communiquer et de distribuer. C'est tout le système de l'offre qui a changé de visage (p.69).

La révolution des techniques d'information et de communication ainsi que la globalisation des marchés et la dérégulation financière distinguent cette phase. C'est cette société d'hyper-consommation que Lipovetsky s'attache à définir dans la suite de son ouvrage.

Robert Rochefort (1995), quant à lui, distingue trois phases dans la croissance de la consommation après la seconde guerre mondiale :

1. des années 50 aux années 70 : la consommation de masse ;
2. du choc pétrolier (1973) aux années 80 : la consommation individualisée ;
3. des années 80 à la fin des années 90 : la consommation de « réassurance ». La réassurance prenait place pour lui au sein d'une trilogie à côté de la « *reliance* » (importance des outils de communication tels que le téléphone portable) et de la « résilience ».

Il pronostiquait pour la suite, l'apparition du consommateur-entrepreneur. Dans un ouvrage ultérieur, c'est le consommateur-citoyen qui remplace le consommateur en recherche de réassurance, de *reliance* et de résilience.

12. Fiche n°11 : Composition socio-démographique des ménages

12.1. Définition de la variable

Composition des groupes résidant dans un même logement en termes de nombre et de type de liens entre les membres. Actuellement, les configurations se sont complexifiées (séparations, recompositions, etc.). Ces évolutions socio-démographiques peuvent être la conséquence directe du vieillissement démographique (par exemple l'évolution du nombre de personnes âgées seules) ou d'un mix d'évolutions démographiques et comportementales. Illustration : la croissance du nombre de familles monoparentales est accompagnée d'une augmentation de l'âge moyen des parents concernés.

12.2. Indicateurs pertinents de la variable

Deux grandes catégories d'indicateurs sont à prendre en considération :

- les indicateurs relatifs à la composition des ménages, idéalement détaillés par catégorie d'âge : taille du ménage, nature des liens entre les membres du ménage, type de ménage avec enfants (mariés, non mariés et familles monoparentales), autres personnes présentes dans le ménage... ;
- des indicateurs jetant des ponts entre les positions socio-économiques (salarié, chômeur, bénéficiaire d'allocations familiales (pré)pensionné...) et les types de ménages et/ou les positions socio-démographiques (parent, enfant, autre membre du ménage) de chaque membre d'un ménage.

Des indicateurs plus spécifiques peuvent aussi être intéressants : par exemple le nombre/la proportion de personnes âgées sans enfant (parce que jamais eu d'enfant ou parce qu'enfant(s) décédé(s)) ou encore l'éloignement géographique relatif entre parents et enfants.

12.3. Rétrospective de la variable

Les indicateurs socio-démographiques de base sont disponibles sur une base continue depuis 1991, et ce grâce aux efforts du Bureau fédéral du Plan et de la Direction générale des statistiques du SPF Économie (voir : <http://www.plan.be/publications/publication-1660-fr-perspectives+demographiques+2016+2060+population+et+menages>).

Les principales évolutions pertinentes pour l'objet de notre recherche sont :

- une augmentation régulière du nombre de ménages privés (+ 246.000

entre 1991 et 2015) ;

- une diminution tendancielle de la taille moyenne des ménages jusqu'en 2010 environ, stabilisation depuis lors aux environs de 2,29 personnes/ménage ; l'évolution de la taille moyenne des ménages influence la demande de logements mais peut aussi, pour partie, refléter les tensions sur le marché immobilier (qui rendent plus difficile la création d'un nouveau ménage ou le maintien d'un ménage existant) ; il est à noter que, contrairement à l'intuition largement partagée, la taille moyenne des ménages avec enfants (mariés, cohabitants et familles monoparentales) est elle en augmentation régulière tout au long de la période considérée (c'est en particulier le cas des familles monoparentales) ;
- une augmentation – relative et absolue – du nombre de ménages composés de personnes seules et du nombre de personnes seules, évolution qui participe bien sûr grandement à l'évolution de la taille moyenne des ménages ;
- les personnes seules représentent désormais quasiment 20% des 20 ans et plus (moins de 16% en 1991) ; contrairement à une autre représentation qui a la vie dure, le pourcentage de personnes seules a diminué chez les personnes âgées, en particulier chez les 75 ans et plus ; elle a augmenté chez les 30-49 ans et les 50-64 ans ; uUne augmentation de la part des familles monoparentales ; elles représentent désormais 30% des ménages avec enfants ; les enfants de familles monoparentales représentent presque 25% du total des enfants de 0 à 29 ans ;
- une importante redistribution des individus en fonction de leur position dans le ménage chez les 20-64 ans ; on notera en particulier la forte diminution de la proportion de personnes mariées avec enfants (de 45% à 28%) et la très forte augmentation des personnes non mariées avec enfants (de 3% à 12%) ;
- une augmentation de la proportion de Tanguy (= jeunes chez leur(s) parent(s)) parmi les jeunes de 18 à 34 ans ; c'est en Wallonie que cette augmentation est la plus marquée et c'est désormais en Wallonie que cette proportion est la plus élevée (44% en 2016) ; la proportion de Tanguy est passée de 61 à 72% chez les 20-24 ans et de 22 à 30% chez les 25-29 ans ; les Tanguy sont à 56% des hommes ; 31% des Tanguy wallons vivent dans une famille monoparentale, qui sont donc « surreprésentés » .

Pour des périodes malheureusement moins longues, et pas nécessairement pour des années proches, on dispose de données – provenant de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale – qui permettent de jeter des ponts entre les positions socio-économiques et les positions socio-démographiques. Voici quelques intéressantes observations :

- on sait que la participation à l'emploi est un élément clé pour lutter contre la précarité ; les personnes seules et les familles monoparentales sont très clairement défavorisées sur base de ce

critère ; il y a peu de changement par rapport à 2005, année la plus ancienne avec laquelle il est possible de comparer ;

- Cette situation plus défavorable des personnes seules et des chefs de famille monoparentale

- En ce qui concerne plus spécifiquement les familles monoparentales, on notera encore que
 - les familles monoparentales sont, on le sait, globalement moins bien loties en matière socio-économique ;
 - d'une manière générale, les chefs de famille monoparentale ont un taux d'activité et un taux d'emploi inférieurs à celui des autres parents ;
 - par rapport aux autres parents ils sont plus souvent au chômage et dépendent plus souvent du CPAS ;
 - le taux de chômage et la proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) des enfants de famille monoparentale sont également plus élevés que ceux des autres enfants ;
 - les chefs de famille monoparentale salariés travaillent plus souvent à temps partiel que les autres parents salariés et que la moyenne de la population et ont des salaires en moyenne moins élevés.

- Traduction concrète : les familles monoparentales se situent moins bien en matière de revenus que la moyenne des ménages, à l'exception de la tranche d'âge des 50-64 ans.

13. Fiche n°12 : Disponibilité-qualité de l'emploi

13.1. Définition de la variable

Nous traitons ici du différentiel entre offre et demande d'emplois ainsi que de l'ensemble des conditions de travail et d'emploi (évolution des salaires, des horaires, de la durée du travail pour un temps plein, des régimes de travail, des statuts, de la durée des contrats, prise en compte de la pénibilité, âge de la retraite, flexibilité...), variant selon le secteur d'activités, les négociations collectives, le type de contrat.

13.2. Indicateurs pertinents de la variable

Un indicateur pour rendre compte de la disponibilité de l'emploi peut être le taux de chômage / taux d'emploi (par niveau d'études) : part de la population active qui est au chômage/dans l'emploi (selon le niveau d'études des personnes). Quelle définition de l'emploi/chômage faut-il privilégier pour rendre compte de la rareté de l'emploi en Wallonie et du caractère structurel du chômage : taux BIT, taux administratif, taux ONEM, etc. ? Un autre indicateur pertinent pourrait être la part des travailleurs occupant un emploi en deçà de leurs compétences et connaissances.

La qualité de l'emploi est un concept multidimensionnel. Il convient d'abord d'établir une première distinction entre la qualité du travail - faisant référence au contenu et aux conditions de travail - et la qualité de l'emploi qui intègre les aspects de protections sociales et de formations (Davoine & Erhel, 2007). De plus, conformément à la définition retenue à Laeken, il est également important de distinguer les aspects extrinsèques de l'emploi comme le salaire, les possibilités de carrière, etc., et les aspects intrinsèques comme l'épanouissement et le développement personnel.

13.3. Rétrospective de la variable

La définition d'indicateurs de qualité de l'emploi a connu plusieurs évolutions. La première liste d'indicateurs a été mise en évidence lors du sommet de Laeken en 2001. Au cours de ce sommet, les différents états membres de l'Union Européenne ont identifié les 10 indicateurs de qualité d'emploi, parmi lesquels : l'épanouissement personnel, la formation/évolution de carrière, la santé/sécurité, la flexibilité/sécurité d'emploi, l'organisation du travail/équilibre travail-famille, etc.

Ensuite, face aux manques importants, notamment en termes de salaires et

de conditions de travail, Davoine (2007) a développé sa propre grille d'indicateurs. Selon cet auteur, la qualité de l'emploi se structure autour de 4 axes principaux : (a) la sécurité socio-économique, faisant référence à la sécurité du revenu et la sécurité sur le marché du travail (b) la formation, en termes d'étendue et de qualité, (c) les conditions de travail, comme la santé/sécurité, les horaires de travail et le dialogue social et, enfin, (d) le genre et la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

Nous pouvons également mettre en avant le travail réalisé par Muñoz de Bustillo, Fernandez-Macias, Anton et Esteve (2009) pour le parlement européen. Dans leur rapport, ces auteurs ont passé en revue 19 indicateurs de la qualité d'un poste et sont parvenus à un modèle basé sur deux domaines : la qualité du travail et la qualité de l'emploi. En plus de ces deux domaines, ils ont également proposé une liste d'une vingtaine d'indicateurs sur la qualité d'un poste comprenant, entre autres : les revenus, le temps de travail, l'autonomie, les risques physiques, etc.

14. Fiche n°13 : Protection sociale et conditionnalité des droits

14.1. Définition de la variable

« La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des "risques sociaux". Il s'agit de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses : vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, etc.

La protection sociale repose sur plusieurs types de mécanismes :

- des prestations sociales, versées directement aux ménages, qui peuvent être en espèces (pensions de retraite) ou en nature (remboursements de soins de santé) ;
- des prestations de services sociaux, qui désignent l'accès à des services, fournis à prix réduit ou gratuitement (crèches, hôpitaux)»²⁸.

La protection sociale est le principal pilier de l'Etat-providence – cette notion désigne :

- au sens large, l'ensemble des interventions économiques et sociales de l'État ;
- dans un sens plus restreint, uniquement l'intervention de l'État dans le domaine social, particulièrement à travers le système de protection sociale. »

Cette conception s'oppose à celle de "l'État-gendarme", limitant le rôle de l'État à des fonctions régaliennes (justice, police, défense nationale).²⁹

Ces dispositifs visent, dans l'histoire de l'après-guerre, à

- assurer une « juste » redistribution des revenus, verticale et horizontale
- permettre à tous *a minima* de mener une vie conforme à la dignité humaine et/ou *a minima* d'accéder à des consommations jugées essentielles (par exemple, le logement)
- protéger les personnes (via leurs revenus) des risques de la vie, risques professionnels ou autres (enfants, handicap(s), problèmes de santé)
- de contribuer à l'épanouissement et aux développements humains (culture, enseignement, éducation permanente).

²⁸ Voir : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/protection-sociale/definition/qu-est-ce-que-protection-sociale.html>

²⁹ Voir : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/protection-sociale/definition/qu-est-ce-que-protection-sociale.html>

L'évolution de la vision de la protection sociale a ajouté un objectif : assurer l'employabilité des demandeurs d'emploi et les activer.

L'Etat-providence fonctionne, le plus souvent, avec :

- une fiscalité sur les revenus progressive
- des cotisations sociales sur les revenus du travail
- un niveau de prélèvements obligatoires assez élevé
- des allocations sociales (calculées en pourcentage des revenus "perdus", avec, le plus souvent, des minima et des maxima et, de plus en plus, diverses conditionnalités)
- une assistance sociale avec enquête sur les revenus (RIS et GRAPA)
- des consommations collectives (largement) subventionnées (culture, logements sociaux, enseignement, santé, transports en commun, MRS...)
- diverses aides (ex : chèques mazout, MAF, bourses d'études, APA...) complétant les grandes protections de base ; ces aides sont liées à des conditions de statut et/ou de revenus (de la personne concernée et/ou du ménage).

14.2. Indicateurs pertinents de la variable

Ils sont très nombreux ; ils doivent couvrir :

- des indicateurs de moyens : taux de prélèvement, dépenses sociales, dépenses (publiques) de santé... ;
- des indicateurs d'efficacité (voir d'efficience) : accès aux services publics, écarts entre niveaux de revenus primaires et après redistribution, taux de pauvreté, indicateurs de précarité...

14.3. Rétrospective de la variable

L'histoire socio-économique, et sociale en particulier, de l'après-guerre connaît trois périodes relativement distinctes :

- la période des « trente glorieuses » : une augmentation des interventions publiques (sociales et autres), une réduction des écarts des revenus et une extension/démocratisation de l'accès à des consommations collectives (ex : l'enseignement supérieur) et individuelles (ex : voiture) vont de pair avec une extraordinaire (par comparaison avec la tendance de long terme) croissance économique ; social et économique s'appuient, s'alimentent l'un l'autre ;
- les premier et second chocs pétroliers viennent casser cette dynamique ; l'assainissement budgétaire est le maître mot de cette seconde période (+/- 1980 > +/-2000) ; plusieurs vagues de (re)mise en ordre des finances publiques s'accompagnent de restrictions de dépenses publiques : l'introduction de trois catégories dans les allocations de chômage et une réduction des moyens de l'enseignement sont de bonnes illustrations des mesures prises pendant

cette période ; malgré tout, le pouvoir d'achat moyen augmente, ne serait-ce que parce cette période voit les consommateurs profiter à plein de l'effet dépressif sur les prix de, par exemple, l'alimentation et l'habillement de l'ouverture croissante des frontières, internes et externes à l'Union ; cette période commence avec l'opération MARIBEL, première opération d'une longue série d'opérations de diminution des cotisations sociales ;

- la période qui a démarré au tournant du millénaire voit
 - se tasser fortement (en moyenne) les gains de pouvoir d'achat ;
 - s'accroître certaines tendances apparues au cours de la période précédente : glissements dans le financement de la sécurité sociale, économies en soins de santé et en chômage, alignement du régime des indépendants sur celui des salariés, volonté d'activer les allocataires sociaux et pas seulement les chômeurs et
 - apparaître des évolutions/préoccupations nouvelles :
 - les « progrès » sont concentrés sur les faibles allocations (liaison au bien-être)
 - les minima sociaux se rapprochent des seuils d'assistance
 - le financement (futur) des pensions devient une préoccupation centrale.

D'autres évolutions doivent être soulignées :

- une tendance – aujourd'hui quasiment achevée – à l'universalisation en matière d'allocations familiales et de soins de santé) et un rapprochement des statuts en matière de santé et de pensions principalement
- une augmentation des modes non classiques de rémunération des salariés : assurances, divers chèques, voitures de fonction/de société..., revenus très inégalement répartis entre salariés
- un recul entamé au début des années 80 en matière de globalisation fiscale des revenus
- l'apparition de nouveaux « risques » (ex : les aménagements du temps de travail et l'assurance-autonomie)
- une très grande difficulté à faire croître le taux d'emploi (a fortiori quand il est calculé en ETP).

Des enjeux majeurs apparaissent progressivement mais très clairement ; ils vont s'intensifier dans les années qui viennent :

- la capacité de financement de la protection sociale et plus encore la volonté de la financer à la hauteur des besoins (en augmentation)
- la tension entre l'efficacité et l'équité du financement de la protection sociale
- la difficulté croissante de lutter contre la pauvreté et la précarité
- l'inadéquation croissante des principes fondateurs de la sécurité sociale par rapport aux évolutions socio-économiques et socio-

démographiques

- un rationnement dans des politiques essentielles ; ce rationnement est particulièrement marqué dans les secteurs du logement social et des structures d'accueil des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap(s) ; ce rationnement est particulièrement mal géré
- un possible (probable même) effet Mathieu³⁰ dans l'accès à divers biens publics/collectifs : santé, culture, éducation supérieure...
- Les dégâts sociaux et humains induits par l'augmentation du nombre de personnes soumises aux contrôles sur le ménage et/ou pénalisées par les pièges financiers³¹ et/ou fragilisées par les dérives de l'activation³²
- les inégalités croissantes en bas de l'échelle des revenus ; trois illustrations
 - l'inégalité dans l'accès à certaines aides des CPAS en fonction de la politique et/ou des moyens budgétaires du CPAS dont on dépend ; c'est particulièrement le cas en matière de RIS étudiant et de soins de santé ;
 - l'inégalité de l'accès à certaines aides parce qu'elles sont conditionnées par le statut et non les revenus ; exemple : un bénéficiaire du RIS aura accès au tarif social pour l'électricité et le gaz alors qu'un chômeur qui aurait, à peu de choses près, le même revenu n'y aura pas droit ;
 - une personne qui a droit à un logement social mais qui est sur une liste d'attente aura un niveau de vie bien inférieur à celui qui, avec des revenus semblables, aura accédé à un logement social.

³⁰ Voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Effet_Matthieu ou encore : <https://cortecs.org/materiel/leffet-matthieu/>

³¹ Expression générique englobant les pièges à l'emploi et les pièges à la pauvreté.

³² Voir le célèbre cas de Harry le balayeur : "Balayeur de rue pour la ville de La Haye, Harry perd son travail suite à des restructurations budgétaires. Devenant récipiendaire d'allocations, Harry se voit donc offrir la possibilité de servir sa communauté en balayant les rues de sa ville. Même boulot mais paye diminuée." Cité in

<http://www.cpcp.be/medias/pdfs/publications/chomeurs.pdf>

Témoignage de Harry : <http://www.joop.nl/nieuws/werkloze-stratenveger-moet-voor-uitkering-straten-vegen>

Voir aussi : http://www.rtbef.be/info/article/detail_revu-et-verifie-du-travail-d-interet-general-pour-les-chomeurs-efficace?id=8116972

15. Fiche n°14 : Coût de la vie

15.1. Définition de la variable

Coût de la vie (énergie, logement, santé, garde des enfants...) : désigne le rapport entre les prix des consommations principales des ménages et les ressources dont ceux-ci disposent du fait de leur travail ou d'allocations sociales. Si le prix du « panier de la ménagère » augmente plus vite (inflation) que les rémunérations et allocations (pas d'indexation ou indexation insuffisante), le coût de la vie augmente pour les travailleurs et les allocataires sociaux. L'index est calculé sur la base d'une structure de consommation moyenne ; or, il existe des différences importantes dans la structure de la consommation entre les personnes précaires et la moyenne des ménages. Le choix de la structure de consommation moyenne pour calculer l'évolution de l'inflation pèse négativement sur le pouvoir d'achat des précaires quand les consommations qui pèsent le plus dans leur budget voient leur prix augmenter plus vite que l'inflation mesurée par l'indice des prix ; cela a été le cas pendant une bonne partie de la première décennie de ce siècle. Mais cela peut s'inverser.

15.2. Indicateurs pertinents de la variable

Un indicateur classique consiste à mesurer l'évolution du pouvoir d'achat moyen (en divisant l'évolution du revenu disponible moyen par l'évolution de l'indice des prix). Cet indicateur ne tient pas compte des différences d'évolutions des revenus (par catégories d'âge, par niveaux de revenus, par types de ménage) et des différences dans les structures de consommation ; il importe d'affiner ce type d'indicateur, au moins par catégorie de revenus.

15.3. Rétrospective de la variable

Après une période de forte croissance du pouvoir d'achat et d'une réduction des inégalités de revenus durant les trente glorieuses, les gains de pouvoir d'achat se sont – tendanciellement - tassés progressivement pour se réduire à pas grand-chose depuis une dizaine d'années, dans un contexte de plus grandes inégalités.

Cette vision du pouvoir d'achat est celle héritée de l'immédiat après-guerre. Sans être devenue obsolète, en particulier pour les ménages à petits revenus, pour qui les consommations sont des consommations essentielles, cette vision a été complétée, dans des proportions très dépendantes des catégories socioculturelles et socio-économiques, par d'autres visions qui se sont développées par strates successives.

Du pouvoir d'achat au bien-être : une mise en perspective

Concepts / caractérisations	Pouvoir d'achat	« Vouloir » d'achat	Conditions de vie	Bien-être
Acteur	Consommateur	Consommateur	Consommateur/producteur	Personne dans sa globalité
Une citation	« Le moins cher »	« La montée du désir d'achat liée à la diffusion rapide de nouveaux standards d'achat »	« La course du rat »	« Moins de biens, plus de liens »
Éléments clés de compréhension	<ul style="list-style-type: none"> - Approche plutôt « statique »: panier fixe, lieux d'achat figés... - Approche de court terme - Approche des <i>Trente glorieuses</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût de satisfaction des besoins alors que les attentes augmentent, sont stimulées - Changements (techniques, sociaux, comportementaux) - Classes sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - Comment mesurer le niveau de vie - Englobe des questions telles que la qualité du logement, les conditions de travail... - Différentiations multiples - Intègre, au moins implicitement, des consommations non marchandes / subsidiées 	Littérature sur le « bonheur », la « satisfaction par rapport à la vie »
Mesure	Revenu / Index	Coût de la vie (coût de satisfaction des besoins)	Indicateurs objectifs et subjectifs	Indicateurs objectifs et subjectifs
Indicateur central	Index	Prix moyens	Coût – au sens large – des fonctions (ex : mobilité)	La « satisfaction » mesurée par une échelle
Points de repère	Comparaisons dans le temps	Comparaisons aux autres	Positionnements relatifs moins prégnants et plus difficiles à « sentir »	Progrès personnels
Point de vue	De court terme et centré sur la consommation vers un point de vue holistique dans la durée			
Approche	D'une approche « inputs » vers une approche « outputs »			
Dynamique	De la société de consommation vers une société de satisfaction			
Problématique commune	Mesurer la « qualité » et son évolution			

C'est ce que détaille le tableau, qui montre qu'à une vision assez statique du panier de la ménagère et principalement quantitative du pouvoir d'achat se sont ajoutées d'autres préoccupations comme celle de se situer (consommations "positionnelles") par rapport aux autres et/ou de la qualité de la vie.

Ces visions élargies de la « consommation » sont néanmoins de peu d'intérêt pour les ménages pauvres et précaires. Les petits revenus ont enregistré des tensions importantes sur leur pouvoir d'achat pendant une bonne partie des années 2000-2010, en particulier en matière de logement, d'alimentation et d'énergie ; ces trois postes représentent pour ces ménages l'essentiel de leur consommation.

D'une manière générale, les biens & services qui se sont ajoutés au cours du temps ne remplacent pas des consommations établies mais ont tendance à se superposer à ces dernières. Par ailleurs, la part croissante de dépenses fixes à court et à moyen termes (exemples : loyer, facture d'énergie mensuelle, assurances, abonnements en télécommunications...) combinée à l'endettement de beaucoup de ménages tend à réduire la part du budget qui est « librement » affectée. Ces deux évolutions tendent à générer des insatisfactions et une impression largement partagée que la vie est plus chère. C'est objectivement le cas pour d'aucuns mais subjectivement ressenti par beaucoup.

On notera encore qu'il est probable que la méthodologie classique de mesure de l'évolution des prix a du mal à prendre en compte les améliorations qualitatives (par exemple celles apportées par les évolutions technologiques en informatique et dans le domaine de la communication) et sous-estime donc probablement l'augmentation du "niveau de vie".

16. Fiche n° 15 : Inégalités socioéconomiques

16.1. Définition de la variable

Inégalités de revenus, d'accès aux droits, logement, santé, éducation.

Les inégalités socioéconomiques sont particulièrement pertinentes dans une conception relative de la pauvreté. En effet, la définition relative de la pauvreté participe naturellement d'une éthique et d'une philosophie politique égalitariste pour laquelle ce qui est injuste est que certains aient (beaucoup) plus que d'autres. En ce sens, toute augmentation des inégalités de revenus (ou de toute autre ressource) accroît la pauvreté. Les politiques de lutte contre la pauvreté consisteront alors à enlever (par la fiscalité, essentiellement) des ressources à ceux qui se situent au-dessus du revenu médian pour les diriger vers ceux qui se situent en deçà.

16.2. Indicateurs pertinents de la variable

Plusieurs indicateurs présentés dans le premier rapport intermédiaire pourraient être utilement mobilisés :

- indice de Sen et Indice de Goster-Geer-Thorbeke : Mesures dites d'écart de la pauvreté généralisé ;
- indicateur de risque de pauvreté : pourcentage des personnes qui vivent dans un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 60% du revenu médian ;
- coefficient de Gini : mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée. Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite et 1 signifie l'inégalité totale. Il est le résultat du calcul de l'écart entre la distribution des revenus telle qu'elle apparaît et la distribution qui serait parfaitement égalitaire ;
- ISADF : indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux.

16.3. Rétrospective de la variable

16.3.1. Fonction de l'égalité

Avant d'examiner la situation en Belgique et en Wallonie, nous souhaitons nous arrêter sur les liens entre inégalités socioéconomiques et santé et sur la perception subjective des inégalités. Cet éclairage permet, il nous semble, de mieux percevoir l'importance des conséquences des inégalités socioéconomiques au sein d'une société donnée.

16.3.2. Liens inégalités socioéconomiques et santé

Wilkinson et Pickett³³ montrent que, dans une société donnée, à partir d'un certain niveau de développement (PIB), la croissance économique n'est plus la variable associée à une meilleure qualité de vie (cf. divers indicateurs de bien-être) ; c'est le niveau d'égalité au sein de cette société qui l'est.

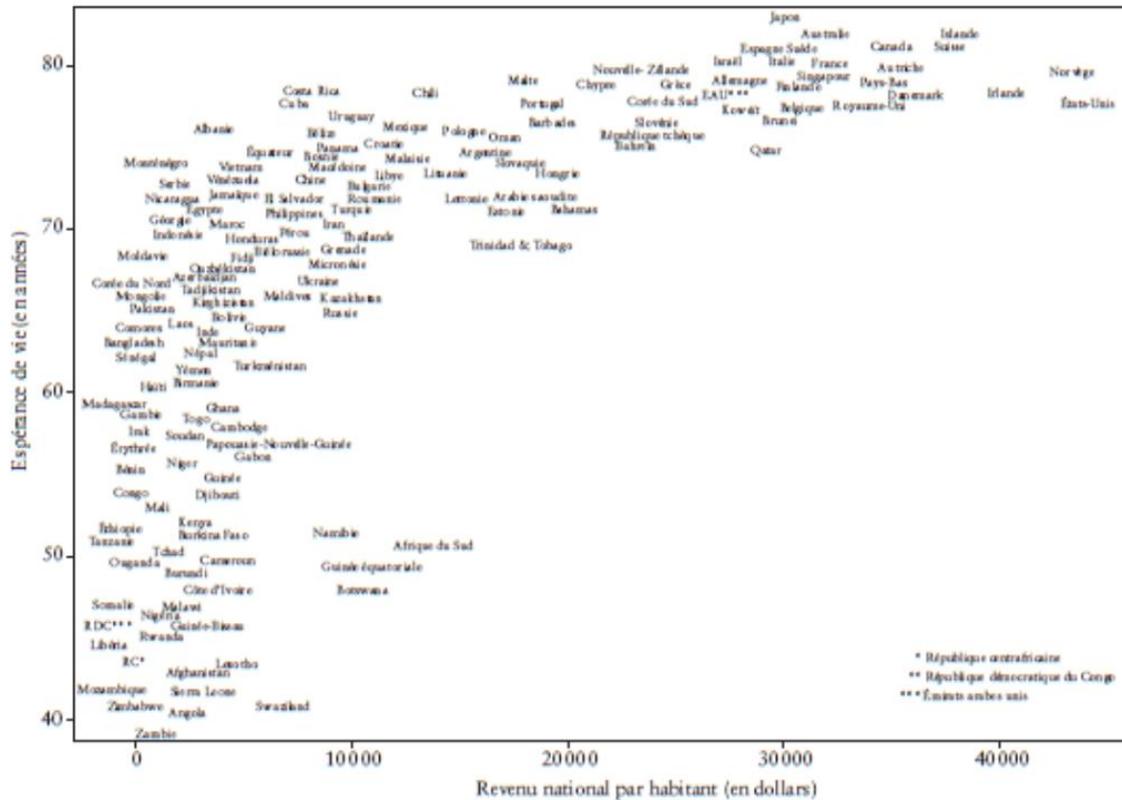


Figure 1.1 Le développement économique n'augmente l'espérance de vie que durant ses premières étapes³⁴.

Source : Richard WILKINSON, Kate PICKETT, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Les Petits Matins, Institut Veblen, Etopia, 2013.

La notion de gradient social de santé indique qu'au sein d'une même société, plus on s'élève dans les catégories socioéconomiquement favorisées et plus les individus sont en bonne santé (inégalités économiques = inégalités de santé). Si l'on compare deux individus ayant le même niveau économique absolu mais appartenant l'un à une société égalitaire et l'autre à une société inégalitaire, la santé du premier est meilleure que celle du second.

16.3.3. Perception subjective des inégalités

Wilkinson relève l'importance, pour un individu, de la perception de son propre positionnement au regard de celui des autres membres de la société.

³³ Richard WILKINSON, Kate PICKETT, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Les Petits Matins, Institut Veblen, Etopia, 2013.

Situation relative plus qu'absolue. Le sentiment d'inégalité est facteur de mal-être socio-sanitaire.

On sait, depuis Bourdieu à quel point des éléments culturels viennent renforcer les écarts matériels et la ségrégation, créant des habitudes, des goûts, installant des snobismes, fabriquant des préjugés, et renforçant encore la rigidité de la structure sociale.

La dynamique de ségrégation dans une société inégalitaire conduit aussi les personnes d'une catégorie sociale donnée à s'abaisser devant celles qu'elles ressentent comme supérieures, et à reporter l'agressivité que suscite chez elles cette situation vers celles des classes inférieures.

Au total, l'écart matériel, déjà amplifié par la ségrégation géographique et par les marqueurs culturels, se trouve encore renforcé par les attitudes interpersonnelles.

Selon Richard Wilkinson, plus les inégalités sont profondes et plus la consommation des riches accentue la pression sur les moins nantis. L'incapacité matérielle de ceux-ci à accéder à un niveau de vie entrevu est destructrice pour les intéressés, mais aussi pour les autres, car elle rend les sociétés clivées, conflictuelles. Or, avant toutes les possessions, avoir de bonnes relations sociales figure en tête de ce que les gens associent à la qualité de vie. Des recherches montrent que les carences en termes de sociabilité ont un impact comparable à celui du tabac sur la longévité. Du point de vue de Kate Pickett et de Richard Wilkinson, l'avènement d'une société plus conviviale passe par le resserrement des niveaux de revenus.

16.3.4. Situations belge et wallonne

Selon les données EU SILC (2011), le seuil de pauvreté en Belgique pour un isolé est de 1000 euros net/mois ; pour un ménage de deux adultes et deux enfants, il est fixé à 2100 euros net/mois³⁴. Le taux de pauvreté en Belgique est 15,3%. Il s'agit d'un score intermédiaire dans le classement européen. Dans son dernier Baromètre socio-économique, la FGTB explique : « *S'il y a 132.000 euros de différence entre médiane et moyenne, explique la BNB, c'est que la richesse est inégalement répartie et que les très riches tirent la moyenne vers le haut en laissant ainsi les très pauvres dans l'ombre : « Sur l'ensemble des ménages belges, les 20% les plus nantis possèdent 61,2% du patrimoine total ; les 20% qui touchent les revenus les plus élevés perçoivent 52% de l'ensemble des revenus du pays. À l'autre bout de la répartition, les 20 % les plus pauvres ne détiennent que 0,2% du patrimoine total des ménages belges ; les 20 % aux revenus les plus bas totalisent quant à eux 3,5% du revenu global des*

³⁴ En 2011, 19,2% des wallons vivaient dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 1074 euros nets par mois pour un isolé ou de 2256 euros net/mois pour un ménage de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans (cf. Plan Wallon de lutte contre la pauvreté, 2015-2019).

ménages belges. » En Belgique, 15,5% de la population flirte avec le seuil « de risque de pauvreté » et ce chiffre est en hausse de 0,9% depuis 2010. »³⁵ »

Ce taux national masque cependant une extrême diversité des situations dans les Régions (63% des personnes pauvres en Belgique vivent soit à Bruxelles, soit en Wallonie). Si on compare les trois régions avec les pays de l'UE : la Flandre a un taux proche du pays de l'Union où le taux est le plus bas (9,8%) ; Bruxelles a un taux équivalent au pays qui a le taux le plus élevé (34%) et la Wallonie est au même niveau que la Pologne, le Portugal et la Lettonie. S'il est important de mesurer le taux de pauvreté, il faut aussi en mesurer « l'intensité » (ou degré de pauvreté des pauvres)³⁶ : en Belgique, l'écart est de 18,6%.

Dans un article récent sur la pauvreté et sur les inégalités en Wallonie, Anne-Catherine Guio et Christine Mahy (2013) dressent deux constats importants. Le premier est bien connu : l'écart régional en termes de pauvreté est très important au niveau belge³⁷. À revenu égal, la pauvreté monétaire se traduit par des difficultés quotidiennes plus importantes en Wallonie qu'en Flandre. Le taux de pauvreté et de déprivation matérielle est au moins deux fois plus important en Wallonie qu'en Flandre pour toutes les catégories de personnes³⁸. Ainsi, un wallon sur cinq est en situation de risque de pauvreté. Le second est alarmant : les enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté (Vleminckx, 2002). « *Le Wallon pauvre est un enfant dans un cas sur trois* » ; « *un enfant sur quatre vit dans la pauvreté en Wallonie* »³⁹.

16.3.5. Les groupes à risque en Wallonie

L'étude de la pauvreté monétaire selon les caractéristiques des ménages ou des individus permet d'identifier plusieurs populations particulièrement vulnérables. En plus des enfants et des personnes âgées, on notera : les familles monoparentales, les locataires, les populations de nationalité non européenne et les chômeurs (RCS, 2007). On sait que plus de la moitié des familles monoparentales vit sous le seuil de la pauvreté en Wallonie. Les locataires également sont particulièrement touchés : ils font face à des revenus moins élevés et des dépenses pour le logement plus importantes.

³⁵ BNB 2013 : « Structure et répartition du patrimoine des ménages : une analyse menée sur la base de la HFCS ».

³⁶ Calcule la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu médian des personnes pauvres et l'exprime en % du seuil.

³⁷ L'analyse par arrondissement administratif met en évidence d'importantes disparités infrarégionales (cf. Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne, 2007).

³⁸ Plusieurs pistes d'explication peuvent être avancées. Nous en retiendrons deux : d'une part, le profil des personnes à bas revenus diffère fortement entre les régions (en Flandre : personnes âgées ; en Wallonie : personnes isolées, avec ou sans enfant et sans emploi), d'autre part, des coûts sont inférieurs en Flandre (ou présence de dispositifs privés ou publics qui permettent d'accéder à davantage de biens et de services).

³⁹ En Wallonie, un enfant sur quatre est pauvre, que ce soit en termes de risque de pauvreté (24,9%) ou de privation matérielle (23,5%) ; un enfant sur cinq est pauvre en Belgique et en Europe (EU27), et un sur dix en Flandre.

Leur taux de déprivation ou de pauvreté est quatre fois plus élevé que celui des propriétaires. Les personnes d'origine étrangère sont aussi très vulnérables. « La nationalité est également un facteur de risque important de pauvreté, surtout si la personne vient d'un pays non européen » (Guio et Mahy, 2013 : 20).

Quelques points d'attention :

1. La taille du ménage est un élément essentiel de la (re)distribution des revenus. La question des échelles d'équivalence est donc une question centrale. Avec beaucoup de prudence, sur la base des données dont on dispose, on peut penser que le taux de pauvreté pour les personnes seules pourrait être sous-estimé et donc les taux de pauvreté pour les ménages avec enfants surestimés.
2. Un essai d'estimation des taux de pauvreté pour les ménages (couples ou familles monoparentales) avec enfants pour la Wallonie en 2010 tend à indiquer que les taux de pauvreté SILC sont étroitement liés au nombre d'enfants et que le taux de pauvreté des familles monoparentales communément cité en Wallonie est probablement surestimé.
3. D'une manière générale, les indicateurs de pauvreté et de revenus sont moins bons en Wallonie par rapport à la Flandre. Ce qui est le plus souvent ignoré c'est que de nombreux indicateurs montrent aussi que les résultats sont systématiquement (ou très souvent ?) meilleurs en Flandre pour les pauvres comme pour les non-pauvres (définition SILC).
4. Le taux de pauvreté des personnes âgées est supérieur à celui des moins de 65 ans. Mais le taux de pauvreté des moins et des plus de 65 ans est en train de se rapprocher très fort, le taux de pauvreté des plus de 65 ans baissant très rapidement au cours des dernières années.

Un autre point saillant retiendra notre attention : un jeune (18-24 ans) sur six quitte l'école prématurément (sans le CESS) en Wallonie ; le taux de chômage des jeunes y est de 27,1%. La position sur le marché du travail est l'un des éléments les plus déterminants pour expliquer la pauvreté (Basinski, 2007) : la proportion de pauvres parmi la population salariée est faible (3,8%). Les inégalités de revenus sont modérées en Belgique, mais l'exercice des droits fondamentaux est très inégal et fortement influencé par le niveau de revenu. « Les inégalités de revenus vont de pair avec les inégalités en termes d'accès aux droits fondamentaux (accès à la santé, à la culture, à un logement décent, à l'éducation) et confirment bien la multidimensionnalité de la pauvreté, et l'importance d'avoir une politique qui dépasse le seul soutien aux revenus » (Guio, Mahy, 2013 : 34). Les personnes situées en bas de l'échelle des revenus sont nettement plus vulnérables (vivre dans un logement qui connaît des problèmes de qualité / faire face à la précarité

énergétique / allouer une part importante de leur revenu au logement / faire face à des problèmes chroniques de santé ou de dépression / devoir renoncer à des loisirs réguliers / avoir des enfants aux performances scolaires moins bonnes). Ainsi, les chômeurs et les inactifs font face à un taux de pauvreté plus de deux fois plus élevé que le reste de la population belge.

16.3.6. Un problème sociétal multidimensionnel

L'article « Le risque de pauvreté est inégalement réparti » du *Rapport sur la pauvreté 2016*⁴⁰ (p. 3 et suivantes) rappelle opportunément que : Il est parfois nécessaire de se répéter, surtout quand il s'agit d'insister sur le fait que la pauvreté constitue bien plus qu'un problème de revenus, mais aussi « ... un réseau d'exclusions sociales qui s'étend à plusieurs domaines de l'existence individuelle et collective. Il sépare les pauvres des modèles de vie généralement acceptés dans la société. Les victimes ne peuvent franchir ce fossé de leur propre volonté. » (Vranken & Geldof, 1992). Passons en revue ci-dessous les domaines où se traduisent les inégalités socioéconomiques.

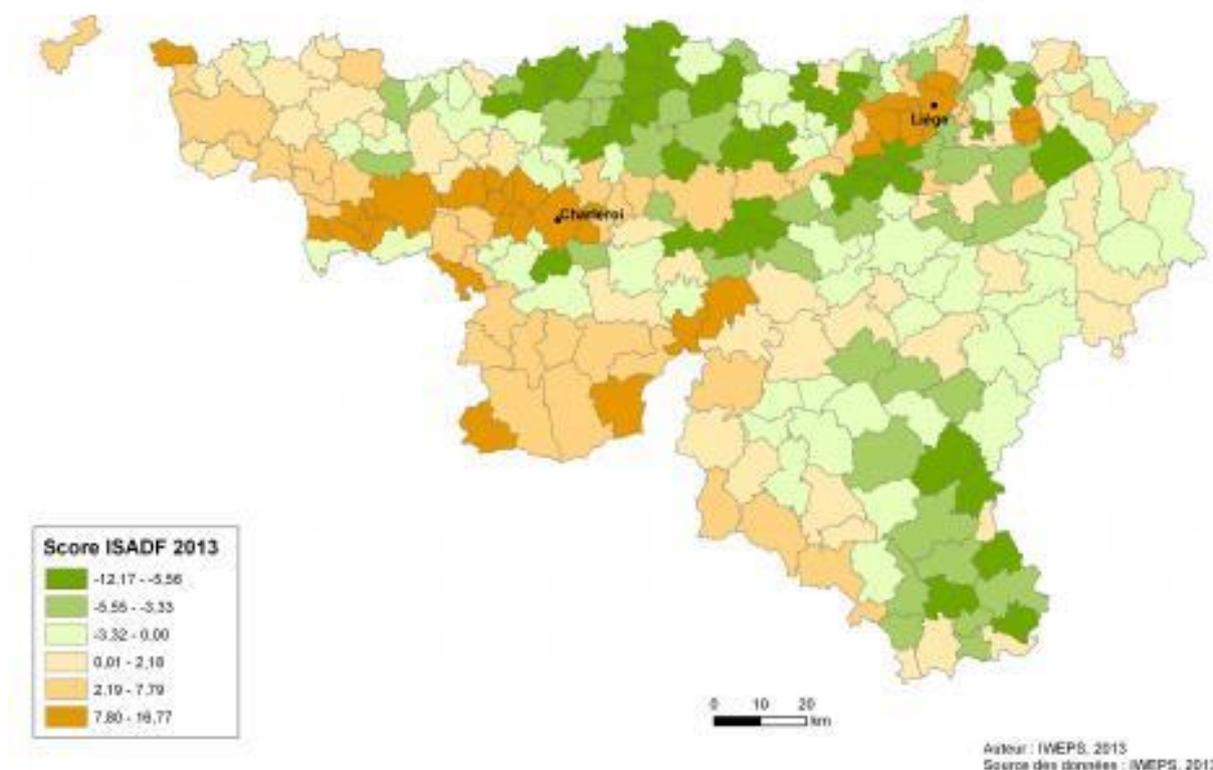
« Le rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne (2007) met également en évidence un certain nombre de difficultés auxquelles la Wallonie est confrontée en matière de pauvreté⁴¹. L'état de santé des Wallons s'avère généralement moins bon que la moyenne belge. L'accès des ménages wallons aux soins de santé est moins aisé. La dégradation de la situation des personnes ou des ménages en matière de santé va généralement de pair avec la dégradation du positionnement social. En particulier, il apparaît que les inactifs sont proportionnellement plus nombreux que les actifs à rencontrer des problèmes de santé. Ces éléments démontrent que des inégalités de santé sont induites par des inégalités sociales.

L'accès à un logement décent est, lui aussi, structurellement problématique en Wallonie. Les zones géographiques les moins bien nanties sont aussi celles où la fracture sociale est la plus forte (notamment dans les anciens bassins industriels de Liège et surtout de Charleroi et du Borinage). Cette conjonction des fractures spatiales et sociales montre que les différences infrarégionales wallonnes sont plus importantes que la simple fracture entre le nord et le sud du pays. Nous approchons celles-ci par le biais de l'accès aux droits fondamentaux, synthétisé en un indicateur par l'IWEPS. Celui-ci prend en compte six dimensions : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à l'éducation et à la formation, le droit à l'épanouissement culturel et social.

⁴⁰ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (<http://www.luttepauvrete.be/>), p. 3 et suivantes.

⁴¹ Nous reprenons ici les lignes de faite de la conclusion du rapport de l'IWEPS : "Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne - Volet statistique", Collection de la Direction de l'Intégration sociale du Ministère de la Région wallonne, Namur, 2007.

Indicateur d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) en Wallonie



L'étude de la dimension sociale du logement indique qu'il est de plus en plus difficile d'accéder à un logement « décent » ou « adéquat » lorsque le revenu du ménage appartient aux catégories inférieures⁴².

La sphère du travail et de l'emploi est également porteuse de difficultés en Wallonie. Ainsi, le taux d'emploi des Wallons stagne autour de 56 % avec un risque croissant pour les chômeurs de s'enliser dans un chômage de longue durée. La réserve de main d'œuvre plafonne autour de 30 % depuis plusieurs années. Durant cette période, la flexibilité du travail salarié s'est globalement renforcée et les pertes d'emploi ont augmenté. Les groupes cibles les plus touchés sont les moins de 25 ans, les peu qualifiés (diplôme de l'enseignement secondaire inférieur au maximum), les populations étrangères, les travailleurs âgés (50-64 ans), les femmes et les personnes handicapées. Au niveau infrarégional, les communes du sillon industriel réalisent des performances particulièrement faibles.

Bien que l'accès à l'enseignement ne soit pas couvert par le rapport⁴³, celui-ci aborde néanmoins la question de la formation continue. Par rapport à

⁴²<http://cohesionsociale.wallonie.be/actions/plan-d%E2%80%99action-pluriannuel-relatif-%C3%A0-l%E2%80%99habitat-permanent-dans-les-%C3%A9quipements-touristiques-de>

⁴³Notons, à ce propos, qu'il est plus que difficile de trouver des données statistiques permettant de décrire le système d'enseignement obligatoire francophone en termes d'égalité des chances de résultats. La situation est encore plus dramatique en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

1998, de par l'évolution démographique, la part des « peu qualifiés » a diminué en Wallonie, ce qui, comparativement, met les 15% de jeunes Wallons de 18 à 24 ans, qui quittent l'école sans diplôme de l'enseignement secondaire, dans une situation de plus en plus problématique, en particulier sur les marchés du travail. En outre, l'écart reste important entre un trop faible taux de participation aux formations postsecondaires des peu ou pas diplômés et les taux plus élevés observés pour les personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Globalement, l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale montre une aggravation, entre 1994 et 2002, du risque couru par la population wallonne pour bon nombre de facteurs de précarité (dont l'isolement familial et social, le risque de pauvreté monétaire et subjective, l'état de l'environnement, et les conditions de santé physique et psychologique). Certains publics apparaissent ainsi particulièrement exposés à l'enchaînement des risques de précarité, parmi lesquels les femmes chefs de famille monoparentale, à haut risque de pauvreté, en lien avec les statuts d'emplois précaires dans lesquels elles sont trop souvent confinées, qui ne leur permettent pas d'assurer un niveau de revenu décent et de garantir leur indépendance économique. Les familles d'âge actif (30-49 ans), soumises à des facteurs de risques de précarité d'ordre subjectif et psychosocial, liés notamment à la pression exercée par le stress au travail et la difficile conciliation entre vie privée et vie professionnelle, qui pèsent lourdement sur la fragilisation des couples et l'augmentation des ruptures familiales, sont également concernées au premier rang »⁴⁴.

L'article « Grandir sur un pied d'égalité » du *Rapport sur la pauvreté 2016*⁴⁵ rappelle la précocité de certains stigmates de la pauvreté. *Les bases du développement de la santé sont jetées in utero* (p.19).

⁴⁴ Extrait du cahier spécial des charges (CSC) de l'IWEPS, pp.15-16.

⁴⁵ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (<http://www.luttepauvrete.be/>), p. 19 et suivantes.

17. Fiche n°16 : Précarité – Carrière – Exclusion

17.1. Définition de la variable

La carrière est le parcours de l'individu au sein des institutions sociales résultant des sélections opérées par l'individu dans les possibilités diverses offertes par la société et des actions et attitudes relevant de sa seule initiative. La notion de carrière permet de penser l'articulation entre les tendances de fond de nature démographique, socioculturelle, géopolitique et économique (le niveau dit « macro »), le niveau régional des traductions de ces tendances dans des configurations spécifiquement belgo-wallonnes en matière d'enseignement, de structures et d'activités économiques, de politiques fiscales et sociales, etc., et le niveau « micro » des trajectoires individuelles à chaque fois singulières qui se déroulent ou non dans la précarité et l'exclusion. Ces deux derniers termes sont définis comme suit :

- exclusion sociale : incapacité de participer normalement à la coopération sociale à cause d'une discrimination ou d'une situation de pauvreté
- précarité : probabilité élevée qu'une unité (individu, ménage, groupe social) connaisse dans un intervalle donné l'état de pauvreté

« La carrière est une trajectoire biographique dynamique qui s'organise suivant un agencement progressif des compétences, d'acquisition mobile et cumulatrice d'expérience (au pluriel?) ainsi que de consolidation de la réputation au sein de milieux spécifiques... La carrière est ainsi un cursus cumulatif tant d'employabilité professionnelle que de rétributions salariales et de prestige.. » (Jean Clam 2013 : §63)⁴⁶

Pour le sociologue allemand N. Luhmann, la carrière (contrairement à la définition qu'en donne Tréanton⁴⁷) ne se limite pas à la sphère occupationnelle. Il s'agit d'un mécanisme à l'œuvre dans toute organisation qui a pour fonction de « distribuer des individus sur des biens d'après un critère général de succès biographique » (cité par J. Clam, *op.cit.* note 87).

Au niveau le plus abstrait et général, une carrière consiste dans la « discrétisation » de ce continuum que constitue une biographie individuelle, qui présente les caractéristiques suivantes⁴⁸ :

- il s'agit d'une structure sociale ;
- il s'agit d'un processus à la fois contingent et déterminé ;

⁴⁶ Clam, J. (2004). *Trajectoires de l'immatériel. Contributions à une théorie de la valeur et de sa dématérialisation*. Paris : CNRS éditions. La version utilisée est la version Openbook de 2013, accessible ici : <http://books.openedition.org/editions-cnrs/1571>

⁴⁷Cf. Tréanton, J.-R. (1960). « Le concept de carrière ». *Revue Française de sociologie* 1 :73-80.

⁴⁸Nous suivons ici Giancarlo Corsi (1999). « The Dark Side of a Career », in Dirk Baecker, ed. *Problems of Form*, Standford : Standford University Press ; pp. 171-180.

- elle est positive ou négative ;
- elle rend l'individu visible par autrui, ou plutôt, l'individu est observé par les autres et par les systèmes sociaux *dans la durée* en fonction et à partir de sa carrière.

Il existe une dimension intergénérationnelle à la carrière dans la mesure où l'on observe une corrélation significative entre la carrière des parents et celle des enfants. Le système scolaire dont la légitimité éthique repose en principe sur sa capacité à « remettre les compteurs à zéro » et donc à néantiser la corrélation entre carrières des parents et celle des enfants obtient des résultats contrastés en la matière, la Belgique étant un des pays où ces résultats sont les plus mauvais.

C'est dans les transitions d'un statut (et d'un système) à l'autre que les risques de basculement dans la pauvreté sont les plus élevés (à l'exception des pertes d'emploi pendant la période d'activité) : l'entrée dans la vie dite active (chômage des jeunes), la mise à la retraite (pauvreté des personnes âgées) mais également le divorce ou la séparation (familles monoparentales⁴⁹).

La notion de carrière et l'individualisme méthodologique

L'individualisme méthodologique est une posture scientifique qui soutient que⁵⁰ :

1. l'objet d'étude de la science sociale est l'individu (en société) ;
2. l'explication d'un fait social est à chercher dans les actions, intentions, croyances, etc., individuelles des acteurs impliqués dans ce fait ;
3. on ne peut tester les hypothèses et théories de la science sociale qu'au moyen d'observations du comportement d'individus.

Le concept de carrière nous enferme-t-il dans cette posture ? Nous avons défini la carrière comme une « structure sociale », c'est-à-dire comme un ensemble d'attentes cognitives et normatives relatives au comportement des individus en société. Nous avons aussi précisé que l'individu est observé par les autres et par les systèmes sociaux *dans la durée* en termes de carrière. C'est dire que la carrière s'impose aux individus comme un fait extérieur auquel il doit se conformer s'il veut être intégré dans la société. Nous pensons que l'indicateur le plus clair de ce caractère proprement social (et non strictement individuel) de la carrière réside dans la discrimination de genre qui a longtemps (et continue dans une certaine mesure) réservé la possibilité de carrière réelle aux hommes, excluant les femmes de ce mode d'inclusion

⁴⁹ Même si de nombreuses transitions professionnelles s'opèrent sur une base volontaire et sans grand accroc.

⁵⁰ Bunge, M. (1996). *Finding Philosophy in Social Science*. New Haven, London : Yale University Press.

sociale, ou leur réservant (c'est-à-dire les enfermant dans) une forme de carrière consistant en étapes allant de la préparation au mariage (constitution d'un trousseau, apprentissage de l'économie domestique), aux fiançailles, puis au mariage, à la maternité (au pluriel), etc. Ni l'acceptation de cette conception de la trajectoire biographique par la plupart des femmes jusqu'il y a peu, ni le refus de la plupart de celles d'aujourd'hui d'y être cantonnées ne peut s'expliquer en termes individuels (proposition N°2 de l'individualisme méthodologique).

La carrière peut être considérée comme une structure de subordination des biographies aux exigences du capitalisme et c'est bien ainsi qu'elle a été perçue par des socialistes et des syndicalistes. Pendant l'entre-deux-guerres, on vit même des instituteurs syndicalistes de la Fédération unitaire de l'enseignement (CGTU) passer avec succès l'examen écrit ouvrant l'accès au poste d'inspecteur de l'enseignement primaire puis refusant de se présenter à l'oral. Ce qu'ils voulaient manifester ainsi c'était un refus du carriérisme, ou selon leur expression, un « refus de parvenir ». Cette attitude a été « théorisée » par des intellectuels socialistes comme Albert Thierry et Marcel Martinet qui ont refusé les possibilités d'avancement que leurs brillants résultats scolaires autorisaient. De même aujourd'hui, un philosophe comme Jean-Claude Michéa a-t-il choisi délibérément de « demeurer » professeur de philosophie dans le secondaire alors que ses titres académiques lui ouvraient les portes de l'université. Comme l'exprimait Albert Thierry : « Refuser de parvenir ce n'est ni refuser d'agir, ni refuser de vivre ; c'est refuser de vivre et d'agir pour soi et aux fins de soi ».

Loïn de s'expliquer par les actions, intentions et croyances des individus, c'est la carrière comme injonction donnée aux individus de « réussir », de « parvenir » qui explique l'obsession pour la réussite scolaire des enfants chez les parents, la poursuite de rémunérations de plus en plus élevées et de jobs de plus en plus prestigieux au prix de sacrifices en termes de santé, de loisirs, de vie affective et familiale ainsi que l'angoisse de l'échec, et la dévalorisation de soi qui résulte de cet échec. Alors, oui, la proposition 3 de l'individualisme méthodologique se vérifie ici : c'est bien dans les destins individuels que se donne à voir la toute-puissance de cette contrainte sociale, (d'autant plus contraignante qu'elle est intériorisée) qu'est l'idée de « carrière » et la réduction qu'elle opère d'une vie humaine à une espèce de course d'obstacles qu'il faut franchir sous peine de subir l'humiliation sociale et la perte d'estime de soi.

La carrière n'est pas une invention du capitalisme avancé mais celui-ci l'a généralisée à toute la population, y compris dorénavant les femmes qui, on l'a vu, en étaient jusque-là exclues (ou protégées, selon le point de vue). Précédemment, la carrière était une notion limitée à certaines professions comme l'armée ou l'Eglise où les cadets de famille noble pouvaient espérer compenser le fait que le régime de la primo-géniture leur barrait l'accès au titre et à la fortune, en grimpant les échelons de la hiérarchie militaire ou de l'Eglise. On la retrouvait aussi dans la haute magistrature puis, avec la

fonctionnarisation de la fonction, dans la diplomatie (on parle encore aujourd'hui de « carrière diplomatique »). En revanche, un ouvrier, un artisan, un paysan ne faisaient pas « carrière ». Pour ces deux dernières professions, c'est encore largement le cas aujourd'hui mais la tertiarisation de l'économie ainsi que le développement de l'automatisation et de la robotique ont conduit à la constitution d'une classe moyenne majoritaire soumise toute entière aux exigences de la carrière.

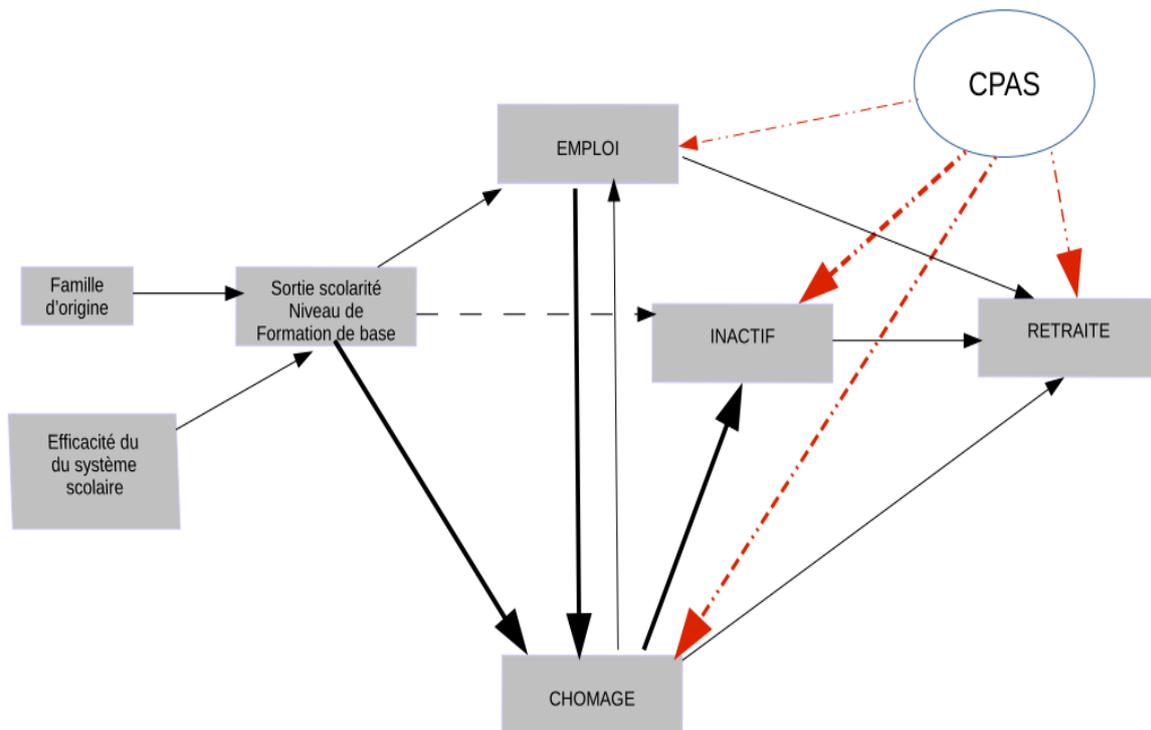
Pour ces raisons, la notion de carrière ne nous paraît pas cadenciser notre réflexion à une perspective individualiste.

17.2. Indicateurs pertinents de la variable

Les indicateurs pertinents consistent essentiellement en probabilités conditionnelles ou en taux (au sens démographique) : probabilités d'atteindre tel niveau de diplôme compte tenu de celui des parents, probabilités de trouver un emploi à la sortie de la scolarité compte tenu du diplôme, probabilité que cet emploi soit un emploi à durée déterminée ou non, à temps plein ou non, probabilité de perdre cet emploi après x,y,z... mois d'occupation, probabilité de retrouver un emploi après x,y,z.. mois de chômage (compte tenu du niveau de diplôme), probabilité de rentrer dans les radars des services sociaux et de bénéficier du revenu d'intégration ; etc., le tout compte tenu du pays d'origine des parents, du genre, de la région...

Ces différentes probabilités pourraient constituer les cellules d'une matrice de transition entre les différents états sociaux du type de celles utilisées en démographie « multi-états ».

En bref, il s'agirait de donner une représentation numérique des flux représentés dans le schéma ci-dessous par des flèches, dont la grosseur relative tente de représenter le caractère plus ou moins nouveau. Les changements les plus récents consistent en a) exclusions du chômage (flèches de « chômage » vers « inactifs ») ; b) la diminution des probabilités de passer de « chômage » à « emploi » principalement pour les moins qualifiés ; c) la multiplication des interventions du CPAS, y compris en direction de personnes en emploi (travailleurs pauvres) et de chômeurs.



17.3. Rétrospective de la variable

Le profil des carrières a fortement évolué entre la période des 30 glorieuses et aujourd'hui, les années 1970 avec d'abord le choc pétrolier de 1973 puis l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher (1979) et de Ronald Reagan (1981) constituant une période charnière. Les carrières avant cette période charnière étaient essentiellement :

1) *linéaires et unidirectionnelles.*

Jusque vers les années 70, on constate une forte linéarité et unidirectionnalité dans le séquençage des étapes de la carrière (scolarité – activité – retraite) avec une dépendance très importante de chaque étape par rapport à la précédente.

Ainsi « alors qu'il était possible d'identifier, dans les années 70, quatre étapes clés : l'accès au premier emploi, la carrière, les situations de rupture et les fins de carrières, elles sont passées au nombre de trois au cours des trente dernières années. Les situations de rupture devenues plus fréquentes et touchant un nombre croissant de personnes font en effet désormais partie de la carrière » (Fiche Variable 20)

2) *les carrières conventionnelles.*

Les profils de carrière étaient également institutionnalisés au sein de conventions collectives si bien que le travailleur jouissait d'une sécurité psychologique quant à son avenir professionnel et ses revenus.

3) *les carrières partagées.*

Du fait de leur institutionnalisation, les profils de carrières étaient plus ou moins identiques pour les travailleurs de même niveau de qualification à l'intérieur des différents secteurs et filières. L'avancement en grade, responsabilités, statuts et rémunérations était un destin commun à la plupart des travailleurs (ouvriers, employés et dans une moindre mesure, cadres) de même niveau de qualification selon le secteur, si bien qu'il existait peu de différences entre travailleurs ayant le même âge et la même ancienneté.

18. Fiche n°17 : Politique d'emploi

18.1. Définition de la variable

La politique d'emploi désigne l'ensemble des interventions d'une autorité investie d'une légitimité gouvernementale dans le domaine spécifique de l'emploi (et de la formation professionnelle). Ces interventions peuvent prendre trois formes principales : les politiques véhiculent des contenus, se traduisent par des prestations et génèrent des effets.

En Belgique, la politique d'emploi s'inscrit dans le cadre plus général de la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) et de la Méthode ouverte de coordination (MOC) qui lui est associée ; elle reste néanmoins une compétence des Régions.

18.2. Indicateurs pertinents de la variable

Degré d'eupéanisation / d'activation des politiques wallonnes de l'emploi.

18.3. Rétrospective de la variable

Les politiques d'emploi émergent de la société salariale et se développent avec la mise en place d'États-providence. On identifie généralement quatre types de mesures ou d'intervention publique dans le champ des politiques d'emploi : 1) l'assurance-chômage, 2) la gestion du marché du travail, 3) la création d'emplois, 4) les politiques de formation (à l'égard des travailleurs) et d'insertion (à l'égard des demandeurs d'emploi). En Belgique, les deux premiers types de mesures émergent au début du XX^{ème} siècle et se développent considérablement dans un contexte de plein emploi (à partir de 1945) ; les deux derniers types émergent à partir de 1945 et se développent considérablement dans un contexte de chômage de masse persistant (à partir de 1975).

Notre système d'assurance-chômage date officiellement de 1935, date de création de l'Office National du Placement et du Chômage (ONPC) qui sera rebaptisé Office National de l'Emploi (ONEM) en 1961 (Maroy, 1990). En 1989, dans un contexte de fédéralisation accrue de la Belgique, l'ONEM se sépare des services de placement et de la formation professionnelle (Verly, 1999). En Région wallonne, ceux-ci sont regroupés au sein d'un nouvel organisme appelé FOREM, pour Office de la Formation professionnelle et de l'Emploi. Quant à l'ONEM, il conserve les missions liées au paiement des allocations de chômage. Depuis 2016, ces missions ont également été régionalisées.

À partir des années 1970, pour faire face à la montée du chômage, les pouvoirs publics belges tentent, dans un premier temps, de stimuler la demande de main-d'œuvre (obligation d'emploi dans les stages des jeunes

en entreprises⁵¹) et de freiner l'offre (programmes de retraite, politiques d'éducation qui retardent l'entrée dans la vie active). C'est dans cette logique que diverses mesures de dissuasion à travailler se développeront à l'égard des travailleurs âgés : la prépension « conventionnelle » après licenciement (CCT n°17 du 16/01/1975), la prépension « légale » à la demande du travailleur (loi du 22/12/1977), la prépension « spéciale » des chômeurs difficiles à placer qui ont atteint 60 ans (loi du 22/12/1977). Il convient également d'évoquer les mesures, plus tardives, relatives à l'interruption totale provisoire du travail⁵².

Une seconde manière de faire face au nouveau défi d'un plein-emploi « élargi » (dans un contexte de chômage de masse), c'est de créer de l'emploi public. En Belgique, diverses mesures visant à mettre les chômeurs au travail se développent (Piasser, 1986) : les Chômeurs mis au Travail par les pouvoirs publics (CMT – loi du 20/12/1963) pour exécuter des travaux d'utilité publique ; les Cadres Spéciaux Temporaires (CST - loi du 22/12/1977) ; le Fonds Budgétaire Indépartemental de promotion de l'Emploi (FBIE - A.R. du 24/03/1982 et du 31/12/1983 ; loi du 31/07/1984) ; le Troisième Circuit de Travail (TCT - A.R. du 24/03/1982 et du 31/12/1983 ; loi du 31/07/1984) pour les chômeurs structurels ; plus tard, les Agents Contractuels Subventionnés (ACS) pour les chômeurs de longue durée. Parallèlement à la création « directe » d'emplois publics, les pouvoirs publics contribuent indirectement à la création d'emplois dans le secteur privé par diverses interventions économiques et financières en direction des entreprises : mesures visant à stimuler l'embauche en entreprise par des primes, par la détaxation des bénéfiques ou la réduction des cotisations sociales ; mesures visant à stimuler le travail indépendant (stimulation fiscale à l'installation, stimulation au lancement par avance d'allocations : le prêt « subordonné chômeur » - loi du 13/07/1983).

À partir des années 1980, les politiques d'emploi s'orientent dans une voie nouvelle, celle de la flexibilité. La flexibilité du travail se décline en diverses mesures publiques qui visent la redistribution du travail en combinant la réduction du temps de travail, la modération salariale, l'embauche compensatoire, les réductions de cotisations sociales (Maribel). Parallèlement, d'autres mesures visent à flexibiliser les contrats et produisent dès lors de nouvelles formes atypiques d'emploi : travail à temps partiel, travail temporaire, travail intérimaire, travail étudiant ... La flexibilité vise

⁵¹ A.R. du 19/08/1975 et loi du 30/03/1976.

⁵² Dans le secteur privé, on notera le congé de la mère pour éduquer son enfant (loi du 11/07/1973) étendu au travail à temps partiel (A.R. du 15/02/1982), la stimulation au travail à temps partiel dans le secteur hospitalier (A.R. du 03/05/1983), l'interruption de carrière (A.R. du 22/01/1985) ; dans le secteur public, on notera la mise en disponibilité pour convenances personnelles (A.R. du 13/11/1967 et du 16/11/1981) étendue au travail à temps partiel (A.R. du 30/03/1983), les congés de la mère pour éduquer son enfant (A.R. du 26/05/1975 et du 16/11/1981), le congé à temps partiel pour raisons familiales ou sociales (A.R. du 22/03/1982), l'interruption de carrière (A.R. du 22/01/1985). On notera également l'A.R. du 7/12/1983 relatif à la diminution à 40 heures par semaine du temps plein maximal toléré.

également les systèmes de protection sociale⁵³. La flexibilité vise enfin la main d'œuvre : les individus « actifs » sur lesquels reposerait une grande part de la responsabilité dans l'adaptation aux nouvelles données socioéconomiques. La mise sous pression des travailleurs et des demandeurs d'emploi constitue un nouvel axe de la politique d'emploi qui se concrétise dans le cadre de politiques de formation professionnelle : ces politiques s'adressent à l'ensemble de la population active, mais ciblent prioritairement les jeunes faiblement qualifiés (enseignement en alternance, entreprises d'apprentissage professionnel), les chômeurs difficiles à insérer (« groupes à risque » dans l'accord interprofessionnel de 1988), les travailleurs menacés de chômage. Ce qui est nouveau bien entendu, ce n'est pas la formation professionnelle mais son instrumentalisation (et son institutionnalisation) comme politique d'emploi⁵⁴. On assiste, en effet, à l'institutionnalisation du « champ » de la formation professionnelle : développement de règles communes aux différentes institutions, développement de sources conjointes de financement (FSE), émergence d'instances de régulation décentralisées et partenariales, apparition de formes de concurrence entre opérateurs publics et privés. La « régionalisation » de la formation professionnelle en 1993 (pour la partie francophone du pays) témoigne également de cette instrumentalisation de la formation professionnelle comme politique d'emploi.

Depuis la fin des années 1990, on assiste à une transformation importante des politiques d'emploi, sous l'influence des institutions européennes (Conter, 2012) : la substitution progressive de l'emploi par l'employabilité comme objectif commun d'une politique transnationale de l'emploi. On parle aujourd'hui de politiques d'employabilité pour désigner les mesures visant à développer la capacité (individuelle ou collective, virtuelle ou réelle) d'insertion (sociale ou professionnelle) des demandeurs d'emploi. Les politiques d'employabilité se sont principalement traduites, dans les États membres, en termes de parcours d'insertion.

⁵³ C'est ainsi que l'on observe un glissement de l'assurance-chômage vers un régime d'assistance, durant les années 1980. D'une part, il rend compte d'un assouplissement des conditions d'admission et d'octroi, et d'autre part il pointe le renforcement de la sélectivité en fonction des besoins : stratification du système d'allocations (sur la base des études ou sur la base d'une occupation, chômeur isolé ou cohabitant ...), assouplissement des conditions d'accès aux allocations, système d'indemnisation des heures d'inactivité des travailleurs à temps partiel « involontaires » (A.R. du 03/07/1985), dispenses de pointage pour raisons familiales et sociales (A.R. du 27/02/1985). Ce « glissement » témoigne, une fois de plus, du caractère hybride et mouvant du système belge de protection sociale. Durant les années 1990, on observe un mouvement inverse de retour à l'assurance (Plasterman, 2003) : 1) par le retour de la sanction (A.R. de 1992 qui introduit une nouvelle sanction pour refus ou abandon du plan d'accompagnement) ; 2) par l'augmentation sélective des allocations ; 3) par l'A.R. du 16/06/1993 qui atténue la sélectivité familiale pour les chômeurs âgés.

⁵⁴ En effet, c'est à partir des années 1950 que se développent, en Belgique, trois types distincts d'institutions de formation d'adultes : 1) des institutions scolaires de promotion sociale (puis, plus tard, l'enseignement supérieur « à horaire décalé ») ; des associations « d'éducation permanente » ; des institutions de formation professionnelle « accélérée » de chômeurs et de travailleurs.

19. Fiche n°18 : Politique sociale

19.1. Définition de la variable

Ensemble d'actions mises en œuvre par les pouvoirs publics visant à influencer la situation de vie des individus et des groupes sociaux (assistance publique et aides sociales, services collectifs et santé, logement).

19.2. Indicateurs pertinents de la variable

- Structure institutionnelle en matière d'aide sociale
- Types de mesure mise en œuvre
- Référentiel d'action publique de référence

19.3. Rétrospective de la variable

19.3.1. D'un point de vue wallon

Au niveau de la Région Wallonne, les premières mesures sont prises durant la période 1992-1999. En 1992, afin de poursuivre l'objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement, estimant que le problème est multidimensionnel et qu'il doit être abordé de manière décloisonnée, crée une Cellule d'Intégration sociale, devenue entre-temps Direction interdépartementale de l'Intégration sociale puis Direction interdépartementale de la Cohésion sociale. Le rôle attribué à cette direction est de « stimuler les partenariats régionaux et locaux, publics et privés, de manière à développer des actions dont le caractère transversal apportera une plus-value aux usagers » (Jansen, 2007). Deux ans plus tard, en 1994, la Région Wallonne renforce sa politique de lutte contre l'exclusion par une politique spécifique en matière d'action sociale et d'intégration des immigrés, cette compétence venant de lui être transférée de la Communauté française.

Suite au rapport général sur la pauvreté de 1995, « le processus de dialogue instauré dans le cadre du rapport a fait valoir ses mérites et a fait école. La participation des plus pauvres a été encouragée au travers des différentes politiques à tous les niveaux de pouvoir, en ce compris régionaux » (Jansen, 2007). Dans la foulée, un Service fédéral de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale est créé par un accord de coopération (1998). Celui-ci est en partie subventionné par la Région Wallonne et la DIIS participe à son comité de gestion.

Il faut attendre l'année 2000, sous l'impulsion du Conseil de l'Europe, pour une première apparition du concept de cohésion sociale dans le premier Contrat d'Avenir pour la Wallonie. Cette nouvelle notion ambitionne de porter une approche plus collective et de questionner la capacité d'une société à inclure tous ses membres, à assurer à tous l'accès aux droits fondamentaux. La cohésion sociale introduit la notion de « coresponsabilité des acteurs pour assurer le bien-être de tous » (Jansen, 2007). La notion de cohésion sociale est reprise dans les différents plans successifs de la Région Wallonne. Dans le Contrat d'Avenir Renouvelé de 2005, la cohésion sociale est définie comme : « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation (...) La cohésion sociale résulte de la force des liens qui unissent une collectivité. Elle dépend de l'accès des citoyens au logement, à l'emploi, aux soins, à la culture, aux loisirs » (Contrat d'Avenir Renouvelé, 2005). La cohésion sociale est donc une politique tout à fait englobante qui se compose de l'ensemble des politiques de lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les politiques d'inclusion sociale et de développement durable (Jansen, 2007).

Parallèlement à ces évolutions politico-institutionnelles, le Réseau Wallon de Lutte Contre la Pauvreté, existant sous forme d'association de fait depuis un certain nombre d'années, se constitue en 2003 en ASBL et est reconnu par la Région Wallonne comme interlocuteur de référence en matière de lutte contre la pauvreté. Le Réseau insiste sur la participation active des populations précarisées et sur la prise en compte réelle de leur vécu.

En 2008, les Plans de Cohésion Sociale sont mis en place. Leur finalité est de promouvoir l'accès de tous aux droits fondamentaux et de favoriser concrètement la cohésion sociale sur le territoire communal. Pour ce faire, deux objectifs sont poursuivis : (1) le développement social des quartiers et (2) la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité. Ces objectifs sont déclinés en actions coordonnées au sein de quatre axes (Ruyters, 2009) :

- L'insertion socioprofessionnelle
- L'accès à un logement décent
- L'accès à la santé et de traitement des assuétudes
- Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

Rappelons qu'un des objectifs prioritaires de l'EU2020 concerne la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans ce cadre, la Belgique s'est engagée à ramener le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale à 1 814 000 (Guio et Mahy, 2013 : 29). Selon Coene et al. (2015), la politique de la lutte contre la pauvreté en Belgique est morcelée et fragmentée, non seulement en vertu de la complexité de la structure étatique du pays, mais aussi à cause de l'existence d'une politique de lutte contre la pauvreté « directe » et « indirecte ». Les niveaux de pouvoir concernés par la lutte contre la pauvreté sont multiples. Or ces auteurs soulignent l'importance d'une approche intégrée, holistique. Autre caractéristique importante pointée par ces auteurs : un changement de paradigme dans la politique

sociale (l'activation) où le travail apparaît comme « le St Graal par excellence dans la lutte contre la pauvreté » (op. cit., p. 39).

Au niveau wallon, le Gouvernement affirme explicitement son intention d'intensifier ses efforts en faveur de la lutte contre la pauvreté (cf. Plan wallon de lutte contre la pauvreté, 2015-2019). Dans sa déclaration de politique wallonne 2015-2019, le Gouvernement wallon exprime son souhait de développer un dispositif de lutte contre la pauvreté, destiné aux personnes en situation de précarité, autrement dit « toute personne vivant ou susceptible de vivre dans un état de pauvreté ». Cet objectif ambitieux nécessite de développer une stratégie transversale : « toutes les politiques wallonnes (logement, énergie, santé, mobilité, économie, tourisme, etc.) sont concernées par cet objectif global de réduction des inégalités. » (p. 4). Le plan wallon articule, en effet, 11 thématiques : logement, alimentation, énergie, eau, santé, politiques familiales, mobilité, tourisme, numérique, accès aux droits et démarches partenariales.

Très récemment, on observe un certain retour à une conception plus restreinte de la lutte contre la pauvreté de la part du Gouvernement Wallon. La politique de cohésion sociale est recentrée sur la lutte contre la précarité. En outre, le budget accordé aux PCS est diminué de 2,7 millions d'euros en 2017 (P. Lorent, 2016). Notons que le logement est mis en avant comme enjeu majeur de lutte contre la pauvreté, vu que les subventions de cohésion sociale seront dorénavant attribuées aux communes sur la base, en critère principal⁵⁵, du nombre de logements sociaux sur le territoire communal, au détriment de l'ISADF jusqu'à présent utilisé en critère principal (P. Lorent, 2017).

19.3.2. Focus sur les CPAS

Bien que dépendants du niveau fédéral, une brève rétrospective de l'action des CPAS nous semble nécessaire vu qu'il est un des acteurs prépondérants des politiques sociales sur le territoire wallon, au niveau local.

En 1974, ce qui n'était encore qu'une faveur devient un véritable droit à un revenu minimum d'existence. Le *minimex* apparaît avec un degré de conditionnalité relativement faible. Fin des années 80, alors que le nombre de bénéficiaires a quintuplé entre 1976 et 1990, le *minimex* fait face à une assez forte critique. Ce droit atténuerait l'exclusion mais sans véritablement y pallier, « il serait un droit passif ne poussant pas les bénéficiaires à une attitude active » pour sortir de la pauvreté et s'intégrer dans la société » (Zamora, 2012). L'universalité et l'uniformité du droit à l'aide sont remises en cause au profit d'un droit plus individualisé.

En 1993, le Programme d'urgence pour une société solidaire accouche de plusieurs mesures dont deux que nous retenons ici comme majeures : l'introduction d'un projet individualisé d'intégration sociale et « le

⁵⁵ Le second critère étant que le revenu moyen de la commune soit inférieur au revenu moyen régional.

dépassement de la simple fonction de l'aide strictement financière» (Zamora, 2012). Dans cette nouvelle perspective, le bénéficiaire est donc enjoint à se responsabiliser, au risque de voir son droit à l'aide sociale suspendu. Clairement, ce basculement fait écho à la transition plus générale d'un état providence vers celui d'un état social actif. Dans ce cadre, les CPAS endossent un rôle particulier en matière d'insertion socioprofessionnelle. Ce changement de perspective est institué dans la loi du Droit à l'Intégration Sociale de 2002 où les CPAS sont rebaptisés et passent de Centre Public d'Assistance Sociale à Action Sociale.

20. Fiche n°19 : Politique fiscale

20.1. Définition de la variable

Par politique fiscale, on désigne les arbitrages effectués par un gouvernement entre les différents objectifs poursuivis par les prélèvements obligatoires ainsi qu'entre les différents instruments mis au service de ces objectifs.

Les prélèvements obligatoires et la fiscalité en particulier poursuivent trois types d'objectifs :

- le financement des actions et des institutions publiques : c'est le moyen pour les pouvoirs publics d'obtenir les moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement ;
- la répartition des revenus et des fortunes (transferts via l'Etat entre catégories de revenus) : dans une certaine mesure cela relève de la mise en œuvre d'une conception particulière de la solidarité sociale ;
- la régulation des comportements économiques par la modification de la structure des prix relatifs auxquels sont confrontés producteurs et consommateurs et qui incitent à changer de comportement. Par exemple : substituer de l'épargne à de la consommation, substituer un produit x jugé socialement plus désirable à un produit y jugé moins intéressant, etc.

La fiscalité est donc clairement toujours la mise en œuvre d'une politique (pas nécessairement cohérente), 1°, en matière de solidarité sociale, 2°, relative à l'importance et aux domaines d'intervention de la sphère publique et 3°, en matière de développement économique, etc. et ce, à tous les niveaux de la structure étatique. En effet, la fiscalité communale sert aussi à financer les activités décidées par le Conseil Communal (ou imposées aux communes par le pouvoir de tutelle) et exécutées par les administrations communales, à incarner une certaine solidarité sociale (essentiellement via les CPAS), à orienter les comportements des ménages et des entreprises (de la commune ou de l'extérieur et que l'on cherche par exemple à attirer ou au contraire à décourager de venir).

L'ensemble du dispositif fiscal et chaque mesure en particulier doivent donc être examinés sous l'angle de leur efficacité (atteindre ou ne pas atteindre son ou ses objectifs) et du respect de certaines normes de justice sociale.

La fiscalité des Etats modernes s'appuie sur deux grands piliers :

1. la fiscalité directe. En Belgique il s'agit pour l'essentiel de l'IPP (impôt sur les personnes physiques) et de l'ISOC (impôt sur les sociétés) ;
2. la fiscalité indirecte. En Belgique il s'agit pour l'essentiel de la TVA, des accises, des droits d'enregistrement et des droits de douane.

La fiscalité directe prélève sur un revenu (particulier / entreprise) tandis que la fiscalité indirecte prélève sur une transaction économique (acquisition et

vente d'un bien comme une maison par exemple, prestation d'un service, ...). La première conduit à une modification directe de la structure des revenus, la seconde à des modifications des coûts de transaction qui se traduisent au bout du compte par des modifications dans la structure des revenus réels. La première est donc plus spécifiquement adaptée à l'objectif de justice sociale, l'autre à celui de régulation économique. Néanmoins, les deux types de fiscalité ont un impact redistributif et sont donc à examiner sous l'angle de la justice sociale.

Par ailleurs, tout prélèvement fiscal, quel qu'il soit, modifie la structure des prix relatifs auxquels sont confrontés les acteurs économiques et est donc susceptible d'induire des modifications de comportements, voulus ou non par le pouvoir fiscal. Une de ces modifications peut consister en l'abandon pur et simple de la consommation (ou de la production) d'un bien ou d'un service supprimant *ipso facto* la base taxable associée à ce bien ou ce service. Si l'objectif recherché était ici un transfert de revenus des particuliers ou des entreprises vers les pouvoirs publics, l'efficacité fiscale est alors nulle. Si l'objectif était la modification du comportement, l'efficacité est maximale. Ajoutons encore à cela des effets d'information : la fiscalité peut conduire à faire apparaître ou au contraire à l'occultation de certaines activités ou de certains paramètres dont la connaissance peut être nécessaire à l'efficacité de la perception fiscale (ex : travail au noir, dissimulation de certains types de revenus) ou même au bien-être général.

1. L'impôt sur les personnes physiques. Ses principales caractéristiques sont :
 - il s'agit d'un impôt progressif (le pourcentage d'impôt augmente plus vite que le revenu) ;
 - la plupart des revenus, déduction faite des charges, sont globalisés ; deux exceptions importantes : les revenus mobiliers et la plupart des plus-values ;
 - un revenu de base est exonéré de tout impôt ;
 - certaines dépenses peuvent venir en déduction du revenu imposable, par exemple les placements en épargne-pension et certaines libéralités.
2. L'impôt des sociétés. Ses principales caractéristiques sont :
 - la base imposable est composée pour l'essentiel des bénéficiaires ; n'en font pas partie, dans certaines limites, les amortissements des investissements ;
 - les dividendes distribués par les sociétés par actions et les sociétés de personne sont compris dans la base imposable ;
 - peuvent être également déduits de la base imposable les revenus déjà taxés et les pertes antérieures.
3. La taxe sur la valeur ajoutée. Ses principales caractéristiques sont :
 - la taxe est *in fine* supportée par le consommateur final ;
 - elle est prélevée sur toutes les transactions intermédiaires et finales ;
 - le taux normal est de 21% ; quelques exceptions : 0 % pour les journaux, 6 % pour les produits alimentaires de base, les livres, les transports de personnes, etc.
4. Les accises. Leurs principales caractéristiques sont :
 - taxe prélevée sur certains produits : alcool, bière, vin, autres boissons fermentées, huiles minérales, tabacs manufacturés, boissons non alcoolisées, café ;
 - il s'agit de taxes calculées sur des quantités (exemple : l'accise sur l'essence sans plomb) ;
 - la TVA s'applique aussi sur les accises (exemple : le prix d'un paquet de cigarettes est égal à la somme des coûts de production et des accises, multipliée par 1,21 pour tenir compte de la TVA).

5. Les cotisations sociales. Leurs principales caractéristiques sont :

- il s'agit d'un prélèvement sur les revenus du travail, salarié et indépendant ;
- pour les salariés, on distingue en général les cotisations patronales qui s'ajoutent au salaire brut pour constituer le coût salarial et les cotisations personnelles qui viennent en déduction du salaire brut pour constituer le salaire imposable ;
- les cotisations des travailleurs salariés sont proportionnelles aux revenus ;
- les cotisations payées par les travailleurs indépendants sont basées sur le revenu fiscal et sont dégressives (le pourcentage effectivement payé diminue quand le revenu augmente).

6. Les autres prélèvements obligatoires (pour mémoire) : l'impôt des personnes morales, l'impôt des non-résidents, les droits d'enregistrement, les droits de timbre et les taxes assimilées, les droits à l'importation et à l'exportation, les cotisations sur l'énergie, les écotaxes, les taxes sur les débits de boissons, les taxes assimilées aux impôts sur les revenus (taxe de circulation, la taxe compensatoire des accises, l'euro vignette, la taxe de mise en circulation), divers taxes et redevances régionales, les taxes et redevances communales.

Politiques fiscales : les dilemmes « efficacité-équité » et « court terme-long terme »

Toute politique fiscale effectue un arbitrage (pas toujours délibéré ni même nécessairement conscient) entre l'efficacité et l'équité, d'une part, et entre court terme et long terme, de l'autre.

Entre équité et efficacité parce que l'équité demande une redistribution des revenus qui peut, selon certains, s'avérer contre-productive si elle entraîne une fuite vers l'étranger de capital (financier et humain) ou une démotivation chez les individus potentiellement les plus productifs. C'est en quelque sorte cette dernière considération qui fonde le principe de différence chez J. Rawls⁵⁶. Signalons d'emblée que tout le monde ne partage pas cette position.

Entre court et long terme, si la fiscalité privilégie la consommation immédiate au détriment des investissements, qu'ils soient privés ou publics. Le poids relatif de la fiscalité sur la consommation (via la TVA ou les accises) par rapport à celle sur l'épargne (précompte mobilier...) conduit en effet à orienter les comportements des contribuables vers l'une ou l'autre utilisation de leurs revenus, etc.

Les deux dilemmes sont cependant inextricablement liés parce que l'efficacité de court terme n'est pas l'efficacité de long terme et il en va de même pour l'équité. C'est du reste une des difficultés du développement durable dans la mesure où l'équité de long terme (équité intergénérationnelle) peut entrer en conflit avec les exigences de l'équité immédiate (intragénérationnelle) si des ressources sont épargnées en prévision du futur au détriment de la lutte contre la pauvreté d'aujourd'hui à l'intérieur des frontières nationales et/ou au niveau international.

⁵⁶ Rawls, J. (1972). *A Theory of Justice*. Oxford : Oxford University Press.

20.2. Indicateurs pertinents de la variable

Sont pertinents, dans le contexte de cette étude prospective, tous les indicateurs relatifs aux recettes des administrations publiques ainsi que les indicateurs montrant l'impact de la fiscalité :

- sur les inégalités de revenus et de patrimoine ;
- sur les budgets des ménages et la pauvreté.

20.3. Rétrospective de la variable

Le tableau ci-dessous montre l'évolution récente de quelques grands postes des recettes fiscales de l'État belge : les recettes TVA, les impôts sur les revenus et le patrimoine des ménages et des entreprises et les cotisations sociales.

Les prélèvements obligatoires en Belgique – 2011-2015						
(En milliards d'Euros)						
ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2011 en%
TAXES (Total)	110731,8	116541,1	120798,6	123064,8	124260,8	+11,2
Dont sur production et importation (TVA, accises...)	48230,4	50688,4	51153,6	52006,9	52644,7	+ 9,2
Dont sur revenus et patrimoines	59729,9	62534,5	65672,2	67158,2	67985,2	+ 13,8
Dont ménages	46321,5	48119,7	50701,1	51391	51277,7	+10,7
Dont entreprises	10673,4	11623,7	12209,1	12890,1	13816,9	+29,5
COTISATIONS SOCIALES	61775,8	64338,8	65996,3	66785,3	67788,8	+9,7
Dont employeurs	32563,2	34010,6	34814,4	35266,1	36081,4	+10,8
Salariés	20474,1	21177,8	21621,8	21907,9	22455,6	+9,7
Indépendants	3400,2	3538,6	3703,1	3725,5	3974,9	+16,9
TOTAL Prélèvements Obligatoires	172508	180880	186795	189850	192050	+11,3
En % du PIB	45,5	46,7	47,7	47,4	46,8	

Sources : Belgostat – Calculs : IDD

Voici une comparaison entre 1995 et 2015 :

Les prélèvements obligatoires en Belgique en 1995 et 2015

Type de prélèvements	1995		2015	
	en %	en % du PIB	en %	en % du PIB
Impôts liés à la production et à l'importation	24,9 %	11,3 %	27,4%	13,0%
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	40,4 %	18,3 %	35,4%	16,6%
Cotisations sociales effectives	34,7 %	15,7 %	35,3%	16,5%
Total	100 %	45,3 %	100 %	46,8%

Sources : Belgostat – Calculs : IDD

Pour ce qui concerne la Wallonie, une des tendances lourdes les plus directement perceptibles est celle qui consiste à transférer toujours davantage de pouvoir en matière de fiscalité et de ressources propres correspondantes aux entités fédérées (Régions et Communautés). Chacune d'entre elles aura donc de plus en plus de latitude pour développer une politique fiscale en fonction de ses besoins, ressources et objectifs propres. Des différences importantes en cette matière entre les régions du pays sont cependant susceptibles d'induire une concurrence fiscale entre elles avec des conséquences démographiques (migrations internes) et macro-économiques (orientation des investissements) et donc de revenu, pauvreté, etc.

Le tableau ci-dessous montre comment le transfert des compétences du fédéral vers les régions, effectif depuis 2014 (fin du 2^{ème} volet de la 6^{ème} réforme de l'Etat), se traduit dans les comptes de la Région wallonne par une diminution des transferts en provenance du fédéral et une augmentation des recettes fiscales propres de la région dès 2015.

Compte de la Région wallonne (Millions d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Recettes	5.875	6.210	6.570	6.766	6.695	7.297	7.710	7.893	8.116	8.035	11.463
A. Fiscales propres et parafiscales	1.862	2.030	2.200	2.220	2.075	2.274	2.367	2.462	2.638	2.495	3.914
1. Fiscales	1.862	2.030	2.200	2.220	2.075	2.274	2.367	2.462	2.638	2.495	3.914
a. Impôts directs - ménages	393	393	430	415	372	397	374	397	394	349	1.574
b. Impôts indirects	1.062	1.135	1.226	1.224	1.155	1.276	1.312	1.355	1.352	1.304	1.492
c. Impôts en capital	407	501	544	580	548	601	680	710	893	842	848
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	412	519	452	492	574	836	931	906	940	884	875
1. Revenus de la propriété	62	51	78	46	91	233	252	230	214	258	403
2. Transferts courants reçus	44	92	69	77	43	59	67	68	77	72	112
3. Transferts en capital reçus	0	0	0	0	1	3	40	36	53	25	38
4. Ventes courantes de biens et services	307	376	305	368	439	541	571	572	596	530	323
C. Subventions salariales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D. Cotisations imputées	66	68	74	83	92	107	115	129	137	150	135
E. Transferts des administr. publiques	3.535	3.594	3.844	3.971	3.954	4.081	4.297	4.396	4.401	4.506	6.538
1. Transferts de recettes fiscales	2.996	3.069	3.315	3.419	3.383	3.358	3.612	3.718	3.726	3.756	2.718
2. Autres transferts	539	525	529	552	571	723	685	679	675	750	3.821
a. Du pouvoir fédéral	245	224	231	234	240	240	253	257	270	289	114
b. Des pouvoirs locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
c. De la sécurité sociale	15	13	9	8	13	24	24	24	24	24	1
d. Des communautés et régions	279	288	290	310	317	459	409	398	381	447	3.706
dont en capital	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9

Source : Perspectives économiques régionales, 2016

21. Hypothèses d'évolution pour le scénario n°1 : *Light State for Winners*

	S1	Hypothèses
Driver 1	Individualisme - Ouverture aux échanges internationaux - État minimal	<p>Les échanges internationaux continuent d'occuper une part importante des relations commerciales de la Wallonie. Cette mondialisation se développe dans un environnement de dérégulation ; les instances internationales assurent la non-édiction de règles commerciales, tant au niveau national qu'international.</p> <p>On assiste à un retrait du gouvernement d'un certain nombre de ses domaines d'action. La société civile s'autonomise dans ces champs d'action délaissés par l'État.</p> <p>La société valorise la « réussite » individuelle définie comme l'obtention de l'aisance matérielle (voire la richesse) et/ou de la reconnaissance sociale (voire la célébrité) comme récompense de dons et de traits de caractère (courage, volonté, détermination) purement individuels. La société est organisée pour permettre précisément que ces vertus trouvent leur « juste » récompense. La pauvreté est le résultat soit de handicaps objectifs que la société a le devoir de compenser, soit de défaut de vertus morales (courage, volonté, travail, désir de « s'en sortir ») que la société n'est pas tenue de respecter mais au contraire de tenter de corriger et, en cas d'insuccès, de sanctionner.</p>
Driver 2	Individualisme - Vieillesse fort - Non accueil des réfugiés	<p>L'espérance de vie continue à augmenter (peut-être moins rapidement qu'au cours des années 2000) et le taux de fécondité se stabilise pour redescendre à des niveaux enregistrés dans les années '90.</p> <p>Les mouvements de population se sont au fil du temps intensifiés. L'immigration est relativement élevée ; tant la géopolitique toujours instable de vastes régions du monde que l'impact de plus en plus marqué du réchauffement climatique depuis</p>

		2020 (sécheresses et inondations majoritairement) ont forcé un nombre croissant de personnes à se déplacer. Les territoires d'attraction tels que l'Europe ont continué de mener une politique de fermeture de leurs frontières extérieures. L'UE ne peut cependant plus s'appuyer sur les états frontaliers pour retenir les personnes souhaitant rejoindre le vieux continent. Les régularisations étant peu nombreuses, la migration sur le sol wallon se vit principalement dans la clandestinité.
Structuration sectorielle de l'emploi	Nouveau prolétariat	Le modèle apparu dans les années 2000 s'est poursuivi : celui du travail flexible à l'heure de la société des services, allant de pair avec le développement d'une classe de travailleurs serviles (nouveau prolétariat ou précaire : travail saisonnier, temporaire, etc.).
Modes de consommation	Matérialisme possessif	Le mode de consommation qui domine actuellement peut être qualifié de consumériste et possessif. Matérialiste ou consumériste parce l'acte de consommer y est valorisé en tant que tel, notamment pour son rôle de marqueur social de statut ; et possessif parce que la consommation passe de façon prioritaire par l'achat des produits et services et donc leur acquisition à titre privé.
Usages NTIC	Smart Wallonia	La région devient un large territoire intelligent et connecté. On assiste à la numérisation des quelques services publics survivants. La participation citoyenne s'est digitalisée. L'inclusion numérique est globalement réussie grâce à un enseignement numérique et à des actions de type EPN (Espace Public Numérique). L'accessibilité au numérique est clairement favorisée.
Composition sociodémographique des ménages	Augmentation du nombre de ménages d'isolés	Le vieillissement et le modèle socioéconomique conduisent à un accroissement de la proportion d'adultes vivant seuls.
Système d'enseignement de formation	Marchandisation	Le scénario qui s'est matérialisé est celui de la privatisation ou, à tout le moins, d'une marchandisation accrue des filières d'enseignement et de formation, par la mise en concurrence renforcée des écoles et des centres de formation dans une logique de quasi-marché. L'accent est mis en priorité sur les socles de compétences en informatique et en langues ainsi que sur le développement des formations à distance

		(type MOOC). Les initiatives du type « école de codage gratuite », financées par les entreprises, se sont multipliées dans différents secteurs et pour différents métiers pour générer les compétences recherchées par les entreprises.
Disponibilité-qualité de l'emploi	Emplois précaires	On assiste au développement massif d'emplois précaires (Intérim, Workfirst, Ubérisation, entreprise et commerce de soi, etc.), favorisé par une politique de dérégulation plus poussée du marché du travail (une flexibilité accrue sans réelle sécurité).
Coûts de la vie	Augmentation relative	Une insuffisante prise en compte dans les comportements publics (contraintes budgétaires) et privés (manque de moyens pour les ménages modestes et pauvres), des contraintes écologiques – ici et ailleurs – et des politiques (fiscales et réglementaires) timorées conduisent à terme à une augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentation supérieure à l'évolution moyenne des prix (et donc des revenus). Les mêmes contraintes ont pesé négativement sur l'augmentation du nombre de logements et l'amélioration qualitative du stock (sauf pour les déciles supérieurs qui ont investi dans leur logement et s'en sortent mieux).
Distribution des revenus	Répartition inégale du peu de ressources disponibles	La Wallonie ne parvient pas à rattraper (suffisamment) son retard par rapport au reste du pays et d'une manière générale continue à stagner économiquement en termes relatifs dans la partie inférieure du « classement » européen. La fin des « transferts » conduit à un appauvrissement socioéconomique (PIB par tête), relatif en tout cas.
Protection sociale et conditionnalité des droits	Protection sociale minimal	Dans ce système les assurances de sécurité sociale sont calculées au plus juste et continuent à être articulées autour des catégories "ménage", "isolé" et "cohabitant" ; pour "protéger" les petits revenus, la mesure phare est l'impôt négatif ⁵⁷ et non allocation universelle ou revenu de base. Elle concerne donc les ménages (comme unité fiscale) et offre aux citoyens un socle de ressources minimales. Cela écarte le risque de rébellion contre le système. Le dispositif assure le maintien en survie des

⁵⁷ L'impôt négatif est un système de soutien financier aux ménages à petits revenus. Il consiste en un transfert dont le montant diminue en fonction des autres revenus. Au-delà d'un seuil, ce transfert devient nul et le ménage devient un contributeur net à la collectivité.

		<p>Wallons les moins bien nantis, qui exercent ainsi une pression concurrentielle sur les autres.</p> <p>Cette réorientation de la protection sociale peut être renforcée par un programme de workfare positif et encadrant permettant une meilleure intégration des personnes de facto exclues du marché du travail. Les travailleurs sociaux accompagnent plutôt que de contrôler.</p>
<p>Variables internes : précarité – pauvreté – inégalités - carrière</p>	<i>Facteurs</i>	Disposer d'un emploi ne prémunit plus de la précarité ; travailler n'est plus synonyme d'intégration socioéconomique. La redistribution est faible, donc en cas de revenus insuffisants ou d'absence de patrimoine, on est particulièrement exposé.
	<i>Critères</i>	Le manque de revenus s'accompagne d'isolement, de précarité énergétique ou au niveau de l'habitat. On observe le retour d'une forme de misère.
	<i>Unité sociale</i>	<p>Le ménage constitue l'unité fiscale pour l'impôt négatif. Toutefois, bien que cette « réponse » (insuffisante) vise le ménage, celui-ci n'est pas une entité économique. Et la proportion de personnes isolées s'accroît. Si bien que l'on peut considérer l'individu comme étant la première victime de la précarité et de la pauvreté.</p> <p>La classe économiquement défavorisée peut, dans sa globalité, être considérée comme une unité sociale dont l'état de précarité ou de pauvreté exerce une pression sur le reste de la société wallonne.</p>
	<i>Publics</i>	Les publics exposés à la précarité et à la pauvreté correspondent prioritairement aux profils de moindre performance : personnes âgées, malades ou handicapées, par exemple. En revanche, les personnes appartenant à des minorités ethniques sont, en théorie, moins discriminées qu'il y a quelques décennies.

	<i>Évolution des inégalités</i>	Il y a davantage d'inégalités que 25 ans plus tôt. Leur fondement a évolué : le mérite et les capacités innées ont remplacé le capital socioculturel et l'origine en tant que critère central. On observe moins de discriminations et plus d'égalité des chances ; mais cela se traduit par une transformation et un accroissement des inégalités en termes de résultats effectifs.
	<i>Multi exclusions</i>	Les personnes en situation de pauvreté subissent véritablement des multi exclusions. Leur existence sociale est affectée dans ses diverses dimensions.
	<i>Entrées et sorties de la pauvreté</i>	Le modèle socioéconomique qui prévaut offre en théorie beaucoup de labilité. D'un point de vue normatif, on peut rebondir après une faillite personnelle ; rien ne l'empêche... mais hormis les mentalités favorables, peu de support extérieur y contribue. Les personnes victimes de pauvreté éprouvent de grandes difficultés à s'en sortir.

22. Hypothèses d'évolution pour le scénario n°2 : État social actif 2.0

	S2	Hypothèses
Driver 1	Hiérarchie - Régulation multilatérale - Version libérale de l'État social actif	<p>La marche vers le progrès et la prospérité est une entreprise collective basée sur le juste équilibre entre coopération et compétition. Chacun a le droit (et le devoir) d'y contribuer selon ses moyens en s'insérant dans les organisations et institutions qui organisent la coopération sociale. La réussite individuelle vient sanctionner pas tant l'initiative strictement individuelle que la prise de responsabilité et le dévouement de l'individu à l'entreprise collective. Les gratifications sont fonction de l'importance de l'apport individuel au bon fonctionnement de l'ensemble et les rémunérations sont donc proportionnelles aux responsabilités et au rang dans la hiérarchie. Il est inévitable que le progrès laisse une certaine proportion de la population sur le côté. Une société convenablement (« hiérarchiquement ») organisée prévoit ces inévitables conséquences indésirables du progrès général et y supplée par des mécanismes d'assurance et de redistribution adéquats, suffisants pour limiter les dégâts du progrès sans atteindre des niveaux susceptibles d'en entraver la marche.</p> <p>Les échanges internationaux continuent d'occuper une part importante des relations commerciales de la Wallonie. La mondialisation se développe dans un environnement de sécurisation des échanges ; les instances internationales assurent l'édiction et le respect d'un certain nombre de règles et de normes sociales et environnementales.</p> <p>On observe un durcissement de la logique marchande qui sous-tend le référentiel de l'activation. Cette version « libérale » de l'État social actif accorde une place centrale à l'individu doté de « capitaux » ou d'actifs (« assets ») qui lui permettent d'agir, d'être acteur de sa vie, entrepreneur de soi. Parmi les différentes formes de capital, le capital humain est central dans ce modèle. Le rôle de l'État doit être de fournir aux individus une partie de ces « capitaux » et/ou de les aider à les acquérir.</p>

		<p>Cette conception de l'individu défini par sa propriété peut se nommer « individualisme patrimonial », comme le suggère Gautié : à l'État providence « passif », simplement protecteur, se substitue un État providence patrimonial, qui s'efforce activement de démultiplier les ressources individuelles.</p>
Driver 2	Hiérarchie - Vieillesse tendanciel - Accueil des profils choisis d'immigration	<p>L'espérance de vie continue à augmenter (peut-être moins rapidement qu'au cours des dernières années) et le taux de fécondité continue d'augmenter pour se stabiliser en deçà du taux de remplacement.</p> <p>Suite à quelques années d'une politique de fermeture des frontières extérieures, l'Europe a reconnu l'échec de son approche et a rouvert le continent aux flux migratoires. Cependant, les états et régions d'Europe définissent les profils qu'ils souhaitent accueillir sur leur territoire.</p>
Structuration sectorielle de l'emploi	Industrie technologique de pointe	<p>La reconversion économique de la Wallonie s'est opérée vers une industrie technologique de pointe, dans les secteurs des communications, de la robotique, de l'aéronautique, de l'armement, de la pharmacologie, etc. Ce scénario se caractérise par un redéploiement du secteur secondaire et une revalorisation des métiers techniques.</p>
Modes de consommation	Matérialisme locatif	<p>Pour des raisons environnementales et culturelles, le modèle du matérialisme possessif est de plus en plus mis en question. Des secteurs comme le logement, l'énergie, le transport, ne font plus l'objet d'appropriations individuelles mais de consommations plus collectives sous forme de location ou de contractualisation au résultat. La part de la consommation marchande sous forme strictement individualisée cesse de croître, voire régresse au profit de consommations plus collectives dans des secteurs comme le logement, l'énergie, la mobilité, où les services collectifs remplacent les solutions individuelles et propriétaires. Dans ce type de modèle, le fournisseur peut être l'Etat, les collectivités locales, l'associatif (notamment les coopératives) ou le secteur privé, avec différentes variantes de partenariats privés-publics. On se situe dans une optique marchande, de rentabilité, d'efficacité grâce aux économies d'échelle. Ce modèle, sans prétendre détrôner complètement le consumérisme possessif, est appelé à s'étendre dans d'autres secteurs comme l'alimentation, le</p>

		divertissement, etc.
Usages NTIC	Broken Wallonia	On assiste au développement de nombreux services par le moyen des TIC mais sans cohérence entre eux et sans adéquation avec le niveau d'usage de la population. Les TIC deviennent le moyen dominant d'accéder aux services privés ou publics, sans que les voies classiques aient totalement disparu. Celles-ci sont cependant plus difficiles d'accès et pénalisent les usagers. On note une fracture numérique persistante.
Composition sociodémographique des ménages	Augmentation du nombre de ménages d'isolés	La proportion de personnes vivant seules ou dans une famille monoparentale repart à la hausse par rapport aux tendances qui prévalaient il y a 25 ans.
Système d'enseignement de formation	Excellence	Nous sommes dans le modèle de l'excellence post-bureaucratique (« faire beaucoup avec peu »). Dans un contexte de restriction budgétaire, les politiques publiques privilégient les outils du Nouveau Management Public pour accroître l'efficacité des systèmes d'enseignement et de formation (indicateurs PISA, taux d'insertion des formations professionnelles, etc.). Le « Pacte pour un enseignement d'excellence », en place depuis quelque temps, témoigne bien de cette logique d'égalisation des résultats (tronc commun, acquis de base, etc.) fondée sur un travail collaboratif des enseignants sans réels moyens supplémentaires.
Disponibilité-qualité de l'emploi	Chômage de masse et quelques emplois de qualité	Dans ce contexte de reconversion économique, on assiste au maintien/développement de certains emplois de qualité (principalement dans les secteurs jugés « porteurs » ainsi que dans la fonction publique), dans une société de chômage de masse persistant.
Coûts de la vie	Diminution relative	La Wallonie a connu un investissement massif dans le logement (mieux isolé, mieux inséré dans des modes de transport « doux », et dont certaines fonctions sont partagées), l'énergie (économies et énergies durables) et une production alimentaire locale et durable. Une longue période d'investissements dans ce sens a

		préparé l'installation d'un développement socioéconomique équilibré.
Distribution des revenus	Développement économique sans retombées économiques pour la population	La situation socioéconomique s'améliore lentement mais sûrement : la Wallonie rattrape une partie de son retard tout en restant à des niveaux de PIB/tête, revenu disponible/tête ou taux d'emploi en deçà de la Flandre ; en parallèle, la dualisation se renforce. Il s'agit donc d'un développement économique déséquilibré quant aux bénéfices retirés.
Protection sociale et conditionnalité des droits	Système assurantiel minimal	L'activation est accentuée, généralisée, même aux plus « éloignés » de l'emploi. Les conditionnalités dans l'octroi des prestations sociales sont renforcées. Après des périodes (variables d'un secteur social à l'autre), les prestations de sécurité sociale sont remplacées par des interventions de nature assistancielle. Ces interventions peuvent passer par un système d'impôt négatif.
Variables internes : précarité – pauvreté – inégalités - carrière	<i>Facteurs</i>	Parmi les facteurs de précarité et de pauvreté, le niveau d'éducation est déterminant. Le poids du capital culturel est plus important que celui du capital économique. Vivre dans un centre urbain est plus favorable que vivre à la campagne.
	<i>Critères</i>	L'accès aux biens et services de consommation fondamentaux, dont celui au logement, n'est pas forcément problématique. En fait, le lieu de vie est déterminant. La pauvreté est plus rurale qu'urbaine, en raison du moindre accès à l'offre collective (marchande), qui délaisse les campagnes (territoire non rentable pour les opérateurs d'internet, de transports...). Par ailleurs, le modèle reproduit les inégalités socioéconomiques et surtout socioculturelles, éducatives.
	<i>Unité sociale</i>	La cible privilégiée de la précarité et de la pauvreté est composée des groupes sociaux non pourvus d'un niveau d'instruction élevé. L'élite s'accapare les positions professionnelles valables.

	<i>Publics</i>	Dans un tel modèle hiérarchique, les publics les plus exposés à la précarité se définissent par leur position d'infériorité ou de dominés en termes de statut social, de capital socioculturel, de genre ou bien d'origine ethnique.
	<i>Évolution des inégalités</i>	Les inégalités se sont creusées de façon progressive au cours des dernières décennies. Cette détérioration continue (pas brutale), amorcée au tournant du siècle, a débouché sur une dualisation à présent très nette. Les pôles se creusent encore, du fait des écarts de ressources qui continuent à s'accroître entre les riches et les pauvres. Cette dernière catégorie enfle progressivement.
	<i>Multi exclusions</i>	Pour les Wallons concernés, les exclusions sévissent de manière assez disparate et non pas intégrale. Elles sont plus prononcées au plan socioculturel qu'au plan des consommations de biens et services. Les conditionnalités sont renforcées pour l'accès aux prestations sociales.
	<i>Entrées et sorties de la pauvreté</i>	Concernant la carrière, les possibilités de mobilité sociale, le caractère hiérarchique du système de valeurs qui sous-tend la société wallonne fige. Le poids du déterminisme est élevé, structurant. On ne tombe pas aisément dans la pauvreté, mais on en sort difficilement.

23. Hypothèses d'évolution pour le scénario n°3 : Solidarité.com

	S3	Hypothèses
Driver 1	Égalitarisme – Régulation multilatérale – État social actif « néo- social-démocrate »	<p>Les échanges internationaux continuent d'occuper une part importante des relations commerciales de la Wallonie. La mondialisation se développe dans un environnement de sécurisation des échanges ; les instances internationales assurent l'édiction et le respect d'un certain nombre de règles et de normes sociales et environnementales.</p> <p>L'évolution récente se caractérise par un renforcement du rôle des institutions publiques. Concrètement, les supports publics ne sont pas monopolisés par l'Etat mais cogérés avec les acteurs clés de la société civile (secteur associatif, partenaires sociaux, mutuelles, etc.). Ce modèle accorde également une place centrale à l'individu ; cependant, il ne fait pas l'impasse sur les supports institutionnels dans lesquels celui-ci s'inscrit. Il vise une nouvelle articulation des responsabilités collectives et individuelles. À titre d'exemple, dans ce modèle, l'employabilité ne se réduit pas à de simples attributs individuels dans une conception purement marchande du travail ; il s'agit d'une construction sociale : l'employabilité est alors conçue comme la capacité relative d'un individu à obtenir un emploi compte tenu de l'interaction entre ses caractéristiques individuelles et le marché du travail. Le rôle de l'État ne se limite pas ici à équiper l'individu pour le marché mais plutôt à équiper le marché pour l'individu via la création de nouveaux droits, de nouveaux supports institutionnels, de nouveaux espaces de délibération et de négociation.</p> <p>L'important pour une société égalitariste n'est pas que le gâteau s'accroisse mais qu'il soit équitablement partagé. La question principale est donc la lutte contre les inégalités. La pauvreté est l'autre face de l'inégalité. Certaines inégalités peuvent cependant être tolérées à condition qu'elles ne soient pas excessives : tout d'abord, qu'elles ne concernent pas des droits et prérogatives fondamentaux et qu'elles</p>

		bénéficient <i>in fine</i> aux plus démunis. Dans une telle société, la pauvreté ne peut être que marginale, accidentelle et temporaire.
Driver 2	Égalitarisme – vieillessement fort – accueil des réfugiés	L'espérance de vie continue à augmenter (peut-être moins rapidement qu'au cours des années qui ont précédé) et le taux de fécondité se stabilise pour redescendre à des niveaux enregistrés dans les années '90. Suite à quelques années d'une politique de fermeture des frontières extérieures, l'Europe a reconnu l'échec de son approche et a rouvert le continent aux flux migratoires, toujours intenses en raison tant de la géopolitique toujours instable de vastes régions du monde que de l'impact de plus en plus marqué du réchauffement climatique depuis 2020 (sécheresses et inondations majoritairement). La Wallonie, comme les autres régions de l'UE, accueille chaque année un certain nombre de migrants, défini par l'UE.
Structuration sectorielle de l'emploi	Industrie technologique de pointe	Véritable pari sur l'avenir, une reconversion économique de la Wallonie s'est opérée vers une industrie technologique de pointe, dans les secteurs des communications, de la robotique, de l'aéronautique, de l'armement, de la pharmacologie, etc. Ce scénario se caractérise par un redéploiement du secteur secondaire et une revalorisation des métiers techniques.
Modes de consommation	Communautarisme non marchand	La transaction qui donne lieu à la consommation collective est globalement dépourvue, de la part des différentes parties, d'intention lucrative, on parle donc de consommation partagée communautaire ou non-marchande. Le terme « consommation » remplace ici celui de « consumérisme » parce que ce modèle n'accorde pas de valeur intrinsèque à l'acte de consommer proprement dit, sauf à valoriser les liens sociaux et les échanges humains qui peuvent se produire à l'occasion de ces consommations. De façon générale, dans ce modèle, la consommation est subordonnée à des considérations d'intérêt collectif et répond à des critères éthiques, sociaux et environnementaux.
Usages NTIC	Smart Wallonia	La région devient un large territoire intelligent et connecté. On assiste à la

		numérisation des services publics ; la participation citoyenne s'est digitalisée. L'inclusion numérique est globalement réussie grâce à un enseignement numérique et à des actions de type EPN (Espace Public Numérique). L'accessibilité au numérique est clairement favorisée.
Composition sociodémographique des ménages	Diminution du nombre de ménages d'isolés	La proportion de personnes vivant seules ou dans une famille monoparentale tend à se stabiliser voire se tasser progressivement.
Système d'enseignement de formation	Citoyenneté	Le modèle d'enseignement qui prévaut est porté par le pouvoir public et orienté principalement sur l'objectif d'épanouissement des jeunes. L'école vise à la réalisation de chaque élève dans sa vie future en tant que citoyen.
Disponibilité-qualité de l'emploi	Emplois de qualité	Dans ce contexte de reconversion économique, on assiste au développement massif d'emplois de qualité, très flexibles et hautement sécurisés, selon un modèle inspiré des marchés transitionnels du travail, du contrat d'activité ou encore des droits de tirage sociaux. Le rôle des partenaires sociaux et des intermédiaires du marché du travail est central dans ce modèle : il s'est fondamentalement transformé, passant d'une logique de gestion de stocks / protection des états vers une logique de gestion de flux / mobilités. De nouveaux acteurs clés sont apparus sur le marché de l'emploi : groupements d'employeurs, coopératives d'emplois, bassins sectoriels, fédérations professionnelles, pôles de compétitivité citoyens, etc.
Coûts de la vie	Diminution relative	La fin de la domination de l'idéologie néolibérale et donc la fin d'une austérité budgétaire quasi compulsive – ici et ailleurs, en particulier au niveau européen – ont permis d'investir massivement dans le logement (mieux isolé, mieux inséré dans des modes de transport « doux », et dont certaines fonctions sont partagées), l'énergie (économies et énergies durables) et une production alimentaire locale et durable. Une longue période d'investissements dans ce sens a préparé l'installation d'un développement socioéconomique équilibré.

Distribution des revenus	Répartition équitable de ressources importantes	La Wallonie se positionne sur la ligne, forte, d'un développement économique durable et dont les fruits sont équitablement répartis.
Protection sociale et conditionnalité des droits	Système assurantiel fort	On a opéré un retour progressif vers une sécurité sociale telle qu'elle était stabilisée avant les années '80, mais dans une version renouvelée. Le caractère assurantiel y domine sans qu'il y ait d'individualisation nécessairement marquée.
Variables internes : précarité – pauvreté – inégalités - carrière	<i>Facteurs</i>	Se tenir volontairement dans une forme de marginalité choisie, de maintien à distance de la société dont on ne partage pas forcément les valeurs, constitue un facteur de précarité. Un individualisme ou un communautarisme prononcé peut être ce qui exclut l'intéressé. L'accès à la citoyenneté est déterminant pour les migrants pour éviter la pauvreté. Il existe une volonté d'intégration des migrants, une politique de l'accueil (par besoin et par optique intégrative) assez neuve par rapport aux anciens modèles sociaux (de la seconde moitié du XXème siècle). Les migrants restant en attente ou, malgré tout, non éligibles sont en situation de précarité voire de pauvreté.
	<i>Critères</i>	Le risque de pauvreté (durable) est limité. La pauvreté est réduite à une marge. L'exclusion peut apparaître assez marquée car les personnes qui en souffrent vivent dans une société massivement inclusive ; elles sont d'autant plus marginalisées. Leur position est d'autant plus « illégitime » qu'elles sont vues comme ne jouant pas la carte de la citoyenneté. La société demeure bienveillante envers ceux dont elle pense qu'elle pourra les ramener en son sein. L'état ambitionne de les reconverter. Les abris de nuit n'ont pas forcément disparu.
	<i>Unité sociale</i>	L'unité sociale concernée par la précarité et la pauvreté est l'individu. La société wallonne ne laisse que de façon éparse des hommes et des femmes sur le bord du chemin (souvent en raison de leur parcours très singulier).

	<i>Publics</i>	Le public précaire ou en situation de pauvreté est composé de marginaux (terme générique) : les « tribus », les Roms, les hors citoyenneté, les non connectés... Dans nombre de cas, le système de valeurs des intéressés, différent de celui du système dominant, freine leur intégration.
	<i>Évolution des inégalités</i>	Cette société intégrative a réussi à réduire les inégalités.
	<i>Multi exclusions</i>	Pour la frange de la population qui est pauvre, marginale, les exclusions sont multiples. Toutefois, le système réintègre volontiers.
	<i>Entrées et sorties de la pauvreté</i>	En théorie, il existe une réversibilité possible de l'état de précarité et de celui de pauvreté. En pratique cependant, le noyau dur des marginaux est difficile à réintégrer. Il y a donc peu de mouvements d'entrée et de sortie en pauvreté. La Wallonie de 2040 connaît la mobilité de statut (passage de l'emploi au non emploi, mobilité socioprofessionnelle choisie etc.) ; mais hors champ de la pauvreté.

24. Hypothèses d'évolution pour le scénario n°4 : Des racines mais pas d'ailes

	S4	Hypothèses
Driver 1	Fatalisme – Protectionnisme – État social actif « néo-social- démocrate »	<p>Le fatalisme dominant est davantage le résultat de la dégénérescence d'un des modèles de société « actifs » qu'un modèle proprement dit. Il caractérise une société (ou un groupe social) qui a perdu confiance dans ses propres capacités de maîtrise de son évolution et se voit comme le jouet de forces extérieures hors de sa portée. C'est d'ailleurs parfois objectivement le cas : que l'on songe aux colonies ou aux États occupés militairement. Le fatalisme est fréquent également dans les sociétés qui vivent des transitions brutales comme ce fut le cas du bloc soviétique après la chute du mur de Berlin. La pauvreté (dans tous les sens du terme) est une caractéristique fondamentale et durable du fatalisme.</p> <p>Plusieurs états ou régions, dont la Wallonie, ont pris des mesures visant à la relocalisation de leur économie. De ce fait, les échanges commerciaux avec l'étranger se tarissent progressivement. Ceux ayant encore cours sont soumis au respect de règles et normes édictées au niveau régional.</p> <p>On assiste à un renforcement du rôle des institutions publiques qui prennent un caractère fortement bureaucratique. Ce modèle accorde également une place centrale à l'individu sans pour autant faire pas l'impasse sur les supports institutionnels et cadres traditionnels dans lesquels il s'inscrit. Il vise donc une nouvelle articulation des responsabilités collectives et individuelles. A titre d'exemple : l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale constitue un enjeu central des politiques publiques (comme en témoigne le développement récent et massif du travail à temps partiel) ainsi que la socialisation des citoyens, dès le plus jeune âge, dans de multiples communautés (sportives, religieuses, culturelles, politiques, professionnelles, etc.). Le service civil citoyen, d'une durée de deux ans, a été restauré en ce sens.</p>

Driver 2	Fatalisme – Inversion des tendances récentes – Non accueil des réfugiés	<p>L'espérance de vie se stabilise progressivement voire régresse quelque peu et le taux de fécondité se stabilise voire se tasse pour redescendre à des niveaux enregistrés dans les années '90.</p> <p>Les mouvements de population se sont au fil du temps intensifiés. En effet, tant la géopolitique toujours instable de vastes régions du monde que l'impact de plus en plus marqué du réchauffement climatique depuis 2020 (sécheresses et inondations majoritairement) ont forcé un nombre croissant de personnes à se déplacer. Les territoires d'attraction tels que l'Europe ont continué de mener une politique de fermeture de leurs frontières extérieures. L'UE ne peut cependant plus s'appuyer sur les états frontaliers pour retenir les personnes souhaitant rejoindre le vieux continent. Les régularisations étant peu nombreuses, la migration sur le sol wallon se vit principalement dans la clandestinité.</p>
Structuration sectorielle de l'emploi	Économie culturelle et patrimoniale	<p>En matière économique, la Wallonie a fait un pari sur le passé en fondant sa reconversion sur une économie de l'enrichissement (orientée vers les (très) riches). Au lieu de produire à l'excès des objets industriels destinés à devenir des déchets, il convient désormais d'enrichir certains de ces « déchets », ou traces du passé, pour en faire des biens d'exception, des produits de luxe, des objets de collection ou encore des « actifs » (investissements). Cela s'opère par le développement du tourisme, de la patrimonialisation, des activités culturelles, de la marchandisation de l'art contemporain, etc. Ce scénario se caractérise par le développement d'une classe de travailleurs serviles, à laquelle s'ajoute une nouvelle classe de « créateurs » (les professionnels de la culture) où le travail au projet et le commerce de soi apparaissent comme les nouvelles contraintes de l'auto-exploitation.</p>
Modes de consommation	Communautarisme marchand	<p>La transaction qui détermine la consommation obéit de la part du fournisseur à une recherche de profit. On parle de « consumérisme collectif marchand » ou de « communautarisme marchand ».</p>
Usages NTIC	Flintstones Wallonia	<p>Les nombreuses tentatives des administrations de se numériser n'ont pas été suivies par les usagers. Les TIC ne sont plus un moyen central d'accès aux services. Elles restent présentes dans la vie quotidienne des Wallons mais l'usage en reste centré sur</p>

		des activités de loisirs et de consommation de biens et services d'ordre secondaire.
Composition sociodémographique des ménages	Augmentation du nombre de ménages d'isolés	La proportion de personnes vivant seules ou dans une famille monoparentale repart à la hausse par rapport aux tendances récentes.
Système d'enseignement de formation	Alternance	Le modèle central est désormais celui de l'alternance. Il suppose la mise en place de nouveaux partenariats public-privé. Cette politique vise, entre autres, une revalorisation effective des filières/métiers techniques.
Disponibilité-qualité de l'emploi	Emplois précaires	Le marché de l'emploi est caractérisé par le développement massif d'emplois précaires (Intérim, Workfirst, Ubérisation, entreprise et commerce de soi, etc.), favorisé par une politique de dérégulation plus poussée du marché du travail (une flexibilité accrue sans sécurité), à l'échelle wallonne.
Coûts de la vie	Augmentation relative	Une insuffisante prise en compte dans les comportements publics (contraintes budgétaires) et privés (manque de moyens pour les ménages modestes et pauvres), des contraintes écologiques – ici et ailleurs – et des politiques (fiscales et réglementaires) timorées ont conduit à terme à une augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentation supérieure à l'évolution moyenne des prix (et donc des revenus). Les mêmes contraintes ont pesé négativement sur l'augmentation du nombre de logements et l'amélioration qualitative du stock (sauf pour les déciles supérieurs qui ont investi dans leur logement et s'en sortent mieux).
Distribution des revenus	Répartition inégale du peu de ressources disponibles	La Wallonie ne parvient pas à rattraper (suffisamment) son retard par rapport au reste du pays et d'une manière générale continue à stagner économiquement en termes relatifs dans la partie inférieure du « classement » européen. La fin des « transferts » conduit à un appauvrissement socioéconomique (PIB par tête), relatif en tout cas.

Protection sociale et conditionnalité des droits	Conditionnalités renforcées	L'activation est accentuée, généralisée, même aux plus « éloignés » de l'emploi. Les conditionnalités dans l'octroi des prestations sociales sont renforcées. Après des périodes (variables d'un secteur social à l'autre), les prestations de sécurité sociale sont remplacées par des interventions de nature assistancielle. Ces interventions peuvent passer par un système d'impôt négatif.
Variables internes : précarité – pauvreté – inégalités - carrière	Facteurs	<p>La cohésion sociale ne procède pas d'une politique largement inclusive et de péréquation. Elle est de type fermé, reposant sur des groupes restreints. La notion d'identité wallonne, la force du « nous », est un paramètre au cœur du système. Le fait d'être intégré dans une communauté ou une famille est une source de protection (solidarités primaires fortes). Dans le cas contraire, on est plus exposé à la pauvreté. Parmi les facteurs de précarité et de pauvreté, le manque de capital social est sans doute celui qui a le plus de poids. On se situe à cet égard dans une logique conservatrice. Le poids de l'héritage et celui des fractures relationnelles sont lourds de conséquences. L'individualisme (affirmé, comportemental) est une source d'exclusion s'il se traduit par une prise de distance vis-à-vis du groupe, par du non conformisme.</p> <p>Les zones rurales sont celles qui s'en sortent le mieux ; elles sont en meilleure posture, (re)valorisées, leurs structures sociales sont plus adaptées. Le prolétariat urbain atomisé est quant à lui le plus exposé à la pauvreté. L'emploi n'est pas source de stabilité ou de sécurité, au contraire.</p> <p>Il y a de nombreuses discriminations.</p>
	Critères	Les disparités géographiques sont importantes. Les personnes en pauvreté sont principalement celles qui ne bénéficient pas de la protection qu'offre l'inclusion dans les groupes et milieux par lesquels passe l'accès à l'emploi et au revenu ; et elles sont nombreuses, surtout dans les zones urbaines désindustrialisées.
	Unité sociale	Le ménage est clairement l'unité économique centrale. Toutefois, l'individu (qui en est membre) est l'unité sociale concernée par la pauvreté. En fait, les ménages d'isolés sont ceux qui sont principalement touchés.

	<i>Publics</i>	Les publics les plus précaires voire pauvres sont les étrangers de migration récente, les travailleurs n'accédant au mieux qu'à des petits jobs, les urbains isolés.
	<i>Évolution des inégalités</i>	La société wallonne de 2040 se caractérise par une profonde inégalité des chances, fondamentale. Les efforts produits ici ou là pour la contrer s'opèrent à petite échelle et sont le fait de groupes qui veillent à leurs intérêts propres.
	<i>Multi exclusions</i>	Les multi exclusions sont légion dans cette société wallonne où il est essentiel d'être bien né. L'absence d'insertion sociale est déterminante car elle occasionne une exclusion véritablement multidimensionnelle et permanente.
	<i>Entrées et sorties de la pauvreté</i>	C'est le règne de l'irréversibilité. La société wallonne ressemble à une société de castes ou, à tout le moins, d'états. Les positions sociales sont très figées. Lorsqu'un individu est en situation de pauvreté, c'est un état qui est voué à perdurer pour lui.